



Le paysage, outil d'aménagement des territoires ruraux

Comment valoriser et protéger les paysages peut-il être moteur d'aménagement territorial, de redynamisation des territoires ruraux et de développement local ?

Camille EYCHENNE

Directrice d'études : Corinne Sadokh

Sommaire

Remerciements	7
Introduction	8
Problématique	10
Hypothèses	11
Etat de l'art	12
PARTIE 1.....	13
De l'abandon des paysages ruraux à la reconnaissance du paysage comme outil de projet	13
I - La perte des paysages ruraux.....	14
A – Le bouleversement rural.....	14
B – La peur d'une « France en friche »	15
C – Effet de « citadinisation »	16
II – Renaissance des espaces ruraux	17
A - Repeuplement et périurbanisation	17
B – Industrie.....	18
C – Tourisme et loisirs.....	19
III– Projet local	21
A – Politiques d'aménagement rural	21
B – Essor du développement local.....	23
C – Le paysage au cœur des débats	24
IV – Le paysage comme outil de développement local.....	26
A – La patrimonialisation des paysages	26
a- Un outil de protection des paysages et d'aménagement local : la ZPPAUP	26
b- L'exemple suisse	29
B – Projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages : une reconnaissance du paysage comme outil de projet ?.....	29
C – Plan de paysage, agir pour le cadre de vie.....	30
D – La Convention européenne du paysage, le paysage n'a pas de frontières.....	33
E – Le rapport Bonnet	35
PARTIE 2.....	37
Le Scot du Pays d'Autan, le paysage comme entrée privilégiée pour le projet territorial... 	37
I - Le SCoT du Pays d'Autan.....	38

1- Genèse	38
2- La spécificité du SCoT du Pays d'Autun, le diagnostic éco-paysager	44
3- La diversité des paysages : un atout mais aussi un risque	49
4- La trame verte et bleue, continiums écologiques définitions.....	50
5- L'aménagement du territoire, une contrainte pour les trames vertes et bleues ?.....	50
6- Les préconisations du diagnostic éco-paysager	52
7- Le Document d'orientations Générales du SCoT.....	53
II - Les difficultés du SCoT	55
1- La loi changeante et les révisions de documents d'urbanisme : étouffoirs des petites communes	55
2- Le paysage comme outil et vecteur de projet, un message difficile à faire passer ?.....	56
3- Le SCoT, un document sous tension politique	57
III- Le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, lecture croisée avec le SCoT.....	58
IV- Le rôle des associations de nature dans la promotion et la protection des paysages ...	60
V- Le paysage comme outil de projet.....	60
VI - La redynamisation des centres-bourgs, un enjeu urgent.....	61
VII - La révision du PLU d'Aiguefonde, une prise en compte de la trame verte et bleue du SCoT.....	63
1- L'appel à candidature.....	63
2- Les étapes de la mission.....	64
3- L'étude paysagère, un affinement des échelles.....	64
4- Identification de la trame verte et bleue	70
5- La révision du PLU d'Aiguefonde, la trame verte et bleue comme support de projet.....	71
6- Un retour sur expérience encore court	79
Conclusion	80
Entretiens	82
Entretien avec Brigitte Masquelin, représentante du SCoT du Pays d'Autun.....	83
Entretien avec Carmen Pigem, agence RCR Arquitects	92
Entretien avec David Campo, technicien de l'association Arbres et paysages tarnais.....	97
Entretien avec Elsa Achard, chargée de mission au Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc....	102
Bibliographie	112
Sitographie.....	113

Remerciements

Je remercie Nelly Jerrige, urbaniste chargée de mission au CAUE du Tarn, qui, dès le départ, m'aiguillée dans le choix de mon sujet et site d'étude.

De même, je remercie Brigitte Masquelin, représentante du SCoT du Pays d'Autan, Elsa Achard, du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, Carmen Pigem, architecte fondatrice de l'agence RCR Arquitects et David Campo, directeur de l'association Arbres et Paysages Tarnais pour avoir bien voulu s'entretenir avec moi et m'avoir apporté leur regard d'experts sur le paysage.

Enfin, merci à Corinne Sadokh pour m'avoir guidée, orientée et supportée dans ce travail de recherche.

Introduction

Forte de la qualité de ses paysages diversifiés, la France fonde son identité sur cette épaisseur géographique et historique et vit des ressources que ses territoires procurent. Cependant, depuis une trentaine d'années, les territoires ruraux tendent à s'essouffler en même temps que les paysages sont modifiés de manière plus ou moins acceptable. Une urbanisation galopante donne à voir, bien souvent, une architecture banalisée tandis que dans les régions où l'activité agricole s'est éteinte, les paysages sont abandonnés à la friche.

En quête d'attractivité et de qualité de vie, les petites communes rurales, poussées par la loi française, commencent à s'emparer du problème de la valorisation et protection de leurs paysages. En considérant les paysages comme une richesse, en sachant tirer profit de ses atouts en termes de production de ressources (matériaux, énergies renouvelables,...), d'activités touristique et industrielle et de qualité du cadre de vie, les communes initient seules ou regroupées en intercommunalité, des projets de territoire durables et fondés sur des structures paysagères identifiées.

Ayant participé en 2015 au concours d'idées « *Revivre en centre bourg* » organisé par le CAUE de l'Aude, j'ai décidé de poursuivre ce travail de recherche autour de la déprise rurale et de la revitalisation des campagnes dans le cadre de ce mémoire. Le sujet qui (re)commence à s'introduire dans le débat politique m'intéresse particulièrement. En effet, possédant des attaches familiales à Lavelanet, ancienne capitale textile de l'Ariège ayant vécu l'effondrement de son économie avec la fermeture de ses usines textiles, j'assiste aujourd'hui aux balbutiements d'un territoire à bout de souffle tentant de se relever et de muter ses secteurs d'activités vers le tourisme vert notamment.

Par ailleurs, en parallèle de l'exercice du mémoire, j'ai été amenée à travailler dans le cadre de l'atelier de projet *Territoire de nature - S81E* encadré par Louis Canizarès, sur la commune rurale de Labastide-Rouairoux (Tarn, 81). L'objectif était de redynamiser le centre bourg de ce village en déprise, lui aussi, depuis l'effondrement de son économie textile et de travailler sur son attractivité. Le fait que le site de l'exercice de projet se superpose avec celui de l'étude de cas du SCoT du Pays d'Autan traitée en fin de mon mémoire n'est que coïncidence fortuite et bienheureuse, le site de l'étude de cas ayant été choisi bien avant que je connaisse le contenu du S81E.

Ce mémoire est l'occasion de comprendre d'une part l'histoire des paysages ruraux en France depuis les années 1980s et les dynamiques qui ont mené à une situation critique ; et d'autre part, il permet de montrer que le sursaut des communes rurales a eu lieu et que les nombreuses initiatives à toutes les échelles, communales, intercommunales, nationales ou encore européennes vont toutes dans le sens du projet par et pour le paysage.

Il s'agira dans une première partie de démontrer le chemin parcouru pour que les paysages soient identifiés comme support de projet de territoire ; pour dans une seconde partie, développer l'étude de cas du SCoT du Pays d'Autan, document d'urbanisme qui a fait du paysage l'entrée privilégiée pour poser des enjeux et énoncer des prescriptions reposant sur une lecture très fine du territoire et de ses composantes paysagères.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Problématique

Comment valoriser et protéger les paysages peut-il être moteur d'aménagement territorial, de redynamisation des territoires ruraux et de développement local ?

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Hypothèses

De ce problème posé, nous pouvons formuler plusieurs hypothèses :

- 1 – Les paysages en tant que bien commun, patrimoine à préserver, forgeant l'identité et la singularité d'un territoire peuvent fédérer une population autour d'un projet de territoire commun.
- 2 – Parce que les paysages, qu'ils soient ordinaires ou extraordinaires, sont parfois devenus la seule richesse des territoires ruraux, ils peuvent être le support de projets locaux durables s'appuyant sur les infrastructures vertes et bleues existantes.
- 3 - Le paysage est riche d'histoire, de géographie, de biodiversité et de ressources. Cette épaisseur est un atout pour les territoires ruraux qui doivent s'en emparer pour dessiner des projets vertueux combinant qualité du cadre de vie et développement des énergies renouvelables bénéfiques à l'attractivité du territoire.
- 4 – Le paysage peut être au cœur de contradictions entre préservation et développement. Le territoire se retrouve alors au centre de conflits d'usage.

Etat de l'art

Les campagnes, tant elles sont fragiles, ont été l'objet de publications dans la seconde moitié du XXe siècle. Il est intéressant d'observer combien le paysage pénètre progressivement au cœur des débats sur l'aménagement du territoire. On citera les grands théoriciens du paysage, Michel Périgord et Pierre Donadieu¹ mais aussi ceux qui se sont interrogés sur ce qu'est un paysage à l'instar des vingt-deux auteurs, ethnologues, anthropologues, professeurs dans les écoles d'architecture et du paysage, maîtres de conférences publiés dans le Cahier thématique n°9 de la collection *Ethnologie de la France*. Qu'est-ce qu'un paysage ? Pourquoi vouloir le contrôler ? En quoi constitue-t-il un enjeu du développement durable qui prend des allures parfois d'argument électoral ? Pourquoi cherche-t-on depuis tout récemment à le préserver, à le valoriser ? Telles sont les problématiques posées par des auteurs tels que Jacques Cloarec² ou Bernard Ythier³ Aujourd'hui, elles sont pleinement identifiées et l'on commence à apporter des éléments de réponse à l'instar de Yves Colombel et de Daniel Oster⁴, qui contribuent à la rédaction des programmes de géographie des classes préparatoires aux grandes écoles. Dernièrement, le magazine culturel français Télérama titrait en couverture « *SOS Villages* » pour offrir dans ces pages un dossier intitulé « Debout les bourgs ! Comment redonner vie aux campagnes »⁵.

¹ PERIGORD Michel & DONADIEU Pierre, 2012, *Le paysage*, 2e édition, Edition Armand Colin, Paris.

² CLOAREC Jacques, 1995, «Un village se penche sur son paysage» (pp.194-207), in collectif, *Paysages*

² CLOAREC Jacques, 1995, «Un village se penche sur son paysage» (pp.194-207), in collectif, *Paysages au pluriel*, coll. Ethnologie de la France, cahier n°9, MSH, Paris.

³ YTHIER Bernard, 1995, «Espace rural, paysage et patrimoine» (pp.184-193), in collectif, *Paysages au pluriel*, coll. Ethnologie de la France, cahier n°9, MSH, Paris.

⁴ COLOMBEL Yves et OSTER Daniel, 2014, *La France, territoires et aménagement face à la mondialisation*, « Chapitre 8 : l'espace rural français, de la crise au renouveau ? », (pp.148-165), Nouveaux continents, Nathan, Paris.

⁵ LE CHATELIER Luc, 2016, *Debout les bourgs ! Comment redonner vie aux campagnes*, Télérama (pp. 23-26) Télérama n°3457.

PARTIE 1

**De l'abandon des paysages ruraux à la reconnaissance du paysage
comme outil de projet**

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

I - La perte des paysages ruraux

A – Le bouleversement rural

Dans la seconde moitié du XXe siècle, les campagnes ont subi une crise sans précédent caractérisée par trois effets simultanés : une modernisation, une concentration et une spécialisation des exploitations. Cette crise remonte à deux décennies. Dans les années 1960, les structures paysagères d'une France profondément rurale se voient modifiées et transformées par une politique agricole visant toujours plus d'intensité et de rendement. Le ministère de l'agriculture engage une rationalisation des conditions techniques et foncières de la production agricole en mettant à disposition des agriculteurs les moyens financiers pour initier une modernisation. Si cette modernisation se montre bénéfique pour tous, Etat comme agriculteurs, très vite, les conséquences sur l'environnement mais aussi sur la société s'avèrent désastreuses. Le développement d'une agriculture intensive monopolisée par d'énormes entreprises agro-industrielles entraîne la disparition des polycultures familiales. Par ailleurs, la mécanisation de l'agriculture engendre une baisse des besoins de main d'œuvre et donc d'emploi en même temps qu'une chute démographique. Les agriculteurs, ces acteurs ruraux en déclin, quittent progressivement les campagnes pour la ville bien plus attractive en loisirs, en emplois et en services et qui absorbe rapidement une population rurale séduite et curieuse de nouveaux modes de vie mais surtout fatiguée par le travail agricole éreintant, ni gratifiant ni fructueux. On emploiera dès lors le terme de « *désertification des campagnes* » face à ce phénomène de repli démographique. En plus du départ brut de la population rurale, des facteurs sociodémographiques (baisse de la fécondité, célibat, vieillissement accéléré) viennent empirer le phénomène. R. Bréteille parlera en 1981 d'une « *France du vide* ». Prise dans un cercle vicieux, le dépeuplement des campagnes génère la baisse des activités économiques. Vidées de leurs familles, les communes sont contraintes de se défaire de leurs écoles, postes, commerces de proximité. Il n'est plus légitime de les relier aux grandes villes par les infrastructures et grands équipements de desserte de la population et les voici enclavées dans le réseau national.

En 1989, une démarche gouvernementale vient signer le prélude à la « *mort des villages* ». A l'initiative de l'Education Nationale, les petites écoles de moins de trois classes en maternelle ou en primaire sont fermées au profit d'un regroupement cantonal. Ces écoles étaient un bassin d'emploi pour des instituteurs qui avaient choisi d'enseigner en milieu rural et représentaient le dernier espoir pour les petites communes que des familles viennent s'installer et restent vivre au village.

Les ruraux laissent derrière eux de petites parcelles laissées en jachère prolongée, des éléments structurants paysagers abandonnés (haies, alignements d'arbres, bosquets,...) et une nature laissée pour compte qui se développe librement. La campagne sans ses producteurs, ses agriculteurs qui sans le savoir produisent le paysage, se fait sauvage et incontrôlée. Dès lors, en réveillant de sombres imaginaires dignes des contes enfantins où le

loup noir rôdait dans les épaisses forêts, on redoute une France en jachère, une « *France en friche* » hermétique et malveillante.

En conséquence de cette désertification, la France se voit menacée par ses friches entretenues par personne, effrayantes tant elles sont incontrôlables et chargées de danger (en 1980 sont comptabilisés 2,8 millions d'hectares de friches auxquels on pourrait ajouter les 5 à 7 millions actuels). La déprise rurale s'évaluerait à 20 % du territoire (incluant les boisements peu productifs lancés par l'Union Européenne dans les années 1980).

B – La peur d'une « *France en friche* »⁶

Avec une écriture très engagée, Eric Fottorino, auteur, journaliste au Monde en charge des dossiers sur l'agriculture, s'insurge contre le délaissé des campagnes par ses agriculteurs. Il dénonce une désertification de la France, une défiguration de ses paysages ruraux abandonnés et laissés en friche et se désespère du peu de réaction de la population française qui ne fait que s'apitoyer de cette disparition.

Ce déclin des campagnes remonte à 1945. Il est marqué par la baisse de natalité dans les foyers, responsable du faible taux de relève des propriétés agricoles et donc de la chute des emplois en milieu rural. Conscient des progrès techniques et du bond en avant qu'a permis la mécanisation et les sciences biologiques, il déplore qu'un autre progrès ait attiré les jeunes dans les villes.

En 1988, la CEE applique un programme de gel des terres. L'objectif est de réduire les excédents de 20%. Pour Eric Fottorino, cette décision a fait de la France une immense jachère entretenue par les quelques paysans qui restent et traduit « *un renoncement à valoriser [le pays]*. » Au-delà de ça, ce système pervers a contribué à rendre l'agriculture sur les terres non gelées encore plus intensive jusqu'à épuiser les champs.

La friche est un danger tant elle est hermétique et broussailleuse. Cachette de terroristes, planque de drogue, no man's land où personne ne va et où l'on peut se perdre, poubelle de la France, de ses ordures et de ses déchets nucléaires, la friche effrayante est perçue comme un rebut. Cela n'a pas toujours été le cas puisqu'au moyen-âge, elle était qualifiée d'utile, théâtre d'écosystèmes qui se suffisaient à eux-mêmes, réservoirs pour la cueillette et le pâturage.

En prenant conscience que les paysages français ont une valeur, qu'ils sont enviés et recherchés par nos voisins européens et touristes d'ailleurs, on a cherché les responsables de cette richesse là, source d'économie. Il apparaît alors clairement que les agriculteurs sont garants de la bonne santé de ces paysages là mais que, paradoxalement, ils contribuent à le détruire bien souvent à coups de pesticides, d'armes chimiques, d'arrachage de haies. C'est

⁶ FOTTORINO Eric, 1989, *La France en friche*, Lieu Commun, Paris.

en occupant la terre que « *l'agriculteur dynamique* » (préféré au terme de paysan devenu péjoratif dans l'inconscient urbain), évite que la friche ne s'installe. Il s'agit de se mobiliser en faveur du monde rural mais cette réaction ne sera possible que lorsqu'on ne croira plus que cela signifie un retour en arrière. « *Dans notre monde moderne, citadin et sophistiqué, s'attacher à la terre revient à garder les insignes du sous-développement.* », écrit Fottorino.

Le tourisme rural apparaît comme une solution pour assurer l'entretien des paysages dans des zones qui ne peuvent rivaliser ni productivement ni économiquement avec d'autres plus prospères. Même si entre les années 1960 et 1980, les destinations balnéaires et exotiques sont préférées à la campagne française, le tourisme vert est pratiqué par nombre d'urbains désireux de calme, de nature et de promenade bucolique. L'auteur émet alors l'idée, en 1989, « *de projets de stations de campagne diffus, laissant place à l'initiative de chacun, mais fédérés par un opérateur codifiant les prestations offertes [ce qui] paraît plus conforme à l'état d'esprit rural.* »

Pour finir, déjà en 1989, l'auteur rend compte des premières réactions face à l'abandon de certaines communes rurales. Plusieurs propositions avaient été émises. Une « taxe verte » de 1% sur toute construction nouvelle en campagne a permis de rapporter à certains départements l'argent nécessaire pour réaménager certaines zones naturelles (à l'instar de l'Hérault qui récolta ainsi douze millions de francs pour acheter des bords de rivière et les aménager). La fédération des maires ruraux offrait de nombreux cadeaux à quiconque voulait s'installer dans ces villages en déshérence (logements d'instituteurs pour des chômeurs, presbytère, jardins potager). L'état lui aussi est intervenu à moindre mesure à offrant des contrats aux paysans pour entretenir des parcs naturels.

C – Effet de « citadinisation »

La décomposition des sociétés rurales est un autre effet de la désertification car, de moins en moins peuplées par leurs agriculteurs, les campagnes françaises perdent de leurs spécificités (entre 1990 et 1999, plus de 3000 communes rurales ont été classées en communes urbaines, et 1400 supplémentaires entre 1999 et 2010). Elles prennent peu à peu les caractéristiques de la ville qui rend leur identification bien moins aisée. Il s'agit là d'un effet de « *citadinisation* » qui conduit à une homogénéisation des modes de vie et des pratiques et finalement à une disparition de l'identité rurale. Car en plus d'être englouties physiquement par des villes qui s'étalent et se dispersent dans le territoire, les communes rurales sont happées moralement par un mode de vie citadin.

II – Renaissance des espaces ruraux

A - Repeuplement et périurbanisation

A la fin des années 90s, on observe une inversion du solde migratoire (+0,8% entre 1999 et 2007) : il y a désormais plus d'arrivées que de départs et plus de naissances que de décès dans les campagnes françaises. L'exode rural massif ayant connu son apogée au début des années 1980s, a décliné puis s'est stabilisé entre 1982 et 1999 et la campagne se repeuple à nouveau lentement au même rythme que les villes. (+4,6% pour la population urbaine, +9% pour la population rurale entre 1999 et 2007). Cette inversion, fait nouveau de la France des années 2000, a pour conséquence la réduction des poches de désertification par l'installation de populations urbaines dans des zones rurales isolées.

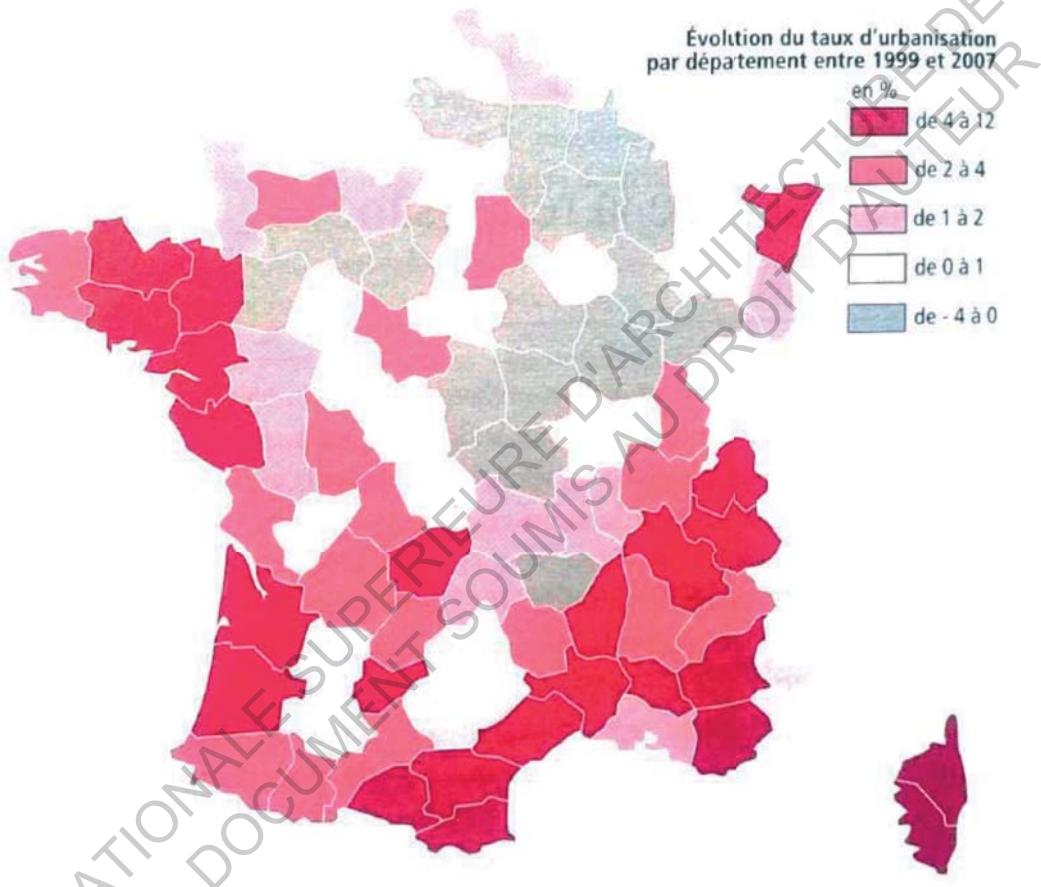


Figure 1 : Evolution du taux d'urbanisation par départements entre 1999 et 2007 (Source INSEE)

La périurbanisation est un phénomène ancien datant de la fin des années 1960. Si au départ, ce phénomène ne concernait que les périphéries des grandes métropoles, le phénomène s'est largement étendu entre les années 1980 et 1990 dans des territoires de plus en plus éloignés des centres urbains et de plus en plus dilués dans l'espace. Le taux de croissance des auréoles des agglomérations est alors très fort et témoigne de l'installation d'une population jeune attirée par des prix immobiliers moins élevés, l'absence d'une véritable tradition de maîtrise foncière et un cadre de vie semblant naturel. La banalisation de la motorisation rend possible le trajet long et journalier domicile-travail et encourage

l'étalement urbain. Entre les années 1999 et 2010, la tendance continue à progresser. Les communes rurales sont bientôt absorbées par la tâche urbaine notamment sur les littoraux atlantique et méditerranéen, mais aussi dans les régions pyrénéennes et alpines.

Si les communes rurales les plus proches des agglomérations sont absorbées et basculent dans l'espace urbain, d'autres communes se voient revitalisées car intégrées dans de larges bassins d'emplois qui attirent bon nombre de néo-ruraux souhaitant travailler en ville mais vivre à la campagne, alimentant quotidiennement la migration pendulaire. Le regain démographique ne concerne donc pas seulement les auréoles périurbaines mais aussi des communes plus isolées en milieu rural qui regagnent elles aussi des habitants. De nouveaux modes d'habiter, de nouvelles pratiques résidentielles émergent et aboutissent à un «desserrement démographique. L'essor des résidences secondaires (environ 3,2 millions de résidences secondaires en 2010) qui concernent les employés à la retraite souhaitant un retour au pays et les citadins désireux de campagne, contribuent à la revitalisation des espaces ruraux « *notamment en encourageant à la réhabilitation du patrimoine bâti abandonné et en favorisant le maintien des services en milieu rural.* »⁷

Cependant, de nombreuses régions souffrent encore de la déprise et l'écart avec les communes bénéficiant du renouveau rural ne fait que s'accentuer. La « diagonale du vide » allant des Ardennes aux Pyrénées ariégeoises, l'arc Nord-Est et les moyennes montagnes demeure en position de faiblesse, continue à se vider d'une population vieillissante et ne connaît pas la repopulation si ce n'est l'arrivée de quelques retraités.

B – Industrie

Si l'agriculture est l'activité principale des campagnes elle n'a jamais été la seule. De petites industries textiles ou métallurgiques et d'autres métiers induits par la fonction primaire (artisanat, commerces, services divers) ont aussi fait partie de l'économie rurale. Même si l'éloignement des voies de communication modernes, l'absence de main d'œuvre qualifiée et la faible présence de capitaux font que les industriels peinent à s'installer en milieu rural, il reste encore aujourd'hui de nombreuses industries et manufactures (en 2010, on compte environ 45 000 emplois manufacturiers dans les communes de moins de 2000 habitants). Ces industries (industries agroalimentaires, transformation des produits agricoles, valorisation des matières premières) écartent la conclusion hâtive que la campagne est un désert industriel. Par ailleurs, il existe de véritables districts industriels ruraux spécialisés autour d'une vieille tradition artisanale. Petites et moyennes entreprises à la fois concurrentes et solidaires génèrent une activité caractérisée par leur souplesse de l'organisation du travail, leur grande adaptabilité aux nouvelles technologies, leur recherche de consensus social et de développement local (le travail de la corne et du bois dans le sud jurassien, le plastique à Oyonnax, Plastic Valley).

⁷ COLOMBEL Yves et OSTER Daniel, 2014, *La France, territoires et aménagement face à la mondialisation*, « Chapitre 8 : l'espace rural français, de la crise au renouveau ? », (pp148-165), Nouveaux continents, Nathan, Paris.

La délocalisation industrielle de grandes entreprises vient aussi peupler la campagne d'ouvriers. Les motivations sont doubles : soit il s'agit de trouver une main d'œuvre peu qualifiée souvent féminine et difficile à draguer dans les villes, soit il s'agit d'implanter des activités hautement polluantes rejetées par les espaces urbains (abattoirs, laiteries, conserveries...). Cependant malgré la volonté de restructurer les plans de production afin d'homogénéiser les populations d'ouvriers sur le territoire, ces industries délocalisées se retrouvent souvent en bout de chaînes après celles des grandes métropoles et des villes moyennes et rendent compte d'un dynamisme moindre et d'une dépréciation.

C – Tourisme et loisirs

Un quart des français choisit la campagne comme destination de vacances. Le tourisme, ses activités de loisirs et récréatives, sont vus comme une panacée pour créer des emplois et sauvegarder ceux existants (commerces, services ruraux). Bon nombre de régions choisissent d'exploiter leur cadre naturel comme atout propice aux activités de plein air (randonnée, VTT, canoë,...). Mais la réussite de cette exploitation et l'essor touristique dépendent de la présence d'un patrimoine bâti ou naturel reconnu (comme un Parc Naturel Régional), de son accessibilité par les grands axes routiers et ferroviaires, du voisinage de grandes agglomérations ou de grandes régions touristiques à l'instar des arrière-pays qui bénéficient du trop-plein des zones balnéaires bondées. Pour des citadins en quête d'air pur et de nature, des éléments simples du paysage (eaux, forêts) suffisent à les ravir. Cependant, la « mise en tourisme » (R. Knafo) est inégale car largement tributaire des modes de consommation du moment et ne cesse d'accroître la sélection spatiale des espaces ruraux.

D'une part, une majorité des espaces ruraux développe le tourisme vert en lien avec l'exploitation agricole (fermes-auberges, tables d'hôtes, circuits culinaires et gastronomiques, « routes des vins », vente des produits régionaux), nommé agritourisme et caractérisé par ses modestes moyens en terme d'aménagements et d'équipements dédiés. D'autres part, quelques campagnes surfant sur le succès se sont spécialisées dans le tourisme vert et en ont fait une monoactivité. Celle-ci a radicalement changé la nature de l'économie et de la société locales (Gorges du Tarn, vallée de l'Ardèche) de nombreux emplois permanents ou saisonniers dépendant largement du tourisme. Cependant, la revitalisation s'est faite au prix d'une surfréquentation des sites qui a généré une forte dégradation de l'environnement ainsi qu'un profond changement des fondements de la société rurale.

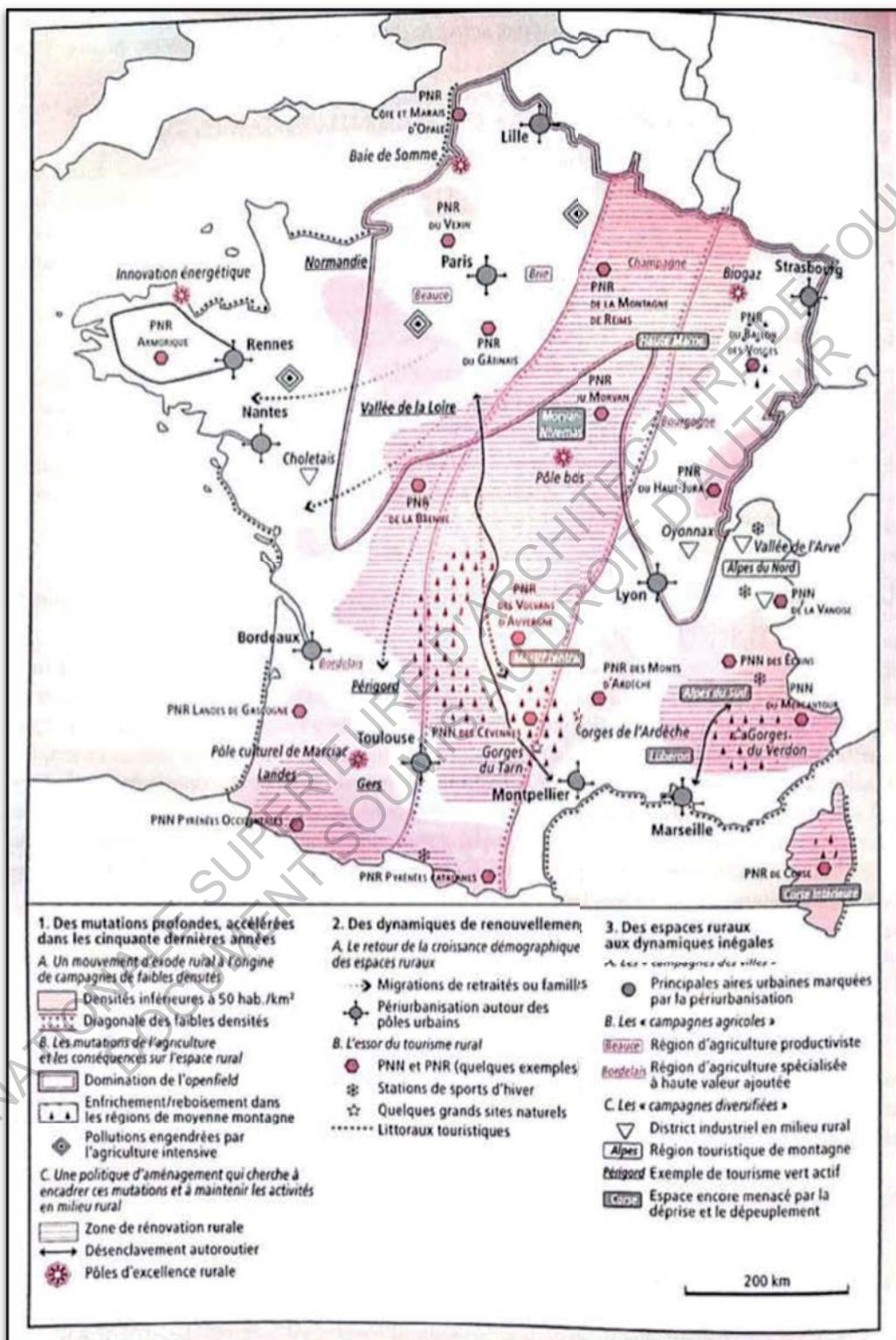


Figure 2 : La typologie des espaces ruraux par cantons selon la DATAR (2003)

III– Projet local

A – Politiques d'aménagement rural

Depuis les années 1970, l'aménagement rural est l'une des priorités des pouvoirs publics qui, conscients de la déprise rurale et de la destruction du monde agricole, se sont rendus compte de la nécessité d'un « placement sous assistance » des campagnes. Deux grandes orientations sont engagées. Tandis que l'une s'appuie sur les dynamiques et les initiatives locales existantes et fournit les outils nécessaires pour valoriser ces potentialités, l'autre procède au rééquilibrage du territoire à l'échelle nationale avec comme grands objectifs le maintien d'un minimum de services publics et privés, l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, la diversification des activités. Mais cette dernière orientation, face à l'immensité de l'entreprise, n'a de cesse de douter entre deux modes d'interventions : il s'agit soit de concentrer les moyens dans des zones en grandes difficultés au détriment d'autres, soit de disperser ces moyens sur un grand nombre d'espaces au risque de fournir de faibles ressources aux communes.

En 1976 est lancé un programme de rénovation rurale (Bretagne, Massif central et moyennes montagnes). Il s'agit de moderniser les structures notamment foncières, d'équiper les exploitations en techniques performantes. Les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) ont pour mission l'amélioration des structures foncières du secteur agricole et visent à valoriser de grandes régions en retard de développement.

Dans un principe de grande équité territoriale, des actions de répartition des équipements et des services sont menées à partir des années 1970. Entre 1970 et aujourd'hui plus de 10 000 kilomètres d'autoroutes désenclavant les régions rurales les plus reculées sont tracés avec leurs voies transversales. A l'initiative d'un groupe interministériel des services publics en milieu rural, les lignes ferroviaires abandonnées sont remises en service, les services médicosociaux sont développés et plus récemment les réseaux de téléphonie mobile et Internet sont installés partout en France.

En 1995, la « Loi Pasqua » d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire institue des zones de revitalisation rurale (ZRR) qui rencontrent des difficultés structurelles et dont l'état soutient le développement. Depuis 2005, la loi relative au développement des territoires ruraux a instauré de nouveaux critères d'éligibilité :

- Le critère démographique : la zone doit être incluse dans un arrondissement (échelle du canton) ayant une densité inférieure à 31 hab./km²; ou bien appartenir au 1^{er} janvier 2005 à un EPCI à fiscalité propre dont le territoire a une densité inférieure ou égale à 31 hab./km².
- Le critère socioéconomique n'est étudié que si le critère démographique est satisfait. La zone doit répondre à au moins un des trois critères socioéconomiques suivants pour être éligible : avoir connu une baisse de population ; ou bien avoir

- connu une perte de population active ; ou bien avoir un taux de population active agricole supérieur au double de la moyenne nationale (au moins 8,3%).
- Le critère institutionnel : appartenir à un EPCI à fiscalité propre.

En 2006, dans le cadre de la Politique des Zones de revitalisation rurale (« Relais Services Publics »), des points multiservices sont créés à destination des PME héritiers des « points publics » mis en place dans les années 1990 et qui réunissaient les services de l'Etat, des collectivités, de l'emploi, et de la Sécurité Sociale. Mais ces interventions demeurent ponctuelles et coûteuses.

Au 1^{er} janvier 2008, plus de 13000 communes sont englobées dans des ZRR. Elles représentent 5 millions d'habitants répartis sur plus d'un tiers du territoire.

En 2006, dans le prolongement de la loi relative au développement des territoires ruraux sont créés les pôles d'excellence rurale. Afin de soutenir les initiatives rurales, d'encourager l'innovation et de favoriser le développement rural, plus de 300 pôles ont été labellisés après avoir postulé à un appel à projet articulé autour de quatre thématiques :

- la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques ;
- la valorisation et la gestion des bio-ressources ;
- l'offre de services et l'accueil de nouvelles populations ;
- l'excellence pour les productions agricoles, industrielles et artisanale.

Le résultat de cette action a permis la création et la conservation de plus de 40 000 emplois pour le prix de plus d'un milliard d'euros de projets.

Lors de la campagne de 2012, la revitalisation des espaces ruraux avait peu été traitée dans les débats. L'un des soixante engagements du candidat François Hollande était de « *garantir une présence des services publics locaux dans le monde rural* » mais ne s'est toujours pas traduit au début de l'année 2015 en termes d'action concrète.

En décembre 2013, le Premier ministre Jean-Marc Ayrault annonce la création de « contrats de bourg », qui permettront « *aux collectivités de monter leurs projets et de mobiliser les crédits d'Etat, les fonds européens et les aides des autres collectivités* ». En 2014, au terme des élections municipales, les maires de 300 communes identifiées ont été invités à déposer une candidature afin d'être accompagnés par l'Etat dans leur projet de revitalisation. « *Cela passe par la rénovation des logements privés, par la création, de logements sociaux, mais aussi par le soutien et la pérennisation des services, qu'il s'agisse de commerces ou de services publics* », détaillait alors l'ancien Premier ministre. Cependant, depuis cette annonce, le gouvernement a été remanié et les « contrats de bourg » ont disparu de la scène politique. Il est difficile de savoir si certains ont pu aboutir ou non.

Actuellement, la ministre de l'Environnement, Ségolène Royal promeut le plan de Paysage, outil précédent la mise en œuvre de document d'urbanisme pour définir un projet de territoire sur la base d'une bonne connaissance de ses paysages.⁸

B – Essor du développement local

Dès les années 1980, avec la décentralisation, il est apparu que pour être viables, les programmes de revitalisation devaient être menés en interne à l'échelle de l'intercommunalité et non pas centralisés et supervisés par un Etat non imprégné des enjeux de ses territoires dans leurs diversités. Au début des années 1980, les « Plans de pays » se substituent aux Plans d'aménagement rural (documents qui définissaient les grandes orientations de l'aménagement rural dont le périmètre avait été délimité par le préfet). Ces contrats étaient des conventions entre l'Etat et les collectivités locales d'un pays. L'objectif était de mener des actions en faveur de la modernisation et du développement socio-économique par la création de zones d'activités, d'équipements touristiques, l'amélioration de l'habitat, l'organisation des services, etc. Leur mise en place, bien qu'elle n'ait pas connu le succès attendu à cause de leur caractère encore trop centralisé et la dispersion des moyens, a permis d'amener les municipalités à travailler en commun autour d'un projet de développement local intercommunal.

La notion de « pays » s'impose dans les années 1990 et 2000. D'abord introduite par la loi Pasqua de 1995, elle obtient une reconnaissance juridique avec la loi Voynet de 1999 qui le définit comme « *un territoire présentant une cohésion géographique culturelle, économique ou sociale* », susceptible d'exprimer une « *communauté d'intérêts économiques et sociaux* » et d'animer des « *solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural* ». La perception du territoire par ses habitants et le sentiment d'appartenance entrent beaucoup en compte dans la définition du pays qui est l'entité identifiée comme « *espace vécu* » par une population pas forcément rurale dans sa totalité. Ce sont des « *territoires de projet* » dont l'objectif est de « *fédérer des acteurs publics et privés autour d'une stratégie concertée de développement local* ». De nombreux pays sont apparus après la loi Chevènement de 1999 incitant à la création de lois intercommunales, mais ils sont aujourd'hui affaiblis car redondants avec les EPCI qui s'y substituent peu à peu. La loi des réformes des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 supprime la possibilité de créer de nouveaux pays. Les pays existants qui n'ont que trop rarement trouvé leur place dans la gouvernance locale continuent à vivre et restent forts là où l'identité locale est forte (Pays Portes de Gascogne dans le Gers) mais beaucoup sont des coquilles vides.

A l'échelle européenne, la notion de développement local s'est imposée dans la Politique Agricole Commune et dans la politique régionale de l'UE qui ont fait de l'aménagement rural et de la promotion des « zones rurales vulnérables » l'unes de leurs priorités. Entre 1991 et 1993, l'Europe des Douze lance le programme d'initiative communautaire LEADER I reconduit sous la forme de Leader II puis renouvelé en 2000 et 2006 sous le nom de LEADER

⁸ Cf, IV- C : Le plan de paysage, agir pour le cadre de vie.

+. Dans le cadre de la politique européenne de développement rural, il a été étendu en 2007 puis en 2013 à tous les états membres. LEADER signifie « *liaison entre action de développement de l'économie rural* ». Il est un laboratoire d'expérimentations qui privilégie la coopération entre territoire et cherche à faire émerger les idées novatrices et à impulser les projets dynamiques dans une approche ascendante (bottom-up) de l'échelle des groupes d'action locale à l'échelle supra-communautaire de l'Union Européenne.

Un Prix du paysage du Conseil de l'Europe décerné par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe est décerné tous les deux ans à une collectivité locale ou régionale pour féliciter sa politique de protection, de gestion et/ou d'aménagement durable de son paysage pouvant servir d'exemple aux autres collectivités territoriales européennes.⁹

C – Le paysage au cœur des débats

Face au cataclysme qu'avait provoqué le départ des agricultures et la désertification des espaces ruraux ayant fait craindre à certains la mort des campagnes, d'autres ont souligné l'exagération des propos. Bien que la société paysanne avec ses modes de travailler traditionnels soit en train de disparaître, les entités paysagères et l'identité rurale subsistent. Avec le recul, on peut admettre que le bouleversement sociodémographique et technique qui a eu lieu dans les années 1980 ne s'est pas accompagné de l'abominable altération des motifs paysagers qui était prévue par les plus pessimistes. En témoignent l'organisation socio-spatiale ancienne qui perdure dans les villages (type d'habitat, trame viaire).

Bien que les agriculteurs soient bien moins nombreux, la société les érige en garants de la qualité des paysages considérés désormais comme un bien commun à protéger, vrai patrimoine naturel à préserver. On assiste à la translation de l'agriculteur-cultivateur ou de l'agriculteur-éleveur à l'agriculteur-horticulteur et paysagiste. R. Brunet, géographe français, parle alors d'une « *inversion des valeurs* » qui réinvente ce qu'est la ruralité.

Si l'agriculteur a longtemps souffert de l'isolement et du regard que portait sur lui le citadin, il y a aujourd'hui un regain d'intérêt pour les ruraux. Le citadin parti vivre à la campagne se complait même à s'autoproclamer rural. L'image s'est désormais inversée comme le note un récent rapport du Sénat sur l'exception territoriale : « *Les ruraux sont fiers aujourd'hui d'habiter la campagne et regardent avec une certaine condescendance les citadins soumis, selon eux, au bruit, à la pollution, à l'insécurité, à l'entassement* ». Cette volonté des ruraux et néo-ruraux de s'inscrire dans le monde rural témoigne d'une nouvelle forme de ruralité fondée sur un « néolocalisme ». On se reconnaît dans la promotion de l'identité des lieux, de sa valeur patrimoniale, de la qualité de ses paysages entretenus, de la gestion de son environnement. On prône l'authenticité de la vie à la campagne, un retour au terroir. Ainsi les enjeux du développement durable sont-ils placés au premier plan des débats publics sur le développement local.

⁹ Cf IV – D : La Convention européenne du paysage, le paysage n'a pas de frontières

L'installation de citadins dans les campagnes engendre cependant plusieurs problèmes. D'abord, on observe une surenchère des prix des terrains et des loyers en milieu rural. Les jeunes agriculteurs peinent à installer leur exploitation face à cette hausse des prix. Ensuite, le partage du territoire, l'usage de ses ressources se fait non sans tensions entre agriculteurs, anciens et nouveaux habitants et touristes. Si les agriculteurs considèrent leur terre comme une valeur productiviste, les néo-ruraux sont en « *demande de paysage* » ce qui entraîne des conflits d'usage.

Par ailleurs, la démarche de répartition égalitaire des équipements pour les entrepreneurs et des services pour les habitants semble être une entreprise bien trop coûteuse au regard des résultats observés. Trop répandus, les services perdent qualité et rentabilité.

Le géographe J. Levy encourage à « *oser le désert* » en instaurant un équilibre entre villes où se concentrent les services et espaces interstitiels faiblement peuplés. Il propose que ces espaces de faible densité soient les « *poumons verts* », sorte d'oasis des grandes villes, nécessaires au bien-être des citadins. Le danger serait de repeupler outrageusement ces espaces au risque de perdre nos campagnes.

IV – Le paysage comme outil de développement local

A – La patrimonialisation des paysages

a- Un outil de protection des paysages et d'aménagement local : la ZPPAUP¹⁰

Le terrain de recherche étudié est un petit village de la Cévenne ardéchoise, Ribes, qui profite d'un paysage de terrasses cultivées de vignes ou d'arbres fruitiers. L'objectif de la recherche était d'observer le déroulement de la mise en place d'une ZPPAUP sur la commune au travers du regard de tous les acteurs du territoire. Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbains et du Paysage sont nées avec la loi de décentralisation de 1983. La ZPPAUP a pour objectif la préservation et la mise en valeur des ensembles bâties ou paysagers de qualité. Elle vise le remplacement de la réglementation au coup par coup des abords des monuments historiques par la mise en place de zones de protection mieux adaptées aux particularités des espaces architecturaux, urbains et paysagers du territoire. Aujourd'hui, les AVAP (peu usitées) ont remplacé ces ZPPAUP en conservant les mêmes objectifs.

En plus d'un écrin paysager, le village bénéficie d'une notoriété conférée par deux monuments remarquables (le chevet roman de l'église et une cheminée sarrasine). Ces deux attractions vantées dans la région attirent du monde et exerce une pression touristique sur le village qui doit fournir, notamment en période estivale, les services et les commerces nécessaires pour pallier à la demande. En plus de cette pression chronique, la présence de ces deux monuments a pour conséquence collatérale, la mise à l'écart des zones constructibles très éloignées des cercles protégés autour des monuments historiques. En effet, les périmètres de protection englobent tout le centre ancien et gèlent ainsi la possibilité de s'installer dans le village.

Dès lors, le maire ne sait plus sur quel pied danser. Un dilemme cornélien se présente à lui. « *Renoncer aux avantages économiques directs et indirects que peuvent apporter l'installation de nouveaux habitants et la fréquentation touristique, en freinant les capacités d'accueil ; ou à l'inverse perdre la maîtrise de la gestion de sa commune et voir se dégrader ce qui fait l'attraction du site et, in fine voir fuir les touristes* » écrit l'auteur.

Le maire décide de prendre les devants, et plutôt que de faire de Ribes un village musée, il préfère accepter une urbanisation bénéfique économiquement et socialement mais encadrée et rendue harmonieuse par des documents tels que la ZPPAUP.

Intervient alors le paysage. Le paysage comme marqueur de la capacité ou des difficultés des agriculteurs à entretenir leurs terrasses, vignes et arbres fruitiers. Le paysage comme porteur d'identité collective, de mémoire villageoise. Le paysage comme label pour valoriser

¹⁰ CLOAREC Jacques, 1995, « *Un village se penche sur son paysage* » (pp.194-207), in collectif, *Paysages au pluriel*, coll. Ethnologie de la France, cahier n°9, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris.

une agriculture. Le paysage comme carte postale pour renvoyer vers l'extérieur une image flatteuse du village. Le paysage comme atout d'un cadre de vie paisible qui donne envie de s'installer à la campagne de façon permanente ou saisonnière parce qu'on a investi dans une résidence secondaire, voire ponctuelle pour passer quelques jours de repos dans ce « *lieu idéal pour les vacances* » car le paysage renvoie l'idée d'une tradition, d'un terroir, d'un cadre naturel chargé de qualités environnementales.

Déroulement de la ZPPAUP :

1 – étude préliminaire consistant en une analyse des « qualités architecturales et paysagères » par un bureau d'étude privé.

2 – présentation des résultats d'analyse à la population, discussion pour l'élaboration d'un « cahier des prescriptions et de recommandations » lors de trois réunions décentralisées par quartiers réunissant 20 à 25 habitants volontaires (soit 70 sur 350 habitants que compte la commune). C'est l'occasion de débattre sur les différentes perceptions du paysage et de confronter les points de vue des acteurs formels et informels pour aboutir à une image collective type soutenue et approuvée par tous : un « modèle paysager »

3 – élaboration d'une cartographie des « sensibilités paysagères » qui permettra la mise en place dans le cadre la ZPPAUP d'un « zonage de protection ». Cette ZPAUP vient compléter la carte communale existante et ne change pas le statut constructible ou inconstructible des terrains. Mais pour éviter d'éveiller les animosités, le maire préfère employer le terme de « périmètre sensible » plutôt que celui de « périmètre à protéger », périmètre non circulaire comme l'est celui des monuments historiques mais englobant les zones à protéger très sévement, moyennement ou celles à ne pas protéger. Le but, selon l'ABF, est d'éviter la « banlieusardisation » qui permet aux nouveaux habitants de défigurer le paysage par leurs interventions éclectiques. Il pose un regard d'architecte sur le paysage. En dialoguant avec les habitants, en étant pédagogue et coopératif, en employant un langage simple qui cherche le consensus, on peut être écouté.

Cependant, les réactions à la réception de cette ZPPAUP sont loin d'être enthousiastes. Les habitants méfiants, craignent que ce nouveau texte vienne restreindre encore plus le champ des possibles. On critique vivement le fait que les règles ne soit pas les mêmes pour tout le monde, on peine à comprendre pourquoi certains semblent plus avantageux que d'autres. Le comportement de la municipalité est remis en cause sur ces choix quant à ces commandes publiques contemporaines, au placement des pancartes publicitaires, des bennes à ordures. On parle d'une mairie qui veut faire la leçon mais qui ne donne pas toujours le bon exemple. C'est l'heure des règlements de comptes !

L'auteur constatant combien les habitants se sont autocritiqués lors des débats de quartiers, dénonçant les mauvais comportements du voisin par quartiers interposés, observe que les facettes de la lecture sociale du paysage des acteurs informels doit être complétée par celle

des acteurs légitimes. Et c'est la voix de ces derniers qui prédominera lors de la prise de décision.

Car ce que l'auteur sous-entend, c'est que les acteurs informels fournissent une lecture affective et sensible, contemplative et intéressée, presque égoïste et donc erronée tandis que les acteurs légitimes fournissent une lecture experte, fondée, scientifique. Prenant le parti de ces derniers, il considère que leur lecture du paysage est forte de la lecture croisée de plusieurs experts :

- Une lecture savante du bureau d'études qui conduit à l'analyse subjective du paysage et qui « rationalise les sensations ».
- Une lecture technico-professionnelle de l'ABF et autres garants de l'harmonie des nouvelles constructions avec l'ancien
- Une lecture utilitariste ou gestionnaire du maire et du conseil municipal qui considère le paysage comme un atout économique et social pour le village.

Ces trois lectures doivent se concerter et intégrer au mieux et non sans difficultés la lecture affective et sensible des habitants en vue de l'élaboration d'une politique paysagère communale et à long terme de la définition d'un patrimoine paysager.

En fin d'article l'auteur s'interroge sur la durabilité de la ZPPAUP. « *Que deviendra la ZPPAUP à l'épreuve de la vie de village ?* » se demande-t-il. Les usages changeant, l'économie variant, on ne pouvait prévoir si demain un tel texte serait encore approprié. On craignait à nouveau le départ des derniers viticulteurs laissant leurs terrasses en friche, toujours inconstructibles et pourtant si convoitées.

La ZPPAUP aura aussi permis d'initier un « *processus de patrimonialisation* » du paysage mais selon l'auteur, les modes de gestion de ce patrimoine vivant restaient à inventer. Si un monument protégé ne doit pas être touché, le paysage doit quant à lui être entretenu sous peine de voir se développer une nature sauvage et incontrôlable.

Enfin il conclut de manière très pessimiste que, malgré les bonnes volontés et la motivation des acteurs au moment de la mise en place de la ZPPAUP, les convictions de chacun ne sauraient tarder à s'estomper pour à nouveau laisser la place aux ambitions personnelles générant un paysage « *banalisé, c'est-à-dire socialement désinvesti* ». C'est là le problème des documents d'urbanisme qui cherchent à toujours plus de consensus social sans vraiment y parvenir au travers de concertations et démarches participatives timides et qui ne peuvent s'empêcher de contraindre et d'imposer de manière rigide des prescriptions sans quoi sinon, l'urbanisation des campagnes deviendrait ingérable. Le retour sur expérience ne vient que trop tard... si retour d'expérience il y a.

b- L'exemple suisse¹¹

Les auteurs interviennent sur six communes du canton de Fribourg dans la Suisse Romande. Ils tentent de trouver des moyens de valoriser les paysages ordinaires restés « terra incognita », moyens qui ne peuvent être les mêmes que ceux mis en place pour la protection de paysages dits exceptionnels.

Un lieu ordinaire « *ne comprend pas de site exceptionnel, mais présente des qualités appréciables, dans un registre mineur.* » Il s'agit de résoudre des problèmes d'aménagement local (mise en place d'infrastructures qui amputent le paysage, urbanisation,...) en faisant prendre conscience d'un patrimoine paysager chargé d'histoire et d'archéologie. Ici c'est un repérage du système viaire ancien qui se construit le long de structures paysagères ce qui réveille chez les habitants des souvenirs et une mémoire collective. La notion de « récit » est très importante pour donner de la valeur au paysage et rendre légitime sa protection. L'objectif de l'ouvrage est de démocratiser les pratiques d'aménagement autour d'un paysage.

B – Projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages : une reconnaissance du paysage comme outil de projet ?

Actuellement, le paysage prend une force particulière dans la législation française. Le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages a été adopté en deuxième lecture, avec modifications, par l'Assemblée nationale le 17 mars 2016 et en deuxième lecture, avec modifications, par le Sénat le 12 mai 2016. Ce projet de loi crée l'Agence française pour la biodiversité. Elle regroupera des opérateurs existants dont l'Office national de l'eau, l'Agence des aires marines protégées et l'établissement des Parcs nationaux de France. Les objectifs sont multiples et concernent notamment la sensibilisation des Français sur la biodiversité et le soutien pour la restauration des milieux. Concernant le paysage, le portail internet Vie publique, au cœur du débat public¹² qui rend compte de l'avancée des débats à l'Assemblée et au Sénat stipule : « *Le projet de loi introduit en droit français une approche du paysage qui tiendra compte de l'évolution des territoires au fil du temps, sous l'influence du milieu, des populations et des activités humaines.* ».

En 2012, 95% de la population vit en milieu urbain et l'équivalent d'un département est artificialisé tous les sept ans. La loi consacre la complémentarité des sites classés et des sites inscrits pour la protection des paysages les plus remarquables pour que la France reste la première destination touristique mondiale et que la qualité de ses paysages soit un atout

¹¹ DEWARRAT Jean-Pierre, 2003, *Paysages ordinaires - De la protection au projet*, Coll. Architecture +Recherches, Editions Mardaga, Liège.

¹² <http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/projet-loi-relatif-biodiversite.html>

majeur de son attractivité. Elle prolonge et conforte la loi de 1993 relative à la protection et à la mise en valeur des paysages portée par Ségolène Royal, grâce à la traduction des engagements pris lors de la ratification de la Convention européenne du paysage. Avec les Atlas de paysages et les objectifs de qualité paysagère, la loi met en place les outils permettant de prendre en main l'évolution des paysages du quotidien dans les territoires et d'agir pour la qualité du cadre de vie de millions de français.

Ce projet de loi annonce que les SCoTs devront prendre des objectifs de qualité paysagère au même titre que les Chartes de Parc. Actuellement, le gouvernement investit toujours vers les métropoles, les paysages périurbains, métropolitains et les entrées de ville car l'Etat cible par urgences. La tendance est en train de changer puisque cette loi environnement privilégie l'entrée paysagère et la reconnaît comme outil de projet local.

C – Plan de paysage, agir pour le cadre de vie

Ségolène Royal, ministre en charge depuis 2014 du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie aujourd'hui ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer a relancé la politique Plan de paysage, outil hybride entre la charte paysagère et le document de planification, outil de projet par et pour le paysage. Le ministère l'encourage comme un préalable à certains documents de planification. Le plan de paysage est un outil au service des élus pour renforcer l'attractivité d'un territoire. Il permet d'appréhender le paysage comme une ressource et est un levier pour le développement local. Il s'agit donc d'une démarche qui invite à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) en remettant le paysage au cœur du processus. Cette démarche concerne aussi bien les milieux urbains que ruraux, les territoires dégradés comme ceux de grande qualité, les espaces remarquables et ceux du quotidien. Il s'agit d'impliquer les citoyens dans un projet de territoire, de renforcer l'attractivité de celui-ci et d'améliorer le cadre de vie car comme le dit la ministre Ségolène Royal : « *La qualité du cadre de vie est un enjeu majeur, aussi bien pour l'épanouissement des individus et de la société que pour l'attractivité des territoires* ». Bien que la ministre ait à cœur ce sujet depuis de nombreuses années, le développement territorial par le paysage « *qui fait l'originalité et la richesse et qui, par ailleurs, est porteur de sens pour la population* » est un processus qui prend à présent de l'ampleur à l'échelle nationale car annonciateur de résultats positifs.

Le Plan Paysage repose sur trois étapes :

- 1- Etat des lieux des paysages et de leur dynamique sur le territoire concerné.
- 2- Formulation d'objectifs de qualité paysagère.
- 3- Mise en œuvre d'un programme d'actions pour répondre aux objectifs.

L'échelle institutionnelle encouragée par le ministère pour formuler les objectifs est celle de l'intercommunalité bien que le Plan de paysage puisse être réalisé à l'initiative d'une seule commune dont le territoire est singulier. A l'initiative d'un plan paysage, l'on trouve

généralement une équipe municipale ou un groupe d’élus mais ce peut être aussi un groupe de citoyens, une association ou un collectif qui lancera le projet bien que celui-ci soit porté par la suite par les élus des territoires concernés.

Pour inciter communes et intercommunalités à se lancer dans un Plan de paysage, le ministère a publié une brochure¹³ vantant les bienfaits d’une telle entreprise. On y trouve notamment deux scénarios de développement opposés qui exposent très clairement les difficultés auxquelles les territoires font face actuellement (Figure 3) et les solutions qui peuvent leur permettre de rebondir en parallèle (Figure 4).

¹³ *Le Plan de Paysage, agir pour le cadre de vie*, brochure de présentation éditée par le Ministère de l’Ecologie, du développement durable et de l’énergie, Réf. : DICOM-CITIZEN-DHUP/BRO/14199 - Janvier 2015.

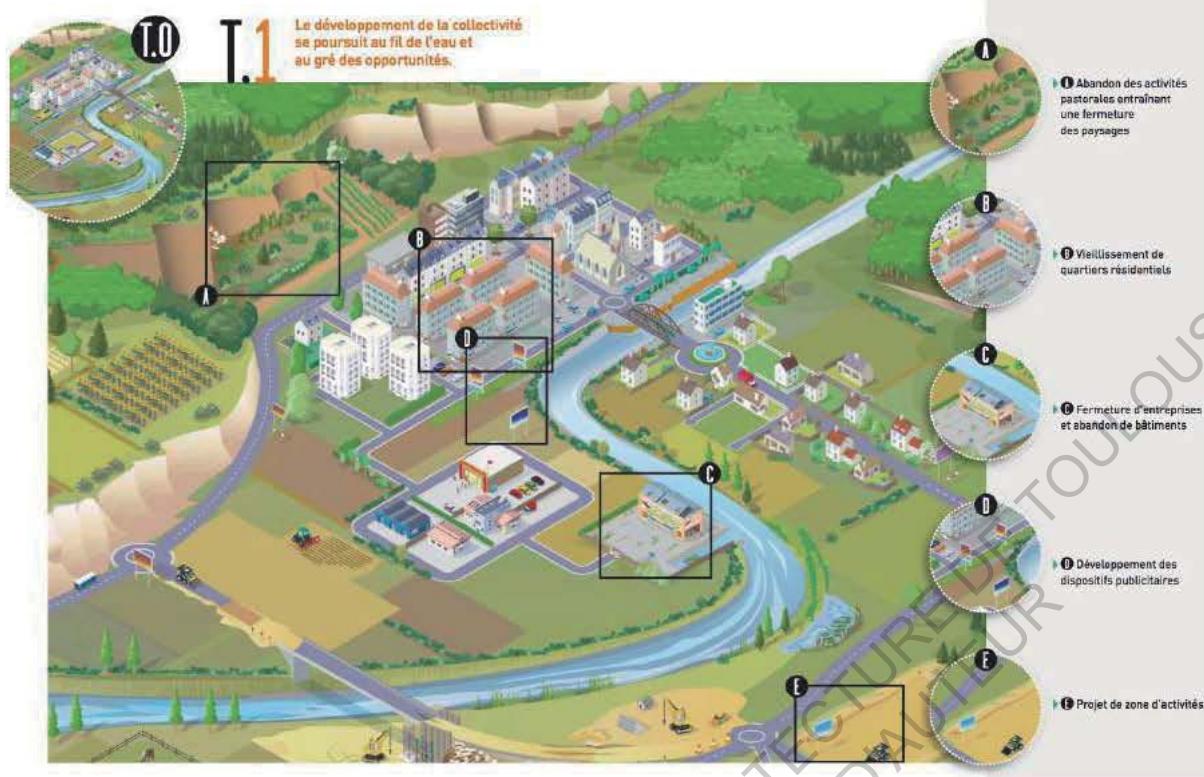


Figure 3 : Exemple de mauvais développement actuel, brochure « Le Plan de paysage, agir pour le cadre de vie »

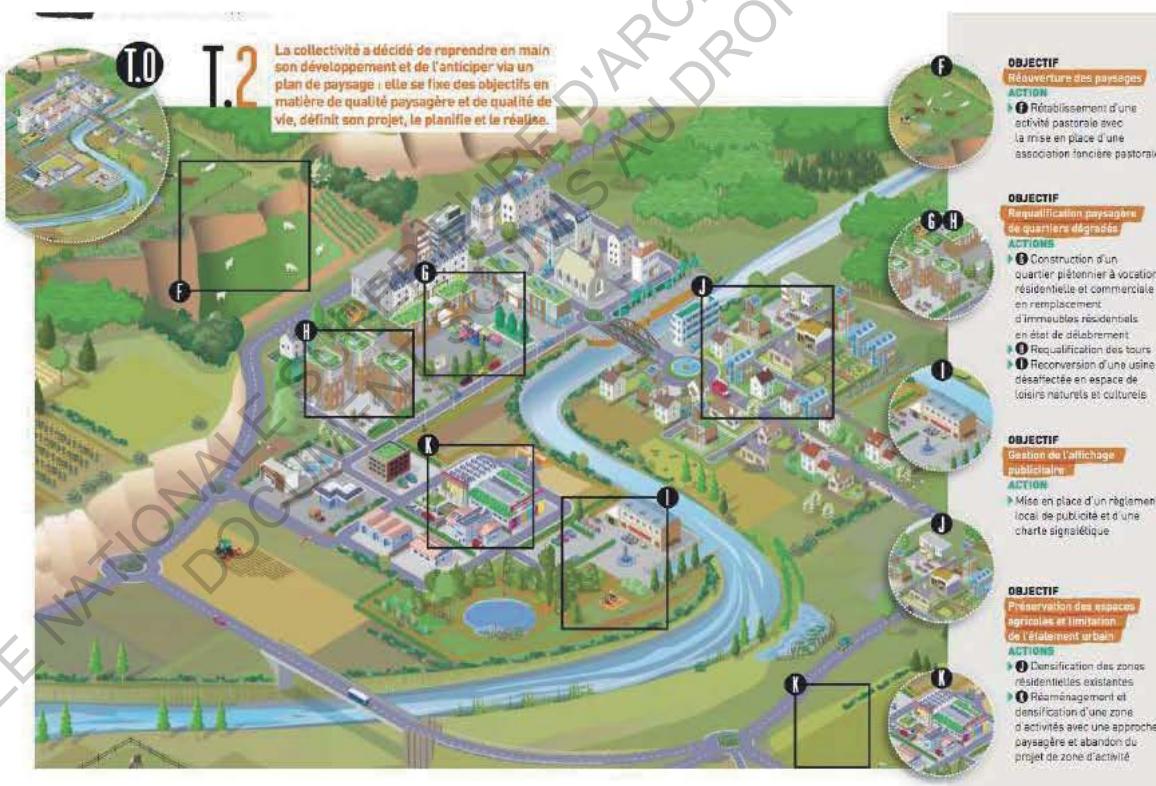


Figure 4 : Exemple de solutions pour un développement vertueux, brochure « Le Plan de paysage, agir pour le cadre de vie »

Considérer le paysage comme moteur de projet et privilégier l'entrée paysagère plutôt que l'entrée socio-économique constituent un grand pas en avant pour le développement local de communes rurales qui n'ont souvent d'autre richesse que leur paysage ordinaire ou extraordinaire.

Un Club national Plans de paysage a été créé en 2012 avec le lancement d'un appel à projet. En 2013 et en 2015 ont été désignés cinquante lauréats qui ont reçu un soutien financier de 30 000 euros ainsi qu'un soutien méthodologique. En 2013, en Midi-Pyrénées, le Grand Albigeois était l'un des lauréats de l'appel à projet. Le Plan de Paysage est actuellement en cours de réalisation en phase de présentation du plan d'action et n'a pas encore été validé.

D – La Convention européenne du paysage, le paysage n'a pas de frontières

Le 20 octobre 2000 est adoptée à Florence la Convention européenne du Paysage appelée également Convention de Florence. Entrée en vigueur en 2004, elle est ouverte à la signature des Etats membres du Conseil de l'Europe et à l'adhésion de la Communauté européenne et des Etats européens non membres. Premier traité international exclusivement dédié au paysage européen, cette convention exprime la nécessité pour les pays de mettre en œuvre une politique du paysage. Il s'agit d'une politique de protection pour conserver, maintenir et promouvoir la valeur patrimoniale des paysages ; de gestion pour accompagner les transformations induites par les mutations économiques, sociales et environnementales ; et d'aménagement notamment pour les espaces les plus touchés par les mutations (zones périurbaines, industrielles, entrées de ville, littoraux,...). Au regard d'une bonne analyse et connaissance de leur territoire, les pays ayant fait ce travail d'identification et qualification de leurs paysages sont invités à formuler les objectifs de qualité paysagère pour protéger, gérer et aménager leur paysage par la suite. Ces objectifs de qualité paysagère sont une innovation propre à la Convention de Florence puisqu'ils traduisent les aspirations de la population quant à la qualité paysagère de leur cadre de vie : le paysage n'est plus qu'une science réservée aux experts mais devient un sujet politique à part entière.

Par ailleurs, insistant sur le fait que le paysage n'a pas de frontières, l'objectif de cette convention est la coopération entre les états qui sont amenés à échanger sur leurs retours d'expériences, à s'offrir une assistance technique et scientifique mutuelle, à échanger des informations et les conseils de leurs spécialistes. Les états sont également encouragés à élaborer ensemble des programmes communs de mise en valeur du paysage.

Un Prix du paysage du Conseil de l'Europe décerné par le Comité des Ministres du conseil de l'Europe est décerné tous les deux ans à une collectivité locale ou régionale pour féliciter sa politique de protection, de gestion et/ou d'aménagement durable de son paysage pouvant servir d'exemple aux autres collectivités territoriales européennes. Ce prix s'inscrit dans la lignée du travail menée par l'Organisation en faveur des droits de l'Homme et de la démocratie : le prix du paysage a aussi pour objectif de mettre en valeur la dimension territoriale des droits de l'homme et cherche à mettre en évidence combien les mesures

prises en termes d'aménagement territorial et de qualité paysagères sont importantes pour le cadre de vie et l'épanouissement des populations.

Quelques exemples de prix de la troisième session 2012-2013 du Prix du Paysage du Conseil de l'Europe :

- Projet lauréat : Préserver la valeur écologique dans le paysage de la vallée fluviale de Szprotawa, Association de Basse-Silésie de parcs paysagers, Pologne.

Ce projet concerne la réhabilitation d'une ancienne caserne militaire soviétique. Les populations roms ont participé aux côtés des apiculteurs et agriculteurs acteurs du territoire au processus décisionnel du projet de la même façon qu'elle s'impliqueront demain dans la gestion des terrains aménagés sur lesquelles elles résideront. Un intérêt tout particulier a été porté au développement de la biomasse comme source d'énergie. Le croisement des dimensions biodiversités, nature, culture et populations a justifié le choix du jury.

- Mention spéciale pour « Le renforcement de la démocratie » : La renaissance de la région du Haut-Belice-Corleonese par la récupération de terres confisquées aux organisations mafieuses, LIBERA, Associations, noms et chiffres contre les mafias, Italie.

Ce projet concerne la récupération des terres confisquées par la mafia qui se les était illégalement appropriées. Le paysage est à la fois support et résultante d'un projet politique et économique qui restaure qualité culturelle et environnementale des lieux, promeut l'activité agricole notamment la production biologique et la transformation de produits locaux et insiste sur le développement d'énergies renouvelables. Le projet est porteur de nouvelles opportunités d'accès à l'emploi.

- Mention spéciale pour « L'attention portée au paysage urbain en tant que bien commun » U-parks, U-turns we love, district de la municipalité d'Utena, Lituanie.

Ce projet concerne la reconquête de parcs urbains mis en réseau qui renverse une vague de privatisation des espaces publics en période soviétique. Désormais, chacun peut jouir des parcs de la ville considérés comme bien commun. Le projet est un bel exercice de planification du paysage appliquée au bien-être individuel comme collectif.

- Mention spéciale pour « La contribution aux idéaux européens » : La Porte de Gornje Podunavlje, ONG Podunav, Backi Monostor, Serbie.

Ce projet concerne le développement d'un écotourisme transfrontalier, en lien avec le retour à une production agricole liée à une alimentation traditionnelle. Il permet d'éviter l'exode rural des jeunes et de

développer dans un même temps des intérêts multiethniques s'appuyant sur les spécificités d'un paysage commun.

E – Le rapport Bonnet

Grand Prix de l'urbanisme 2014, Frédéric Bonnet a remis le 7 janvier 2016 un rapport intitulé « Aménager les territoires ruraux et périurbains ». Ce rapport traite surtout de la périurbanité et de la « campagne urbaine ». Il appelle à changer de regard sur ces zones de nature mises à mal par l'urbanisation galopante. Si dans un premier temps il met en évidence les atouts et richesses des territoires ruraux et périurbains, il propose dans un second temps de mieux utiliser les outils disponibles pour faire du projet de territoire incluant ces zones-là pour finir par énumérer des propositions d'évolutions des méthodes et des outils.

Dans un premier temps, Frédéric Bonnet rappelle donc que, bien que les richesses des territoires ruraux et des campagnes urbaines soient moins spectaculaires que celles des grandes métropoles, elles existent et ont de tout temps existé, puisque tout territoire est riche de sa géographie et de son histoire économique et culturelle, histoires de bourgs et de campagnes qui ont joué leur importance dans l'Histoire de notre Nation. C'est cette épaisseur là que la loi Paysage de 1993 s'est employée à protéger et à valoriser. Depuis cette loi, nombreuses ont été les publications d'inventaires de paysages exceptionnels comme ordinaires, d'atlas liant géographie et histoire des territoires. Depuis quelques années, l'auteur remarque que l'attention portée aux campagnes a une lisibilité moindre, la priorité étant donnée aux phénomènes métropolitains. Mais il assure que le paysage est en train de reprendre sa place au cœur du débat de l'aménagement territorial : « *Parce qu'il est à la fois transversal et éminemment culturel, parce qu'il est capable de rassembler une communauté et d'expliciter les nuances d'un territoire, le paysage est un concept essentiel. [...] Les démarches paysagères permettent, très en amont, de mettre en avant les atouts d'un territoire.* »

On assiste aujourd'hui à une vraie banalisation des paysages due au déploiement de formes génériques d'architectures (maisons pavillonnaires de promoteurs, lotissements, zones commerciales,...) et il convient de révéler à nouveau les spécificités de chaque territoire dont les singularités, l'épaisseur historique des paysages et les structures géographiques demeurent. Ce n'est qu'en collectant les récits et en ayant conscience de cette profondeur culturelle liée à la géographie qu'une réflexion collective sur le territoire peut commencer pour aboutir à un projet de territoire fort de ses richesses identifiées. Carmen Pigem, architecte de l'agence RCR Arquitects¹⁴insiste sur ce point : « *Chaque endroit a son histoire, son esprit, ses sources. Il faut gratter puis tirer les fils et voir ce que l'on peut en faire. Chaque territoire, comme chaque personne, a son identité* ».

¹⁴ Voir entretien avec Carmen Pigem page 92

Ces richesses sont à la fois des richesses de ressources et d'usages. Ressources alimentaires grâce aux terres agricoles ; ressources en énergie renouvelables grâce aux forêts et à la biomasse, grâce au vent et au réseau hydraulique ; ressources en biodiversité avec les écosystèmes du maillage des trames vertes et bleues ; ressources en matières premières, enfin, pour la construction et l'industrie. En termes d'usages, les territoires ruraux développent un certain nombre d'activités liées au tourisme et à la détente, aux activités sportives de plein air, aux activités culturelles (festivals, gastronomie, terroirs) et commerciales (artisanat, circuit court). Ces usages profitent à la fois aux visiteurs et aux populations locales et s'instaure une sorte de « tourisme de proximité » entre territoires ruraux et aires urbaines proches qui jouissent de ces activités. Par la même occasion, une proximité se crée entre ceux qui accueillent et ceux qui sont reçus.

Frédéric Bonnet insiste sur le fait que ces usages et ressources ont un impact à l'échelle nationale et qu'il serait bon de valoriser ces ressources pour faire face au changement climatique de demain. De même, une solidarité entre territoires métropolitains et les autres, déjà initiée, devrait pouvoir se créer sous forme de contrats de partenariats.

En ce qui concerne les méthodes et outils pour faire un projet de territoire, Frédéric Bonnet affirme la nécessité de systématiser la mise en place de plan de paysage –qu'il appelle aussi plan-guide- pour toutes les nouvelles procédures en train de se mettre en place. Regrettant les trop nombreux « *copier-coller aux effets regrettables* » et le sacrifice fait de l'intelligence collective par manque de temps et de moyens lors de la rédaction des documents d'urbanisme, il met en évidence combien la partie « projet » doit être valorisée et mieux alimentée grâce au travail d'équipes pluridisciplinaires adaptées aux enjeux.

PARTIE 2

Le Scot du Pays d'Autan, le paysage comme entrée privilégiée pour le projet territorial

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Parce que le volet paysage occupe une place très importante au sein du SCoT et qu'il en constitue même l'entrée principale, le choix s'est porté sur le SCoT du Pays d'Autan afin d'illustrer comment le paysage peut être support et moteur de projet de territoire. Pour ce faire, j'ai mené une analyse des documents disponibles ainsi que plusieurs visites sur site à la rencontre des acteurs du territoire.

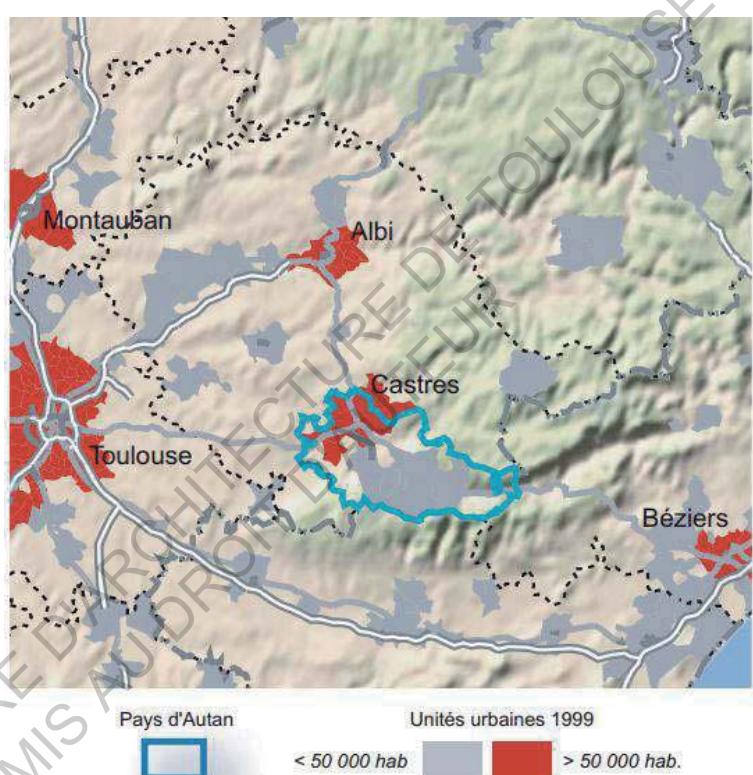
I - Le SCoT du Pays d'Autan

1- Genèse

En 2001, conformément à ses compétences, la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet engage l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT.) sur le périmètre du Pays d'Autan en collaboration avec les Communautés de communes du Pays.

Situé dans le département du Tarn dans la région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon, ce pays recouvre 33 communes dont deux communes indépendantes (Saint-Salvy-de-la Balme et Bout-du-Pont-de-l'Arn) et 3 intercommunalités :

- Communauté d'agglomération Castres-Mazamet : 78 510 habitants (2012)
- Communauté de communes du Sor et de l'Agout : 22 159 habitants (2012)
- Communauté de communes de la Haute Vallée du Thoré : 4926 habitants (2012)



Le Pays comprend la sous-préfecture du Tarn, Castres (aire urbaine de 67 153 habitants) et s'étale sur 710 km². L'élaboration du SCoT est gérée par un syndicat mixte. Actuellement le SCoT est en cours de révision. Son périmètre s'est vu élargi et le SCoT du Pays d'Autan et de Cocagne englobe désormais 49 communes. Bien que le SCoT soit toujours appelé SCoT du Pays d'Autan, cette entité a été dynamitée et n'existe plus politiquement parlant.



Figure 6 : Situation du SCoT du Pays d'Autan en France

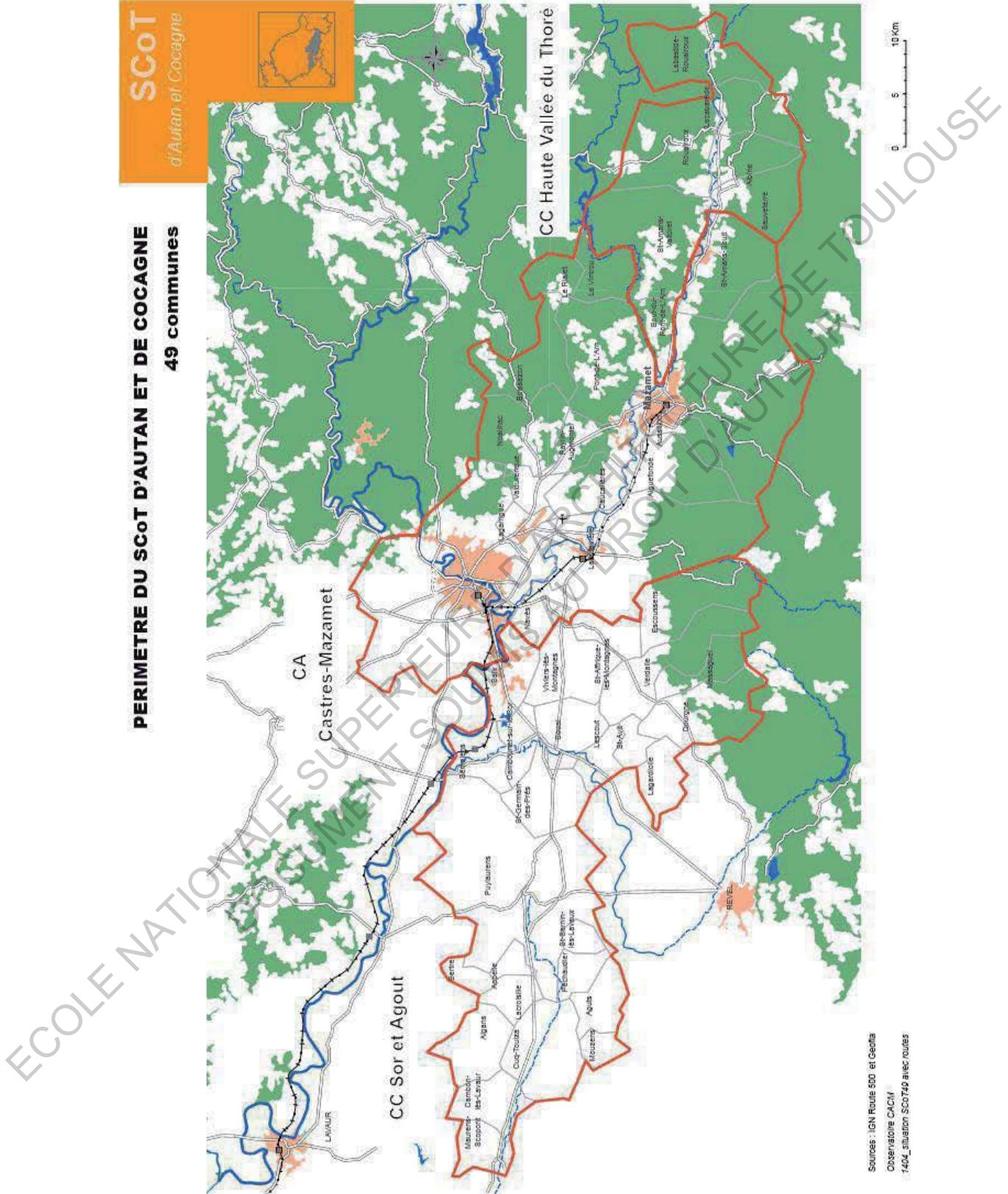


Figure 7 : Périmètre du SCoT en révision pour 2018

SCOTT

D'AUTAN ET DE COCAGNE

TERRITOIRE DU SCOT d'AUTAN et de COCAGNE

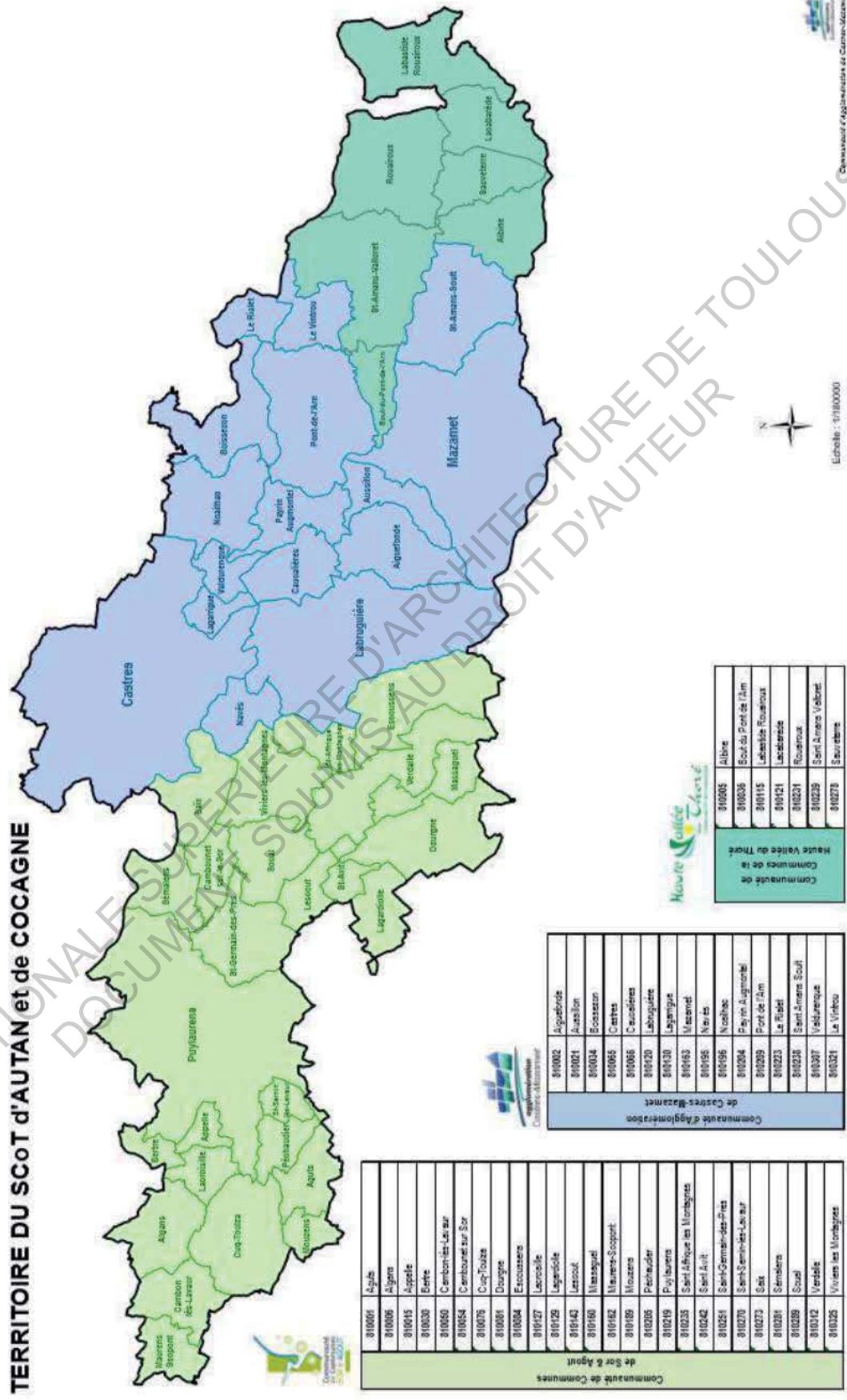


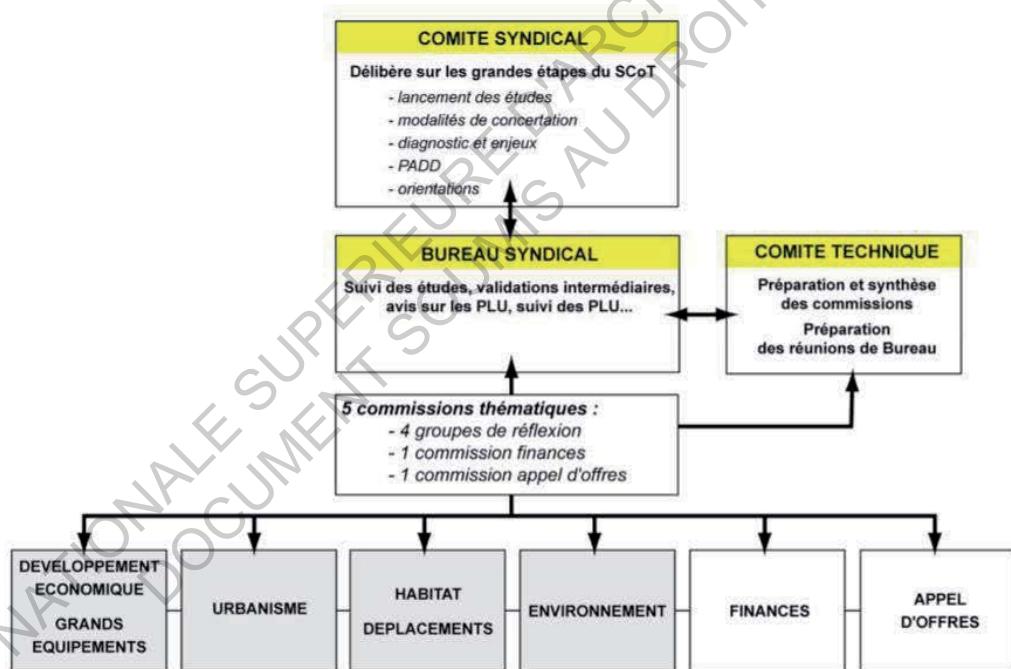
Figure 8 : Commune du SCoT du Pays d'Autan et de Cocagne prévu pour 2018

En 2001, une première concertation a lieu en vue d'élaborer un projet de territoire à l'horizon 2010. Le choix de ce périmètre est fixé à l'échelle d'un ensemble de 82 communes d'un total de 120 000 habitants en vue d'élaborer un projet d'agglomération. Cette réflexion a donné l'occasion de débattre de la pertinence et des enjeux du territoire et s'est poursuivie jusqu'à la création en 2004 d'un Conseil de développement et de l'Association du Pays d'Autan qui couvrent 33 communes et trois intercommunalités.

En juin 2006, sont créées quatre commissions de travail pour effectuer le diagnostic : 1-Economie, infrastructures ; 2-Urbanisme ; 3-Habitats, déplacements ; 4-Environnement, paysages. C'est sur ce dernier volet que nous travaillerons dans le cadre de ce mémoire.

Les études menant au diagnostic ont été réalisées en interne grâce aux ressources dont disposait la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet à savoir un urbaniste-chef de projet Patrick Urbano, géographe naturaliste connaissant parfaitement le territoire tarnais, directeur du Service Environnement du Conseil Général du Tarn, un observatoire économique et social et un SIG (Système d'Information Géographique).

Pour la gouvernance de ce projet, un bureau a été élu positionnant à la tête d'un syndicat mixte un président et cinq vice-présidents.



La procédure de SCoT est engagée, l'énonciation des objectifs initiée en 2001 lors de la première concertation se poursuit.

Le scénario de développement vertueux prévoit à l'horizon 2030, plus de 10 000 habitants, 4000 emplois et 7000 à 8000 logements supplémentaires.

Le 3 juillet 2007, le diagnostic intermédiaire est validé. Et le débat sur les orientations du PADD, obligatoire quatre mois avant l'arrêt du projet a lieu le 25 mai 2009. Le SCoT du Pays

d'Autan abouti le 15 décembre 2009 et est approuvé le 24 janvier 2011 suite à une année d'enquête publique.

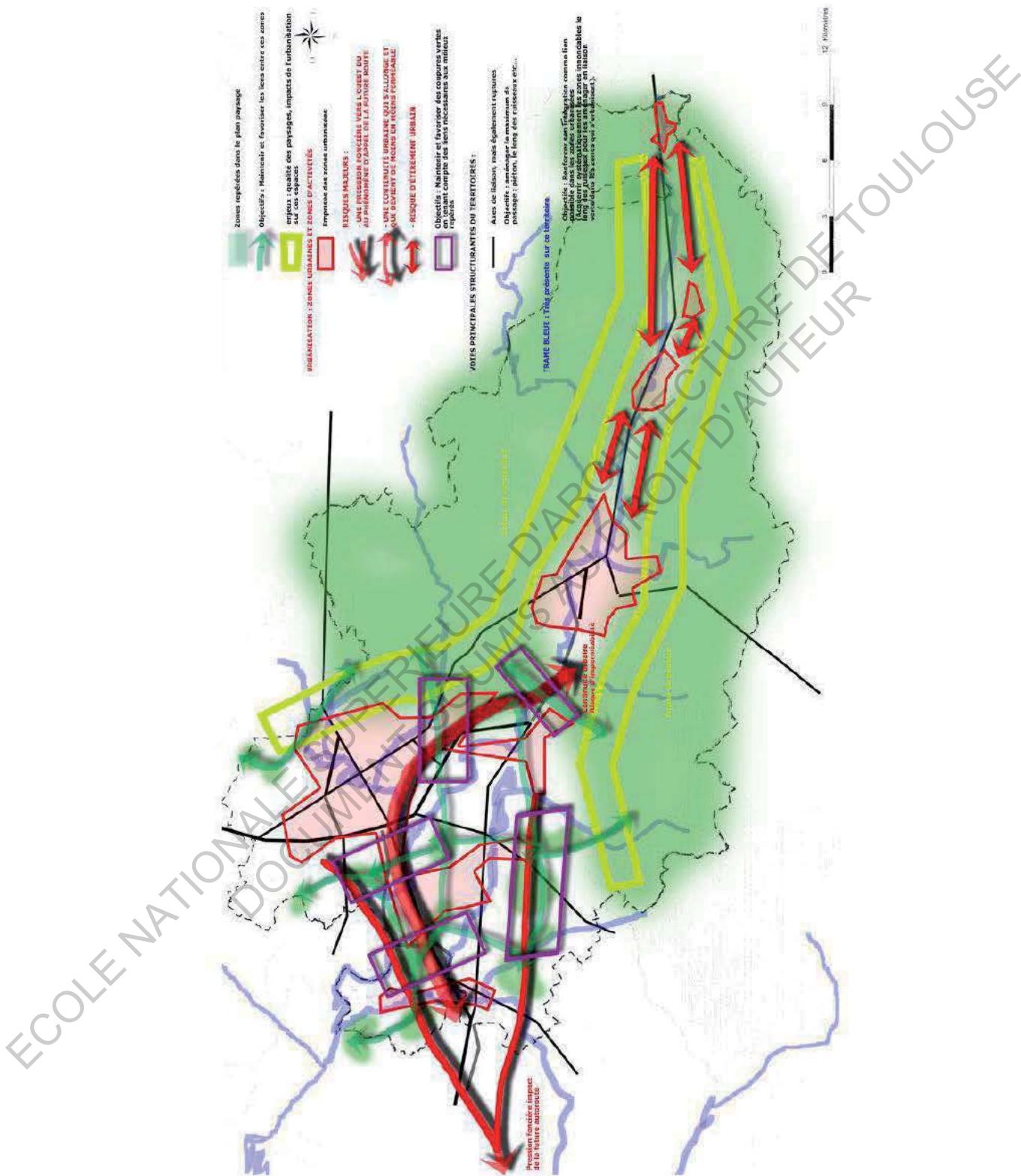


Figure 9 : Données urbaines et écologiques à l'échelle du territoire du SCoT

2- La spécificité du SCoT du Pays d'Autan, le diagnostic éco-paysager

En 2006, se constitue un petit groupe de travail au sein de la commission Environnement & paysages dédié au diagnostic éco-paysager du territoire du Pays d'Autan. Le problème abordé est celui-ci : Comment concilier développement urbain et paysage ? Quelle est la place de la trame verte et bleue ?

Ce groupe est constitué de personnalités telles que Patrick Urbano, géographe et naturaliste, Brigitte Masquelin, ingénieure territoriale représentante du SCoT à la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet, et Nelly Jerrige, urbaniste chargée de missions au CAUE 81. Il s'emploie à parcourir le territoire en long, en large et en travers afin de repérer les zones de nature à potentiel et les continuum écologiques –aussi appelés corridors écologiques- qui sont des lieux de transit de la faune et de la flore. Une carte au 1/35 000^e constitue l'aboutissement de ce travail et permet de visualiser les espaces de natures, les dynamiques environnementales et les enjeux du territoire. (Figure 11). Pensée comme un outil utilisable par tous les acteurs du territoire, elle est accompagnée d'une notice cartographique légendant les systèmes de représentation.

Dans la première partie est retranscrit et expliqué le repérage des zones de nature et les continuum écologiques en lien avec les travaux du SCoT. La notice cartographique constitue la seconde partie du document tandis que la troisième partie propose des préconisations aux échelles communales et territoriales, pour prendre en compte les enjeux identifiés dans un objectif de développement durable et du respect des paysages et de la biodiversité.

La diversité des paysages est telle que la question de la biodiversité sur le territoire du SCoT du Pays d'Autan n'est pas à aborder de façon trop spécifique et scientifique mais au contraire de la concevoir dans le champ plus large du développement local. D'abord, il s'agit d'accompagner les paysages dans leur évolution dans un souci de préservation de leurs caractères marquant leur identité et leur singularité. Ensuite, mettre en évidence la variété et la proximité de ces paysages est aussi une façon d'insister sur leur potentialité récréative. Enfin, le maillage des infrastructures vertes et bleues est aussi propice aux déplacements doux (déplacements quotidiens, randonnée, voies vertes, points de vue,...). Ces lieux peuvent être le support de sensibilisation à la nature à destination des scolaires.

Le souci de préservation des paysages et de maîtrise des risques de fragmentation des espaces permet de prendre en compte la biodiversité dans la planification territoriale au bénéfice du cadre de vie des habitants mais aussi de l'attractivité des territoires insistant sur la qualité de vie fondée sur les relations humaines, l'accès aux services et la proximité aux espaces naturels. Le diagnostic éco-paysager est donc un outil au service du développement local.

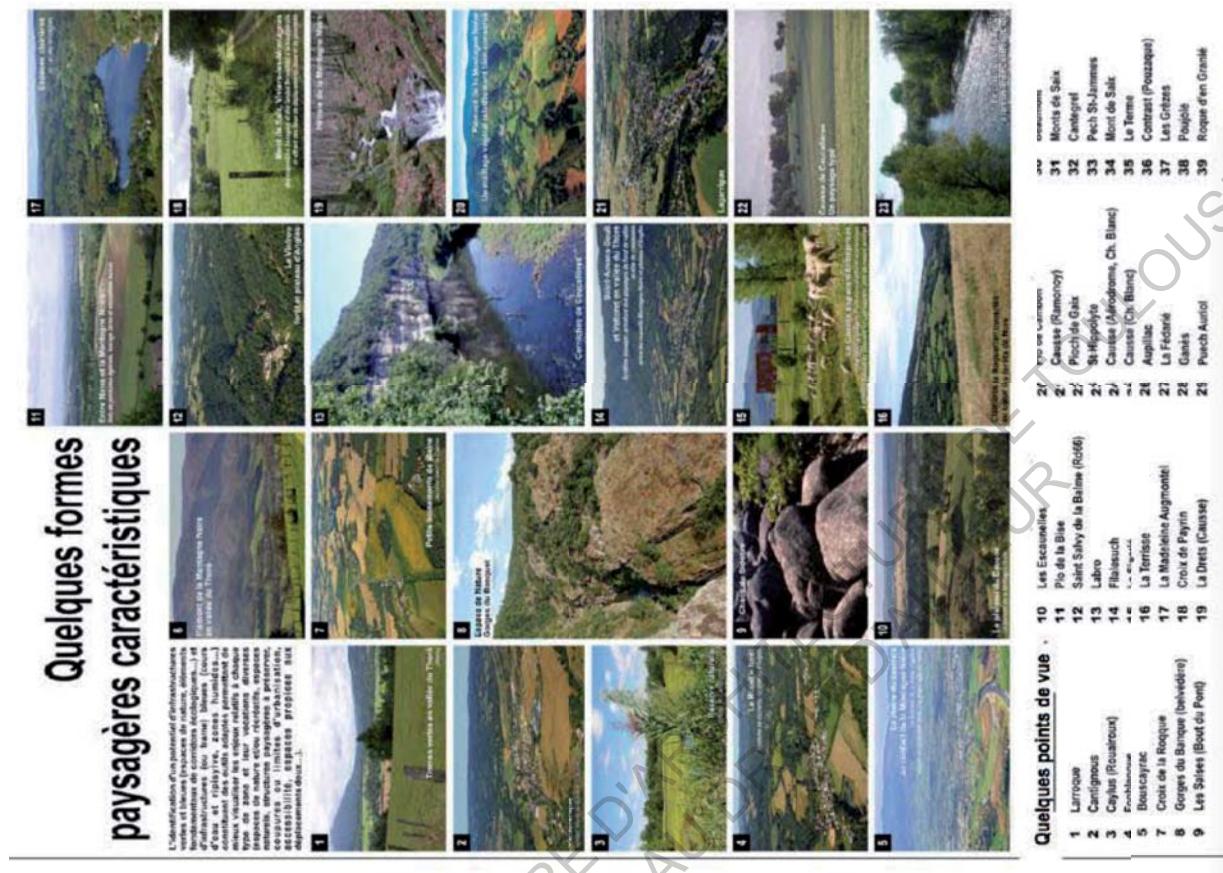


Figure 10 : Légende de la carte *Paysages, espaces naturels, trames vertes et bleues* au 1/35000e

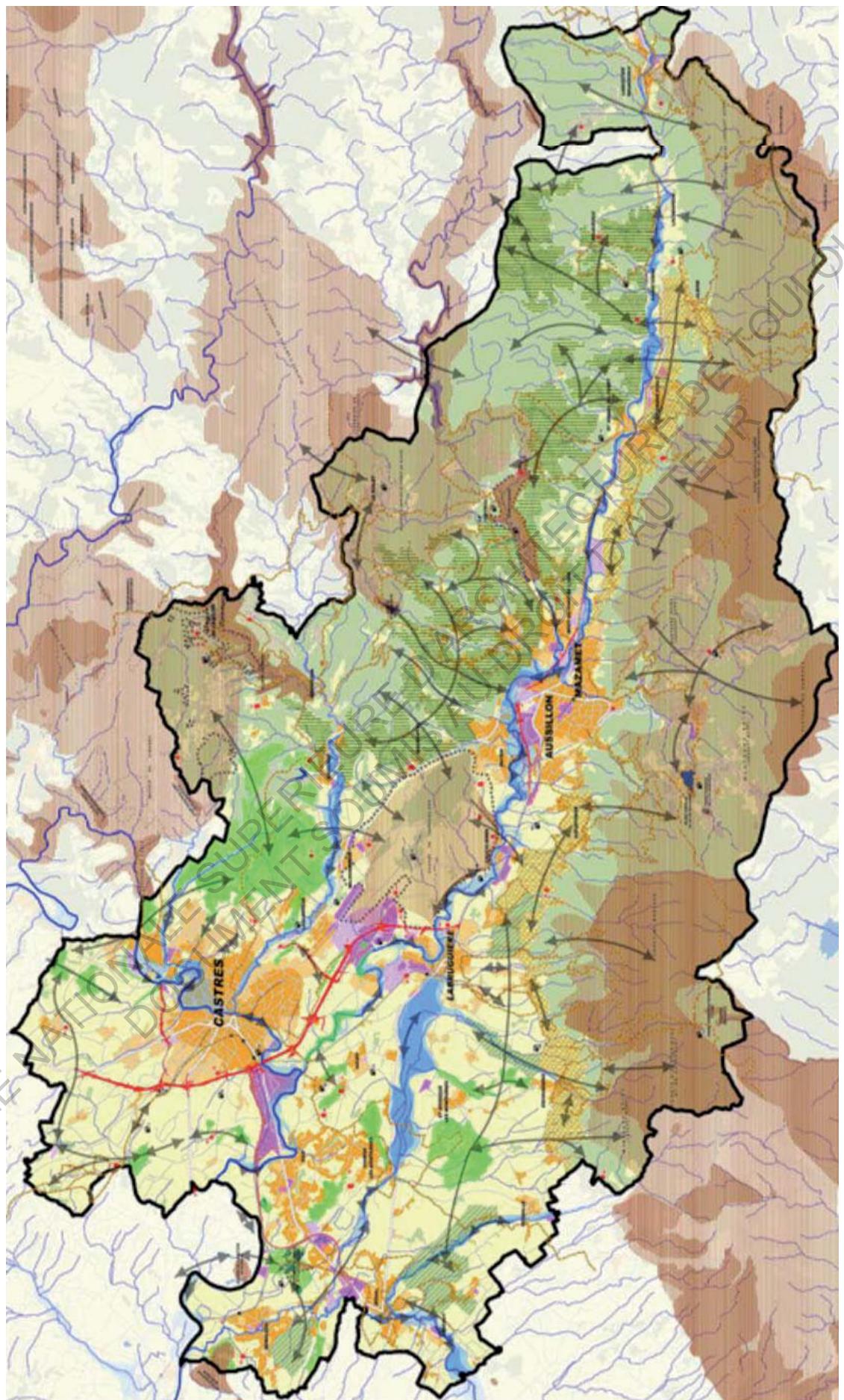


Figure 11 : Carte Paysages, espaces naturels, trames vertes et bleues au 1/35000^e du SCoT



D'après l'Atlas des paysages tarnais - CG 81/CAUE du Tarn

Figure 12 : Entités paysagères présentes sur le territoire du SCoT

Le paysage du SCoT du Pays d'Autan est avant tout diversifié (Figure 12). Marqué par sa position de contact entre extrémité sud-ouest du massif Central et plaine d'Aquitaine, il donne à voir un paysage de plaines et de collines agro-sylvestres autour des agglomérations Castres-Mazamet-Labruguière ; une vallée au fond de laquelle coule le Thoré qui se déploie à l'Ouest jusqu'à la frontière avec l'Hérault ; un versant Nord de la montagne noire offrant des espaces largement boisés au Sud ; de hauts plateaux ouverts de clairières agro-pastorales au Nord ainsi qu'une partie du Sidobre. Par ailleurs, au sein de cette mosaïque de paysages que l'on pourrait qualifier d'ordinaires, le plateau calcaire du causse de Caucalières, inséré au cœur de la zone Castres-Mazamet-Labruguière constitue un site paysager d'exception à la végétation de type méditerranéen, insolite au cœur d'un ensemble plutôt sous influence continentale. (Figure 13)



Figure 13 : Le Causse de Caucalières

Ce complexe paysager offre un grand nombre d'habitats attractifs pour la faune et la flore avec un potentiel d'accueil important. Ces habitats sont des réservoirs de biodiversité que le groupe de travail a pu identifier en repérant un certain nombre d'espèces patrimoniales du

Tarn.¹⁵ Toutefois, il convient de s'alarmer sur le risque d'altération des continus écologiques dû à l'urbanisation galopante notamment autour de Castres et de Mazamet et en fond de vallée où des risques de co-urbanité (jonctions des villages) le long de la départementale menant à Béziers, se font ressentir.

Face au risque de fragmentation et de cloisonnement des espaces, le diagnostic a abouti à des préconisations allant dans le sens de continuités surfaciques en complément des axes de corridors écologiques d'une trame verte et bleue identifiée peu à peu.

Brigitte Masquelin¹⁶, ayant participé au groupe de travail pour le diagnostic éco-paysager explique leur démarche : « *Avec Mr.Urbano, nous avons travaillé sur la question environnementale. Cette carte là est très précise (1/35000ème.) Il connaissait bien le coin et a réalisé cette carte en identifiant sur le territoire des espaces différents.* »

D'abord, nous avons repéré tous les pôles de nature identifiés au travers des zonages d'inventaire des ZNIEFF et des Natura 2000 dont les périmètres sont sur le site de la DREAL. Ce sont tous les secteurs tramés rayés. Les ZNIEFF et Natura 2000 représentent plus de 30 % du territoire du premier SCoT. Désormais, sur le nouveau périmètre, ce pourcentage est revu à la baisse.

Ensuite, nous avons identifié des périmètres de nature intéressants qui ne sont pas inventoriés sous forme de ZNIEFF mais lisibles en paysage. Par exemple, nous avons des secteurs de boisements assez importants. Ici, nous avions même repéré ce secteur de boisement qui a été classé par la suite lors de la publication d'une seconde génération de ZNIEFF. Nous étions un peu en avance sur le secteur.

Après, nous avons répertorié les trames bocagères un peu denses avec beaucoup de haies qui constituent des pôles de nature et de biodiversité intéressants.

Nous avons tramé tout le piémont de la Montagne Noire sur le versant Nord parce que ce sont des zones intermédiaires entre la forêt de la montagne et toute la plaine, zones de transition intéressantes sur le plan biodiversité. Et puis, sur le versant Sud, le territoire a été gagné par la forêt dans les années 1950. Des plantations importantes de résineux ont été opérées dans un but d'exploitation forestière. Tous ces territoires, autrefois agricoles donc ouverts, ont été gagnés par la forêt, soit par la forêt cultivée soit aussi parce que les agriculteurs ont



Figure 14 : Bocage dans le plateau d'Anglès

¹⁵ Liste établie par les naturalistes tarnais (LPO, Société tarnaise des sciences naturelles, CREN Midi-Pyrénées) en 2004.

¹⁶ Cf entretien avec Brigitte Masquelin page 83

quitté le territoire petit à petit pour aller travailler dans les usines abandonnant leurs terres qui se sont enrichies. Tout ce qui reste, qui n'est pas en friche ou en forêt, sur tous ces versants sud là, ce sont des lieux tout aussi intéressants, secteurs ouverts, secteurs de biodiversité. D'ailleurs, il est vrai que quand on se balade dans les alentours, on voit souvent du gibier, des chevreuils, etc.

Sur cette carte, vient se superposer le réseau hydrographique, les cours d'eau amis aussi les zones inondables car sur ces zones humides où il n'y a rien, ces friches, il y a aussi des secteurs de biodiversité importants.

Le résultat est une carte très riche, tramée et précise qui peut être confuse dans un premier regard. Ce fléchage met en évidence les butées, les endroits où la faune et la flore ne passe pas à cause de l'urbanisation, de routes. Sur ces secteurs à enjeux nous avons identifié trois niveaux de prescriptions inscrits dans le DOG du SCoT.

Nous n'avions pas forcément de méthode de travail au départ. Comme quoi ce n'est pas forcément indispensable (rires). Nous étions un groupe de travail constitué de gens qui venaient d'horizons différents et nous avons peu à peu construit une démarche plutôt qu'une méthode. »

3- La diversité des paysages : un atout mais aussi un risque

Constitué de six entités paysagères, entre paysage urbain, rural et naturel, le territoire est riche en termes de biodiversité et de ressources. Les travaux du SCoT ont mis en relief l'existence d'espaces naturels identifiés comme « d'intérêt écologique majeur » tels que les forêts de la montagne Noire, le Causse de Caucalières-Labruguière, les gorges du banquet... Mais cette diversité de paysages qualifiés d'ordinaires car quotidiens (bien que parfois classés en zones ZNIEFF ou Natura 2000), représente aussi un risque de déstructuration et de banalisation qui fragilise un espace rendu vulnérable face à la consommation urbaine quand elle devient anarchique. (Figure 15). David Campo¹⁷ de l'association Arbres et Paysages Tarnais souligne que dans la région de la plaine de castraise, l'enjeu réside en l'intégration du bâti dans l'environnement. Sur la Vallée du Thoré « *se pose la problématique de fermeture des paysages, de l'enrichissement et de l'aménagement des centres-bourgs. A l'inverse, sur la partie Castres-Labruguière-Mazamet, la problématique est celle de la réintroduction de haies* ». Elsa Achard rejoint ces propos en signifiant qu'il y a « *une réelle fragilité de certains paysages de caractères identifiés tels les paysages exceptionnels de terrasses du Haut-Languedoc [...] car disparaissant* ».



Figure 15 : Urbanisation pavillonnaire au pied du Causse

¹⁷ Cf entretien avec David Campo page 97

peu à peu sous le couvert forestier à cause de la déprise agricole et le manque d'entretien ».

Aux paysages remarquables et identitaires (Montagne Noire, Causse du Caucalières), s'ajoutent les paysages ordinaires mais aussi les paysages banalisés notamment sur le piémont de la Montagne Noire. « *La banalisation du paysage vient de deux choses : la mise en friche et l'urbanisation galopante. »*

A Elsa Achard de rajouter que « *la déprise économique et humaine est aussi une menace pour le paysage, puisqu'apparaissent des friches, des lieux abandonnées (Monts de Lacaune, bassin mazamétain). Une économie entière s'est effondrée et a laissé les friches minières du bédaricien (ndlr : Hérault – hors SCoT), les usines textiles à Labastide-Rouairoux, des maisons vides, des endroits qui ont souffert. Il s'agit d'un réel enjeu puisque cela donne une image d'un paysage perdu. Un paysage dynamique renvoie une image très positive à la population. »*

4- La trame verte et bleue, continiums écologiques définitions

Les infrastructures vertes et bleues, terme scientifique issu de l'écologie du paysage, représente un ensemble d'habitats naturels reliés entre eux grâce à un réseau connecté de liaisons biologiques vertes (milieux naturels boisés, landes, causses, espaces agricoles extensifs, bocage,...) et bleues (cours d'eau, étangs, zones humides,...). Ces ensembles naturels de faune et de flore sont identifiés comme des pôles ou des foyers de nature jouant un rôle essentiel pour la biodiversité (nourrissage, reproduction, repos, abri, migration). Un maillage de structures végétales ou de milieux humides ou aquatiques les relie entre eux. Ce maillage constitue des zones-relais offrant un potentiel d'extensions d'habitat, favorisant les déplacements et échanges génétiques et la dissémination entre les zones de nature.



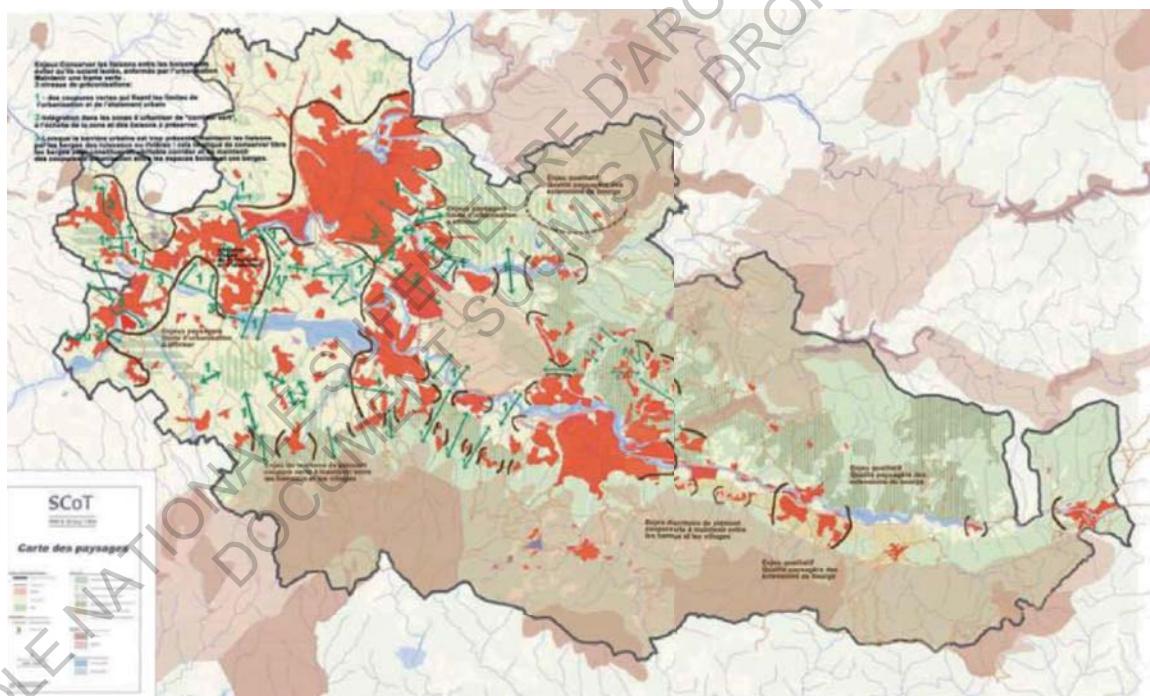
Figure 16 : Prairie et coquelicots sur le Plateau d'Anglès

5- L'aménagement du territoire, une contrainte pour les trames vertes et bleues ?

S'il est mal pensé, l'aménagement du territoire peut mettre à mal l'équilibre des trames vertes et bleues. Les routes, autoroutes, barrages, microcentrales, clôtures peuvent constituer des obstacles et rompre les liaisons entre habitats. Les zones d'habitats denses, les zones d'activités, et d'agriculture intensive sont, par ailleurs, autant de milieux répulsifs. L'espace morcelé, fragmenté donne à voir des phénomènes d'isolats qui conduisent à une perte de la biodiversité.

Au fond de la vallée du Thoré, se déploie la D612 très fréquentée par nombre de poids-lourds et de familles se rendant à Narbonne. Les communes en retrait de la route principale ont tendance à se rapprocher de celle-ci et à y développer des activités. Dès lors, « *il est très compliqué de faire vivre les centres-bourg compte tenu de ce qui s'est développé sur la départementale* » explique Brigitte Masquelin. Si la déviation des villages avait été pensée dans les années 1960-1970 avec incitation aux communes de réserver quelques terrains dans les zones naturelles, il n'y a pas d'emplacements réservés car les élus ne voyant aucun projet d'autoroute ni de déviation se dessiner à terme, finissent par urbaniser ces emplacements. Selon, Brigitte Masquelin à propos de la carte des enjeux de co-urbanité (Figure 17) explique que « *les villages concernés ne doivent pas s'étendre en linéaire le long de la départementale parce qu'en développant l'urbanisme on crée des zones d'insécurité mais aussi des zones où on va réduire la vitesse de circulation si bien qu'en résultera une route pas du tout performante. [...] Il vaut mieux se développer en épaisseur qu'en linéaire.* ».

Figure 17 : Carte des enjeux de corridors écologiques. En rouge, les tâches d'urbanisation qui présentent des risques de co-urbanité et de rupture de la trame verte et bleue (Ndlr : image de base de mauvaise qualité)



6- Les préconisations du diagnostic éco-paysager

Quels équilibres trouver entre des enjeux et des potentialités de dimension éco-paysagère et des enjeux de développement urbain ? Comment intégrer aux documents d'urbanisme SCoT et PLU, outils de planification urbaine et territoriale, certaines préoccupations issues du diagnostic éco-paysager ?

Telles sont les deux problématiques énoncées au début de la troisième et dernière partie du diagnostic éco-paysager. Il s'agit bien évidemment de prendre en compte les infrastructures vertes et bleues issues de la carte éco-paysagère pour assurer le projet mais aussi de veiller à pérenniser et ne pas mettre à mal ces structures là.

En termes d'urbanisation, une continuité urbaine commence à se dessiner de Castres, à Labruguière et Soual. Du fait de la construction d'une déviation à laquelle vient se raccrocher une urbanisation galopante, cette continuité urbaine devient de plus en plus perméable. Le futur projet autoroutier liant Castres à Toulouse pourrait venir mettre à mal le maintien de la trame verte actuelle.

Cette carte (Figure 17) montre déjà des zones fragilisées avec des phénomènes d'isolats et de co-urbanité autour de l'agglomération Castres-Mazamet-Labruguière. La vallée du Thoré est quant à elle plutôt concernée par un enjeu d'entretien des paysages délaissés, mis en friche et qui ont tendance à se fermer. En fond de vallée, il est nécessaire d'éviter d'étirer l'urbanisation le long de la départementale pour une meilleure perception paysagère et pour la facilitation des déplacements courts dans l'épaisseur des villages. Enfin sur les zones de piémont au sud de la plaine castraise et de la vallée du Thoré, sur le versant Nord de la Montagne Noire, il est important de contrôler l'urbanisation qui pourrait venir miter les paysages et malmener leur qualité.

Identifier la trame verte et bleue doit permettre d'assurer son maintien dans la planification du développement urbain. Loin d'être une contrainte, les éléments identitaires du paysage doivent être supports du projet et constituer notamment un atout identitaire pour les espaces périurbains qui en manquent terriblement. Pour éviter l'isolation des éléments paysagers, l'enfermement par l'urbanisation et les ruptures des corridors écologiques, le groupe de travail du diagnostic éco-paysager a émis trois types de préconisations :

- Conserver des coupures vertes qui fixent les limites de l'urbanisation et de l'étalement urbain
- Intégrer dans les zones à urbaniser des corridors verts ou bleus reliés aux trames existantes dans les villages et dans le milieu agricole.
- Maintenir les liaisons par les berges des ruisseaux lorsque la barrière urbaine est trop présente et ne permet pas la mise en place de liaisons vertes.

Ces préconisations sont accompagnées de schémas d'intégration dans le projet d'extension dans une trame bocagère existante et d'une série d'exemples de principes d'aménagement. Ces schémas préconisent de s'appuyer sur des éléments paysagers forts et de les

transformer en éléments structurant supports de déplacement doux. Les berges des ruisseaux, les chemins ruraux sont autant d'espaces de nature récréatifs qui pourront être aménagés comme des espaces publics dans les villages.

On retrouve toutes ces préconisations dans le DOG du SCoT.

7- Le Document d'Orientations Générales du SCoT

Le DOG comporte plusieurs parties qui considèrent le paysage comme un outil projet urbain et territorial.

Concilier développement du territoire et préservation de la biodiversité, notamment par le maintien d'une trame verte et bleue¹⁸

Les espaces paysagers ordinaires concourent à la qualité du cadre de vie. Afin de préserver la circulation de la faune et la dissémination de la flore, il est nécessaire d'assurer des continuités entre les différents écosystèmes dont les espèces ont été répertoriées et identifier comme espèces à préserver (ZNIEFF, Natura 2000,...) de l'urbanisation et de la construction. Ces continuités sont de trois types (on retrouve ici les préconisations du diagnostic éco-paysager de 2009) :

- a. Zones naturelles et agricoles. Continuités existantes, identifiées et formalisées sur les cartes du diagnostic éco-paysager de 2009, corridors verts aussi appelés « trame verte et bleue » à maintenir.
- b. Zones à projet de développement (par exemple zone AU). Continuités existantes mais qui se superposent à un projet de développement. L'orientation d'aménagement pour un nouveau quartier ou lotissement doit alors intégrer le principe de coulée verte et le maintien de la structure paysagère.
- c. Zone déjà urbanisée. La continuité écologique doit se faire dans et le long des rivières et des cours d'eau dans lesquels la ripisylve sera favorisée par le maintien d'une largeur de lit suffisante. Les abords des cours d'eau et leurs éventuelles zones inondables peuvent être aménagés en espace public, espace vert et de circulation douce.

A l'échelle des communes, la trame verte et bleue est étudiée plus finement par l'identification et la préservation des boisements, haies bocagères, arbres isolés, alignements d'arbres, parcs, dispositifs paysagers accompagnant un cheminement piéton et cyclable. L'objectif est de préserver tout élément paysager susceptible d'accueillir la faune et la flore locale. Dans les documents d'urbanisme sont pris en considération paysages remarquables comme ordinaires, trame verte et bleue et patrimoine naturel.

¹⁸ Partie II- B/ Les espaces et sites naturels ou urbains à protéger p.8 du DOG

Préserver et valoriser les ensembles urbains remarquables et le patrimoine bâti¹⁹

Outre le fait que l'urbanisation traditionnelle doive être préservée et mise en valeur, la construction neuve doit elle s'intégrer dans le cadre environnant et ne pas porter atteinte au paysage. Le petit patrimoine bâti et naturel constitue un support potentiel d'itinéraire touristique.

Préserver et valoriser les espaces naturels et urbains²⁰

Cette partie énumère les principes généraux de préservation des paysages :

- Préservation d'un équilibre entre espaces urbains espaces naturels, agricoles et forestiers pour limiter la consommation des sols par l'urbanisation
- Extensions urbaines dans la continuité des tissus urbains existants et en préservant la structure paysagère préexistante e bocage, chemin ruraux,...
- Limitations franches entre secteurs urbains et secteurs agricoles, naturels et forestiers qui s'appuient sur une trame paysagère préexistante dans une logique de permanence.
- Coupures paysagères d'urbanisation en périphérie d'agglomération et à l'intérieur des agglomérations en limite des communes et des zones urbanisées des communes. Elles peuvent correspondre aux continuités écologiques de la trame verte et bleue.
- Recherche de compacité et développement en profondeur par rapport aux voies d'accès principales. On limitera au maximum un développement en village-rue pour estomper l'effet de corridor bâti le long des départementales ou nationales. Les extensions urbaines des villes, villages et hameaux ne doivent pas se rejoindre hormis le cas particulier de hameaux ou de villages déjà agglomérés.
- Traitement des entrées de villes pour assurer une transition harmonieuse entre espaces bâtis et espaces non bâtis.
- Localisation de sites potentiels d'extension déterminée en considération de leur sensibilité paysagère et de manière à minimiser leur impact.
- Respect des plantations existantes et du paysage bâti dans lequel les extensions urbaines sont réalisées.

Garantir la qualité paysagère et bâtie des entrées de ville et des infrastructures de voirie²¹

Concernant les infrastructures, le développement du réseau de voiries doit être bien intégré dans son environnement en minimisant l'impact des voies et en préservant les continuités écologiques. Il s'agit de veiller à l'insertion des grandes infrastructures dans le paysage avec

¹⁹ Partie II- C/ Les espaces et sites naturels ou urbains à protéger. p.8 du DOG

²⁰ Partie VII- A/ Les objectifs relatifs à la protection des paysages, à la mise en valeur des entrées de ville. p.22 du DOG

²¹ Partie VII- A/ Les objectifs relatifs à la protection des paysages, à la mise en valeur des entrées de ville. p.24 du DOG

le souci de préservation de ses qualités essentielles. Ceci peut se faire grâce à la réalisation d'un accompagnement végétal et paysager des infrastructures routières dans le respect des unités paysagères traversées.

Préserver des vues sur les paysages emblématiques du territoire (Montagne Noire, causse, versants d'Anglès, Sidobre) renforcera l'identité forte et métissée des paysages du Pays d'Autan.

Dans un même objectif, on s'assurera de rendre visible les grandes lignes de force du paysage depuis les infrastructures.

Concernant les entrées de ville et de secteurs agglomérés, menacés par une banalisation de l'espace et une disparition de la nature, on veillera à opérer une transition harmonieuse entre espaces bâtis et non bâtis grâce à un traitement paysager. Il s'agit de positionner des éléments valorisants dans les entrées de ville (fronts bâtis de qualité, mise en paysage des stationnements, qualité des matériaux employés,...). L'impact visuel des aires de stationnement privé, aires de stockage de matériaux, aire de service et de livraison, doit être minimisé.

Pour finir, l'aménagement des échangeurs de la nationale menant à Toulouse doit être pensé dans la perspective de constituer des entrées de territoire valorisantes, surtout si une urbanisation nouvelle, maîtrisée et paysagée venait à s'installer à leurs abords.

II - Les difficultés du SCoT

1- La loi changeante et les révisions de documents d'urbanisme : étouffoirs des petites communes



Le SCoT du Pays d'Autan est actuellement en révision. Renommé SCoT du Pays d'Autan et de Cocagne, son périmètre se voit élargi englobant seize nouvelles communes. Sa mise en vigueur est prévue à l'horizon 2018. Du fait de cette révision, le bilan du premier SCoT de 2011 est difficile à visualiser et « *son temps d'évaluation va être très court* » comme le signifie Elsa Achard du PNR²². « *Il faut du temps pour évaluer, mais les lois avancent tellement vite, qu'il faut déjà se mettre en conformité avec elles avant que les communes aient pu se mettre en compatibilité avec les SCoTs. Ces procédures sont longues et lourdes,*

²² Cf entretien avec Elsa Achard page 102

elles épuisent les élus financièrement et humainement. On construit une politique et déjà, elle s'annonce obsolète. Ça ne peut pas fonctionner », déplore-t-elle.

La mise en œuvre des documents d'urbanisme représente des investissements importants humainement et financièrement pour les petites communes rurales qui n'ont souvent pas de gros moyens. Et, dès que le SCoT ou la Charte du Parc Naturel Régional sont mis en révision, la loi impose que les documents communaux et intercommunaux soient rendus compatibles avec le SCoT dans les 3 ans.

Brigitte Masquelin regrette « *cette réglementation en matière d'urbanisme qui évolue sans cesse* ». Elle distingue trois cas de figure :

- Les communes qui ont révisé le PLU après le SCoT de 2011, qui « *ont mené un travail de réévaluation de leurs documents et ont développé un projet beaucoup plus conforme à la réalité sociale et économique du secteur si bien qu'elles ont énormément réduit les zones ouvertes à l'urbanisation* » ce qui est positif. Cela concerne les communes d'Albine, Aiguefonde, Noailhac, Valdurenque. Ces communes-là ont engagé un travail de réflexion et d'identification des trames vertes et bleues à l'instar d'Aiguefonde qui a été aidée par le PNRHL.
- Les communes qui n'ont pas du tout engagé de révision apprenant que le SCoT serait bientôt en révision ce qui engagerait de nouveaux des investissements importants
- Les communes qui sont en révision depuis quatre ou cinq ans mais qui n'ont pas abouti à une version finale. Cela concerne notamment les communes de taille importante telles que Castres, Mazamet, Labruguière, Pont-de-l'Arn, communes qui doivent revoir leurs prévisions d'urbanisation à la baisse. Castres peut en effet se développer aujourd'hui sur 500 ha ce qui permettrait de doubler la population !

Elsa Achard du PNR comme Brigitte Masquelin du SCoT s'accordent pour dire que « *le SCoT doit être un outil de projet, non autoritaire, non censeur* ». C'est pourquoi, les grandes instances y compris l'Etat, n'ont pas imposé la mise en conformité des documents d'urbanisme suite au SCoT de 2011.

2- Le paysage comme outil et vecteur de projet, un message difficile à faire passer ?

Aider les élus à réaliser leurs documents d'urbanisme nécessite selon Brigitte Masquelin « *des compétences en urbanisme mais aussi en animation territoriale* » pour gouverner avec diplomatie des ambitions diverses.

« *La question paysagère est l'une des questions la moins difficile à travailler avec les élus* » indique Brigitte Masquelin. Les élus connaissent très bien leur territoire et en parlent mieux que personne. L'objectif est de valoriser « *ce paysage qu'ils connaissent au quotidien* » par la

cartographie, la photographie, la publicité afin de leur faire prendre conscience du « *grand ensemble paysager* » et d'y poser des enjeux.

Pour David Campo de l'Association Arbres et Paysages Tarnais qui intervient auprès des agriculteurs pour promouvoir les qualités et bienfaits de la haie champêtre, « *la porte d'entrée auprès du monde agricole n'est pas tant agronomique mais plutôt cynégétique* ». Conscients de la disparition du gibier, « *[les agriculteurs] sont plutôt favorables à la remise en place d'arbres et de haies* » qui sont des habitats naturels propices à la reproduction et au nourrissage des bêtes. Cependant, cette association qui promeut la plantation d'essences locales se heurte à certaines difficultés de persuasion car bien souvent les propriétaires de terrains se montrent récalcitrants à planter des espèces qui sont présentes partout et en grande quantité. De même, il est difficile de faire comprendre aux propriétaires ou élus ayant la volonté de « *singulariser leurs espaces* » avec des espèces qui aient une note quelque peu « *originale pour se démarquer* » que cela constitue « *un vrai handicap pour l'aménagement et l'utilisation d'essences locales* ». Bien que dans le cas de l'aménagement d'un espace public en centre bourg, on puisse se permettre l'emploi d'essences ornementales qui poussent spontanément de type cèdre, tilleul, chêne, érable ou merisier.

Elsa Achard indique que pour bien faire passer le message de l'importance des trames vertes bleues sur Aiguefonde, il a fallu « *utiliser des termes simples, accessibles, pour que les élus s'imprègnent bien du projet* ». En effet, elle déplore que les trames vertes et bleues soient un outil « *très technocratique, technique et difficilement appropriable* ». Le travail de pédagogie, de sensibilisation et d'accompagnement des élus ne doit pas être survolé. « *L'entrée paysage est très importante pour l'acceptation parce qu'elle est un outil de discussion, de dialogue, d'un langage commun. Quand on parle de cadre de vie, de beauté d'une haie champêtre, cela parle à tout le monde. Mais la fonctionnalité écologique de la haie peut, elle, laisser plus dubitative.* », admet-elle. Il s'agit d'un travail d'accompagnement à mener au quotidien car il faut beaucoup de temps pour que les élus des territoires ruraux s'imprègnent de ces questions-là. Cependant, la chargée de mission au PNRHL déplore le manque de temps et de disponibilités accordés aux élus des territoires ruraux pour faire passer les messages de mise en valeur du paysage comme outil de projet.

3- Le SCoT, un document sous tension politique

En déclarant ne pas avoir pu aller jusqu'au bout « *d'un plan ambitieux pour la ville d'Olot parce que la ville a changé de politiques et d'élus* », Carmen Pigen de l'agence catalane RCR signifie à demi-mots combien le projet urbain est affaire de dispositions et de conjonctures politiques.

Elsa Achard s'accorde sur ce sujet : « *La question du SCoT est une question très politique [...] Le SCoT a un devoir de polarisation de la répartition des fonctions urbaines et de l'urbanisation. Aujourd'hui, chacun cherche à avoir un peu plus de terrains à bâtir* » Selon elle, la révision du SCoT doit permettre de rendre tout le monde d'accord sur « *comment répartir l'urbanisation sur le territoire sans léser les zones rurales tout en confortant les pôles*

urbains ». Finalement, le problème n'est pas tant de faire passer un message sur l'importance de valorisation du paysage support de projet mais plutôt le fait qu'il faille bloquer des terrains. Il s'agit de comprendre les difficultés auxquelles font face les politiques conscients de l'urgence pour faire leur territoire, « *pris entre le marteau et l'enclume, entre l'administré qui râle et l'administration qui ne jure que par la loi votée et adoptée et qui ne demande qu'à réduire les terrains à urbaniser* » selon Elsa Achard. « *Pour eux enlever des terrains revient à bloquer l'installation sur leur commune alors que l'enjeu le plus important est celui de la reconquête* ».

Je reviendrai avec l'exemple d'Aiguefonde, sur l'intérêt de l'identification de trames vertes et bleues dans le SCoT. Il convient auparavant d'insister sur certains sujets qui sont ressortis des entretiens en lien avec le SCoT : le rôle du Parc Naturel Régional, celui des associations de nature et l'enjeu de la redynamisation des centres-bourgs.

III- Le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, lecture croisée avec le SCoT

Le périmètre du SCoT se superpose à une zone classée Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Le Parc, dont le siège se situe à Saint-Pons de Thomières dans l'Hérault, recouvre 119 communes sur deux départements, le Tarn (81) et l'Hérault (34). Anciennement à cheval sur deux régions, il est désormais au cœur de la grande et nouvelle région Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon, à mi-chemin entre les deux grandes métropoles que sont Toulouse et Montpellier. Il comprend deux Communautés d'agglomération principales : Castres-Mazamet et le Bédarieux (autour de Béziers). La Charte du Parc a été révisée entre 2007 et 2011 dans le même temps que la rédaction du SCoT du Pays d'Autan. Les deux entités ont travaillé conjointement pour une meilleure concordance et clairvoyance des enjeux et objectifs énoncés. La Charte du Parc a des priorités de préservation et de mise en valeur. Selon Elsa Achard, chargée de mission au Parc, « *l'objectif général du Parc est d'être un outil d'aide à la décision et d'application des chartes paysagères. Les fiches d'unités paysagères et cahier de prescriptions accompagnant la charte sont des déclinaisons locales de celle-ci vers le projet opérationnel.* »

Le Parc a beaucoup travaillé sur le double-objectif ambigu de préservation et de développement.



Figure 19 : Les dix-huit unités paysagères du Parc Naturel Régional

L'architecte Carmen Pigem de l'agence RCR Arquitects revient sur l'importance et le rôle d'un Parc naturel. A Olot, ville dans laquelle l'agence est implantée, un Parc Naturel volcanique, le seul de la péninsule ibérique, est protégé depuis 1987. Il s'agit d'une ressource paysagère importante et ce classement « *a permis de préserver des zones paysagères intéressantes qui sans cette protection auraient peut-être été profondément mutilées.* » Par ailleurs, le Parc a fourni selon elle, « *toute une chaîne d'activité autour de l'accueil des touristes* » qui n'existe pas vingt ans auparavant. Il a permis « *de préserver un territoire et même de le faire évoluer dans un sens équilibré de beauté et d'activité.* ». Le paysage constitue une réelle ressource économique quand il attire des visiteurs en plus d'être une ressource énergétique en termes de production de matériaux et d'énergies renouvelables. Sur ce dernier point, Elsa Achard explique que le territoire du PNRHL vit de ses ressources et doit les valoriser : « *67% du Parc est de la forêt et 40 % de celle-ci est exploitée. [...] A cela, s'ajoutent les carrières, les éoliennes et autrefois, on exploitait aussi le sous-sol avec les mines.* ».

Le paysage est donc source et ressource du projet.

IV- Le rôle des associations de nature dans la promotion et la protection des paysages

Bien que pour la réalisation du SCot du Pays d'Autan, aucune association de nature n'ait été sollicitée, ces dernières peuvent intervenir à titre de conseil auprès des communes rédigeant leurs documents d'urbanisme. En Midi-Pyrénées, chaque département comporte depuis les années 1990, une association Arbres et paysages, opérateur technique souhaité par les agriculteurs pour promouvoir l'arbre hors forêt et la haie champêtre. Les missions sont diverses. Elles concernent des opérations de plantations d'arbres et de haies, la réintroduction de haies en milieu agricole et champêtre, l'intégration des bâtis notamment agricoles dans le paysage, le conseil en matière de choix de plantation auprès de toutes les communes rurales du département, des travaux de réhabilitation du bocage qui permettent de reconstituer des corridors écologiques, des missions de pré-verdissement de lots à bâtir ou d'espace public, des plan de gestion à l'échelle des exploitations agricoles. Si ces missions représentent 70% de l'activité d'Arbres et Paysages Tarnais, les 30% restants sont dévolus à la communication, fabrication de plaquettes, d'affiches, d'exposition et intervention dans les écoles. David Campo, directeur et technicien de l'association, explique les objectifs : « *Notre travail consiste en la sensibilisation, l'information et la promotion de l'arbre sur les enjeux érosion, qualité de l'eau, soutien aux pollinisateurs, aux auxiliaires, à la faune sauvage, production de bois et enjeux climatiques. [...] Nous répondons à une demande de paysage mais surtout à des demandes en lien avec l'aménagement de l'espace rural, à des problématiques agronomiques ou d'intégration paysagère* ». En promouvant les essences locales auprès des particuliers, agriculteurs et élus, l'association contribue à la préservation d'un paysage identitaire tarnais et s'évertue à insérer les projets dans leur cadre naturel de la manière la plus harmonieuse possible car selon David Campo, « *les aménagements faits tiennent parfois compte de certaines spécificités locales, mais cela mériterait d'être un peu plus accentué* ».

V- Le paysage comme outil de projet

L'agence RCR Arquitects travaille beaucoup avec le paysage dans lequel viennent s'insérer les projets comme s'ils avaient toujours été là. Carmen Pigem dira : « *Il s'agit de concevoir un projet non pas en se cachant mais en n'oubliant pas l'existant. Etablir une conversation, un dialogue pour voir l'intervention comme un ensemble, un nouvel endroit, un nouveau paysage, une nouvelle unité indissociable.* ». L'architecte insiste sur le fait qu'il faille « *rentrer en conversation avec le territoire, gratter l'histoire et en tirer les fils* ».

Lors des entretiens menés avec les acteurs du paysage, tous se sont accordés pour dire que les paysage doit être support de projet parce qu'il est le substrat d'un territoire, une entité vécue et connue par tous et que sur ses structures paysagères peuvent venir s'appuyer de façon harmonieuse des aménagements. Brigitte Masquelin explique comment, aujourd'hui, la tendance des politiques nationales s'est inversée : « *Le paysage est un vecteur intéressant, entrée privilégiée sur la question de l'urbanisation. Lors de la rédaction des cahiers des*

charges pour les documents d'urbanisme, nous demandons désormais que ce soit l'entrée paysagère qui soit privilégiée plutôt que l'entrée socio-économique (nombre d'habitants attendus, construction de logements et emplois en conséquence,...). Où est-ce que l'on arrête d'urbaniser parce que ça devient laid, que le paysage est banalisé, qu'il y a du mitage et de l'étalement urbain ? Quelles coupures d'urbanisation met-on en place ? Quels corridors écologiques maintient-on ? Ce sont ces questions-là que l'on demande de privilégier quand on aborde la question du projet de territoire. »

Le SCoT, parce qu'il s'appuie sur une lecture très fine des trames vertes et bleues fait du paysage un support de projet. Les OAP qui en découleront dans les PLU et PLUi viendront s'appuyer sur les structures paysagères à maintenir. Elsa Achard du PNRHL insiste sur le rôle des trames vertes et bleues comme outil de projet : « *La carte des trames vertes et bleues est un début de mise en projet, de traduction des enjeux : comprendre la fonctionnalité écologique d'un territoire au regard d'une approche paysagère et le traduire progressivement en terme de projet* ».

Ayant identifié la trame verte et bleue d'Aiguefonde selon une approche paysagère avec repérage des unités puis des entités paysagères, Elsa Achard regrette la tournure que prennent les politiques nationales en matière de SCoT. « *Le but des politiques nationales reste celui d'arriver à un outil de projet via le paysage mais on ne passe pas par les mêmes méthodes de travail. On modélise plutôt les corridors, les points de rupture, les cœurs de nature, les réservoirs de biodiversité. On réalise des inventaires, des zonages de protection type Natura 2000 qui sont plutôt dans une logique d'outil de protection de l'environnement et de repérage des habitats naturels d'intérêt écologique. Le volet écologique a pris le dessus. Maintenant, à nous urbanistes d'en faire un outil de projet* ».

VI - La redynamisation des centres-bourgs, un enjeu urgent

Représentante d'un SCoT dont le paysage est menacé par la banalisation des paysages, le mitage urbain, l'effet de route et la co-urbanité, Brigitte Masquelin assure que « *la vraie question est celle des centres-bourgs et des centres urbains vis-à-vis des périphéries. Rendre les centres attractifs est une façon de lutter contre l'étalement urbain* ». Sur un territoire délaissé où toute une économie s'est effondrée, elle déplore que les grands espaces de friches industrielles « *très intéressants sur le plan habitat, culturel et commercial* » ne soient pas réinvestis comme dans le Nord. Mais si dans le Nord, il y avait une réelle pression foncière, le territoire du SCoT n'attire pas « *les promoteurs assoiffés qui arrivent en souhaitant faire des opérations* ». Dans les centres anciens, la vacance est énorme. Les maisons de ville sont délaissées au profit des habitats pavillonnaires en bord de départementale où se concentrent aussi les nouveaux commerces et zones d'activité banalisées. La représentante du SCoT s'interroge alors sur les modes d'habiter actuels : « *Peut-on accepter d'habiter dans une maison où il n'y a pas le jardin attenant, où le jardin est plus loin, où la lumière est peu disponible ?[...] il faut l'essentiel du mode d'habiter : la*

lumière, un bout de terrain et pouvoir garer la voiture. Les vieilles pierres ont du cachet, on ne les trouve pas dans le pavillonnaire ». Puis d'énumérer les solutions possibles de réhabilitation du tissu ancien, du renouvellement urbain, des terrasses en toiture et autres solutions contemporaines.

Carmen Pigem revient sur l'histoire de sa ville Olot, qui s'est relevée suite à l'effondrement de son économie textile il y a une vingtaine d'année. « *Dans les années 1960 à Olot, il y avait une ville compacte, puis en périphérie s'est développée la ville industrielle. On a compris que cela donnait un modèle de ville inhumaine. Maintenant, on s'attache à mélanger les fonctions, les ateliers, les commerces, les logements. Ne pas faire de ville-dortoir mais une ville vivante de mixité* ». Elle explique que plusieurs facteurs ont joué dans cette renaissance. Si le classement Parc Naturel volcanique a apporté une activité touristique et une nouvelle économie, « *la rénovation du centre industriel suite à l'implantation de nouvelles petites entreprises, puis, de la part de la mairie, le développement d'activités culturelles, ont fait de l'endroit un espace assez vivant* ». Culture, tourisme et rénovation de l'habitat sont des gages de réussite et sources de développement. De manière très positive, l'architecte explique que pour rebondir encore plus, il serait bon qu'Olot accueille de nouveaux habitants pour mieux faire vivre les commerces et les firmes implantées. Elle assure que « *Faire vivre les territoires est une affaire de personne. Ce n'est pas une théorie, ce sont les gens qui ont cette ambition, cet esprit dynamique pour faire vivre le territoire* ».

VII - La révision du PLU d'Aiguefonde, une prise en compte de la trame verte et bleue du SCoT

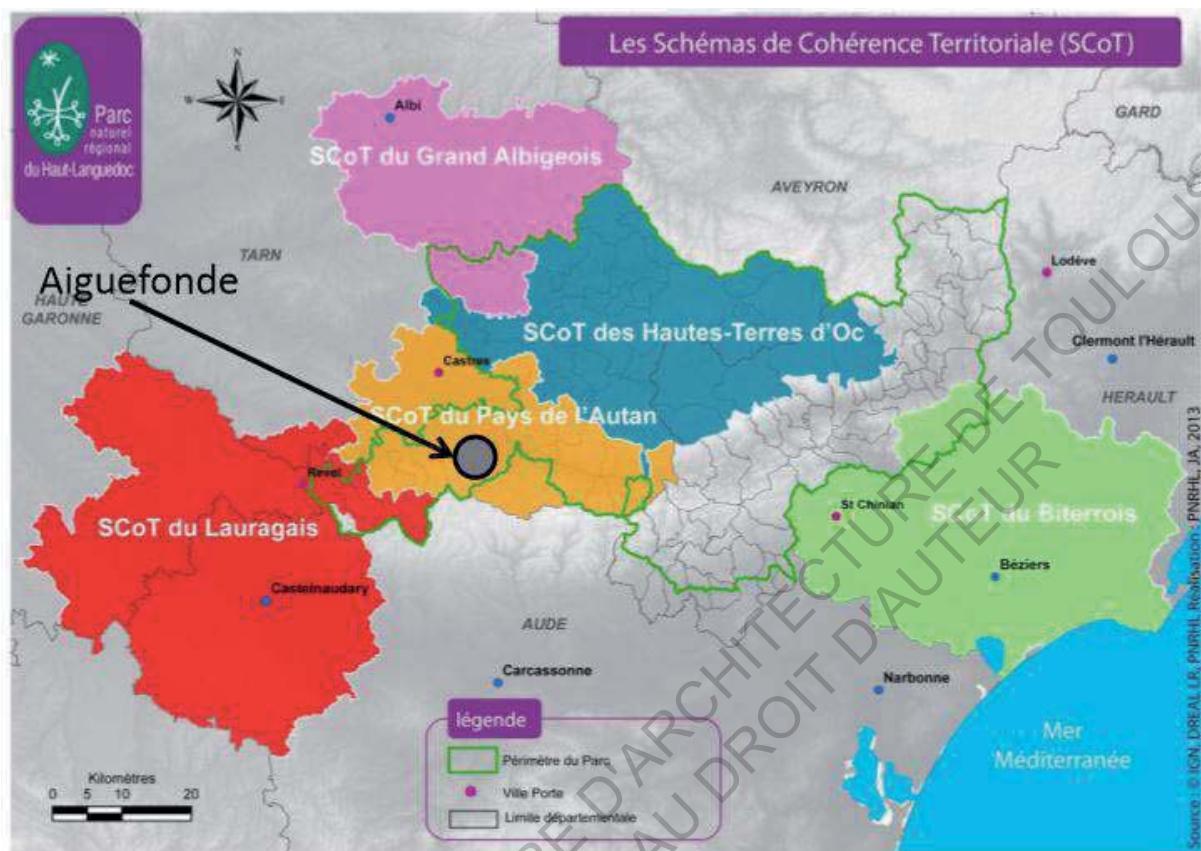


Figure 20 : Situation d'Aiguefonde vis-à-vis des SCoTs alentour et du périmètre du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc

1- L'appel à candidature

En 2010, la petite commune d'Aiguefonde (2701 habitants) se trouve confrontée à l'obligation par la loi Grenelle II de bientôt mettre en conformité son PLU dès l'approbation du SCoT du Pays d'Autan en cours de rédaction. Appartenant à l'agglomération Castres-Mazamet, partenaire du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, l'équipe municipale décide de participer à l'appel à candidature lancée par le Parc afin de se faire accompagner dans les démarches de rédaction du PLU. L'objectif de cet appel à candidature est double. Dans le but de tester des méthodologies pilotes en terme de prise en compte des trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme, il s'agit, d'une part, d'identifier la trame verte et bleue à l'échelle communale au travers d'une analyse paysagère et écologique ; d'autre part de prendre en compte la trame verte et bleue de façon opérationnelle dans la définition du projet de PLU (entrée en vigueur des PLU « Grenelle »).

Plutôt que de se voir imposer de lourdes démarches, l'équipe municipale décide donc de prendre le problème en amont et remporte l'appel à candidature étant la seule à s'y être intéressée et à y avoir répondu.

Elsa Achard, chargée de mission au Parc en charge du dossier d'Aiguefonde assure que « *la force d'Aiguefonde a été d'avoir constitué un comité de suivi du document d'urbanisme, un groupe d'élus comme une sorte de commission d'urbanisme. Ils y ont toujours associé un groupe de professionnels, la DDT, le Parc, la Chambre d'Agriculture et le SCoT. Là a été la force de leur projet : être allé au-delà d'une association imposée par la loi et avoir voulu faire un groupe de réflexion* ».

2- Les étapes de la mission

Elsa Achard s'est attelée à ce travail d'accompagnement qui a débuté par une phase de diagnostic avec l'étude et l'identification de la trame verte et bleue et de ses enjeux, suivie d'un accompagnement tout au long de la révision du PLU au titre de personne publique associée.

L'objectif était celui de fournir une étude sans coûts supplémentaires et d'apporter une approche pragmatique et accessible de la trame verte et bleue en utilisant des termes non scientifiques compréhensibles par les élus non initiés. Le parti-pris a été de mener une analyse éco-paysagère plutôt qu'économique et sociale car c'est au regard d'une bonne compréhension du territoire que peut se dessiner le projet local.

Il s'agit d'intégrer la trame verte et bleue dans une démarche de projet pour définir et hiérarchiser les infrastructures vertes, traduire les différentes données à l'échelle communale et faire évoluer la réglementation (graphique et écrite) du PLU en fonction des spécificités du territoire communal.

3- L'étude paysagère, un affinement des échelles

La démarche de l'urbaniste a été celle d'analyser le territoire de la commune d'Aiguefonde de la plus grande échelle à une échelle plus précise et resserrée. « *Faire de bons choix d'aménagement au regard d'une bonne compréhension du fonctionnement écologique et paysager du territoire, telle était la méthodologie principale.* »

En tout premier lieu a été réalisée une analyse de l'occupation des sols (Figure 22). Puis, une analyse paysagère générale a permis de repérer les grandes unités paysagères (espaces) déclinées par la suite en entités paysagères (milieux). Ensuite, chaque entité a été caractérisée en composantes paysagères identifiables (haies, grottes, alignements d'arbres, prairies,...). De cette analyse précise ont émergé des dynamiques paysagères et des enjeux ont été énoncés.

Identifier les infrastructures vertes et bleues et mettre en avant leur potentiel permet de définir des enjeux pour chaque zone distincte du territoire et des vocations diverses (espace de nature et/ou récréatifs, structures paysagères à réservier, coupures ou limites d'urbanisation, espaces propices aux déplacements doux,...). Au sein même des espaces urbains, les trames vertes intra-urbaines jouent à la fois un rôle d'espaces verts publics (jardins, parcs, berges de cours d'eau,...) mais constituent également des corridors

écologiques en ville permettant d'assurer la continuité entre espace agricole et villes. Chaque orientation du PLU découlant du SCoT pourra et devra s'appuyer sur cette trame de fond d'infrastructures vertes et bleues qui induit de fait le projet de territoire.

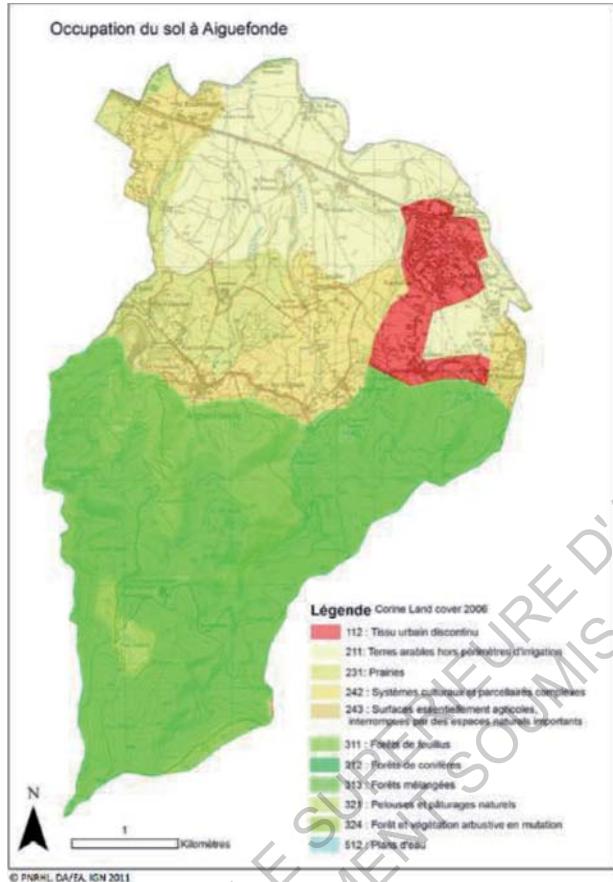


Figure 21 : Utilisation des sols, Aiguefonde

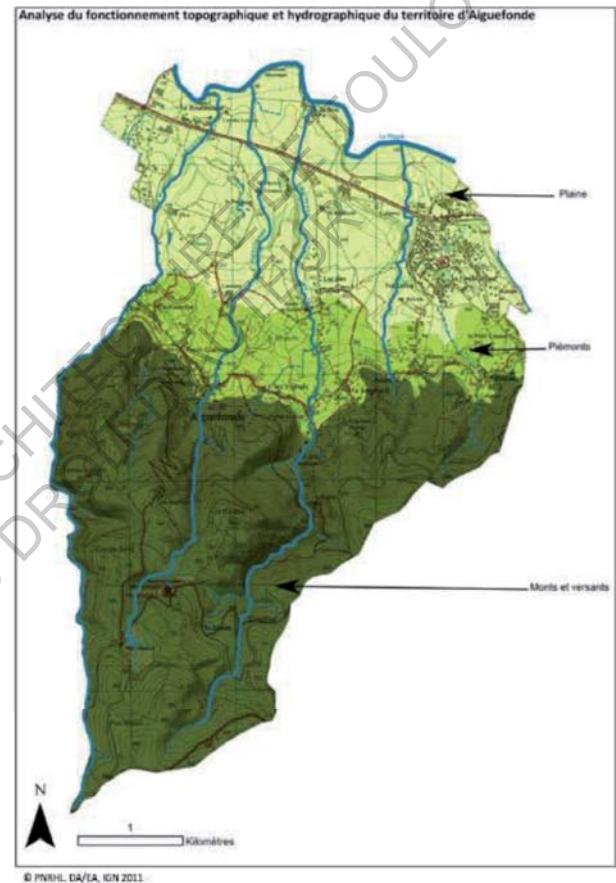


Figure 22 : Topographie et hydrographie, Aiguefonde

Unités et entités paysagères

- Le piémont agricole et habité, un paysage diversifié, un maillage des haies, des pratiques agricoles favorisant la biodiversité
- La plaine agricole ouverte et urbanisée dont le maillage bocager est fragilisé
- Les coteaux Est et la plaine agricole composés d'espaces ouverts et de zones résidentielles
- Les forêts et pentes du versant nord de la Montagne noire.

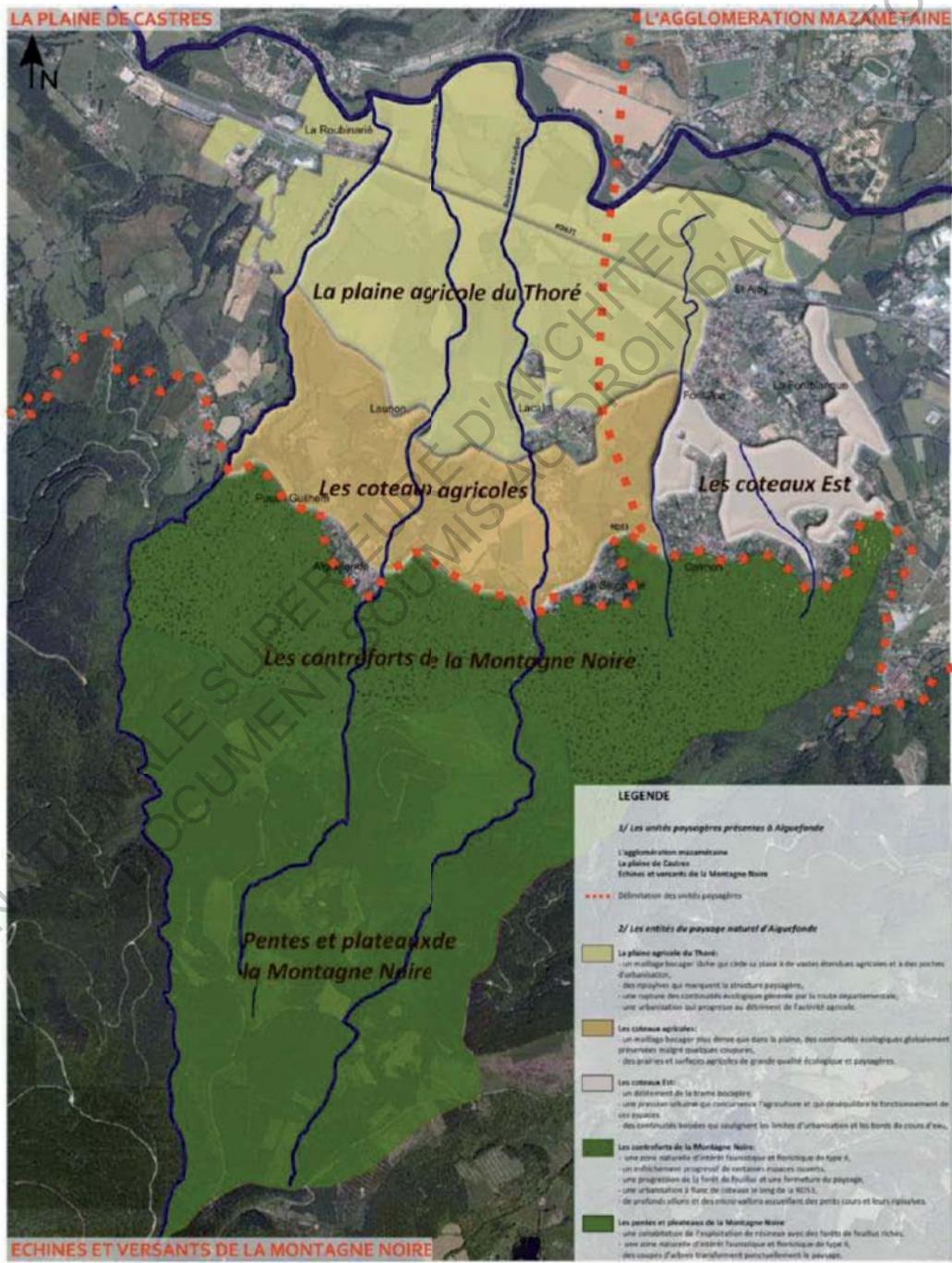
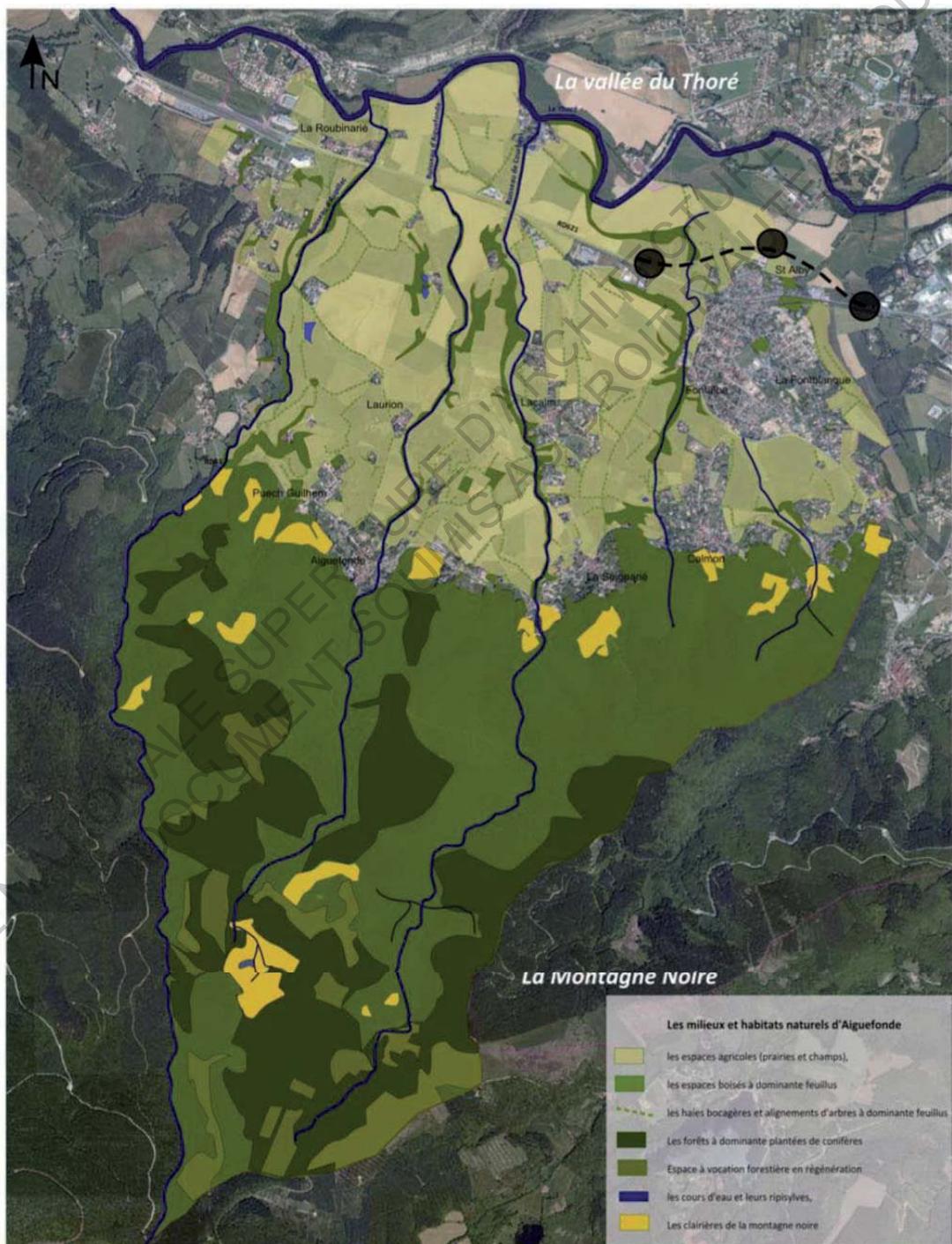


Figure 23 : Unités paysagères, Aiguefonde

Composantes paysagères

- Des cours d'eau et leurs ripisylves
- Une grotte abritant des chiroptères à proximité d'un quartier résidentiel
- Un massif densément boisé classé en ZNIEFF, reconnu pour sa biodiversité parsemé de clairières sur les piémonts et plateaux.



19 PNR HL/EA/09-2011

Source : IGN
Auteur : PNRHLEA

Figure 24 : Composantes paysagères, Aiguefond

Enjeux paysagers

- Le piémont : une mosaïque paysagère et une richesse patrimoniale (trame bocagère dense, forestière, prairies et milieux ouverts...)
- Le piémont et la plaine : des transitions urbains/agricoles franches et non traitées
- La plaine ouverte mais morcelée
- Les cours d'eau, leurs ripisylves et la trame bocagère « délimitent » les espaces, forment des continuités de la montagne vers la vallée
- Des perspectives paysagères ouvertes et de qualité
- Des transitions naturelles et agricoles entre les villages qui se raréfient le long du piémont
- Les liens entre les différents milieux naturels et agricoles sont fragilisés par des infrastructures routières et le développement de l'urbanisation qui créent des coupures paysagères
- Un patrimoine vernaculaire important

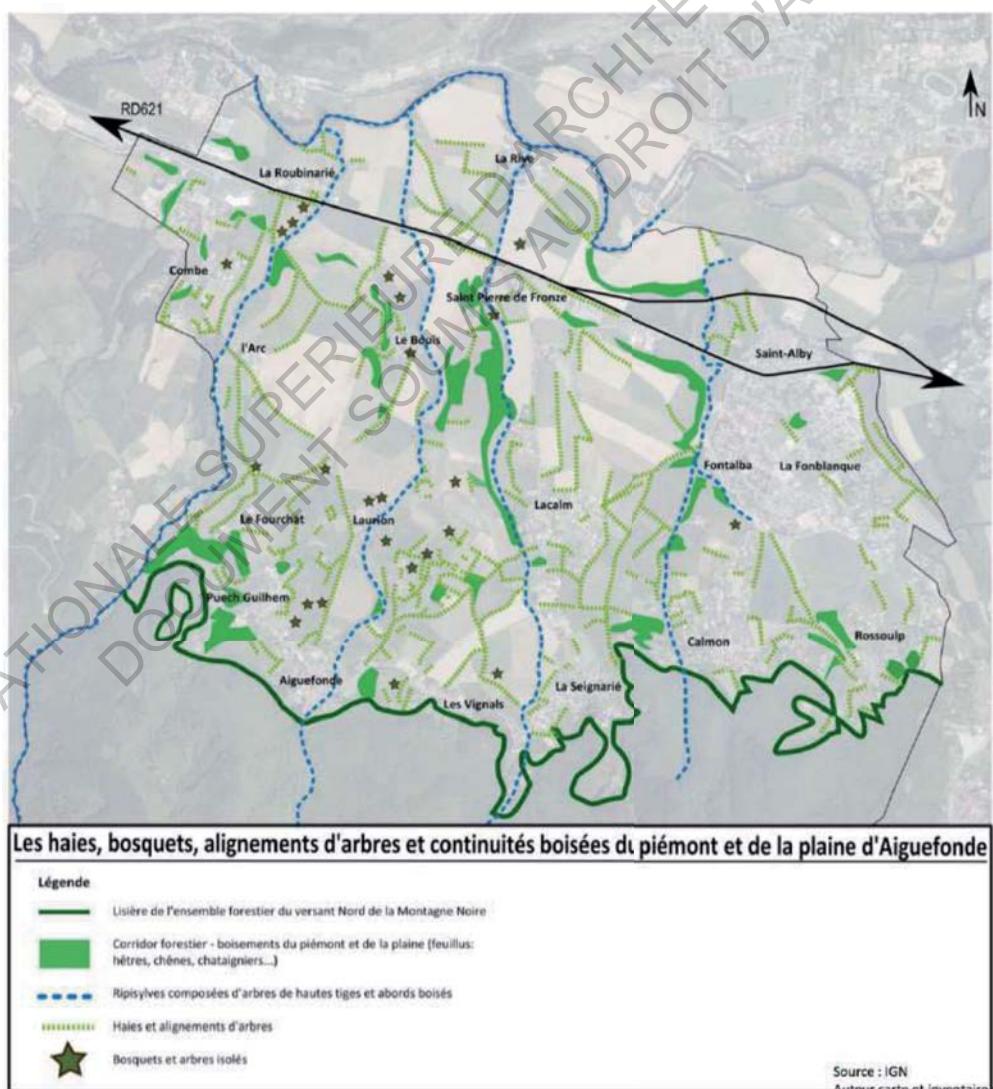


Figure 25 : Eléments de trames vertes bleues, Aiguefondre



Des haies délimitent le parcellaire



Sur les coteaux, on observe une répartition des fonctions agricoles adaptée à la topographie.



Prairies sur la partie haute des piémonts aujourd'hui menacée par l'avancée de la forêt

Figure 26 : Diversité des paysages, Aiguefonde

4- Identification de la trame verte et bleue

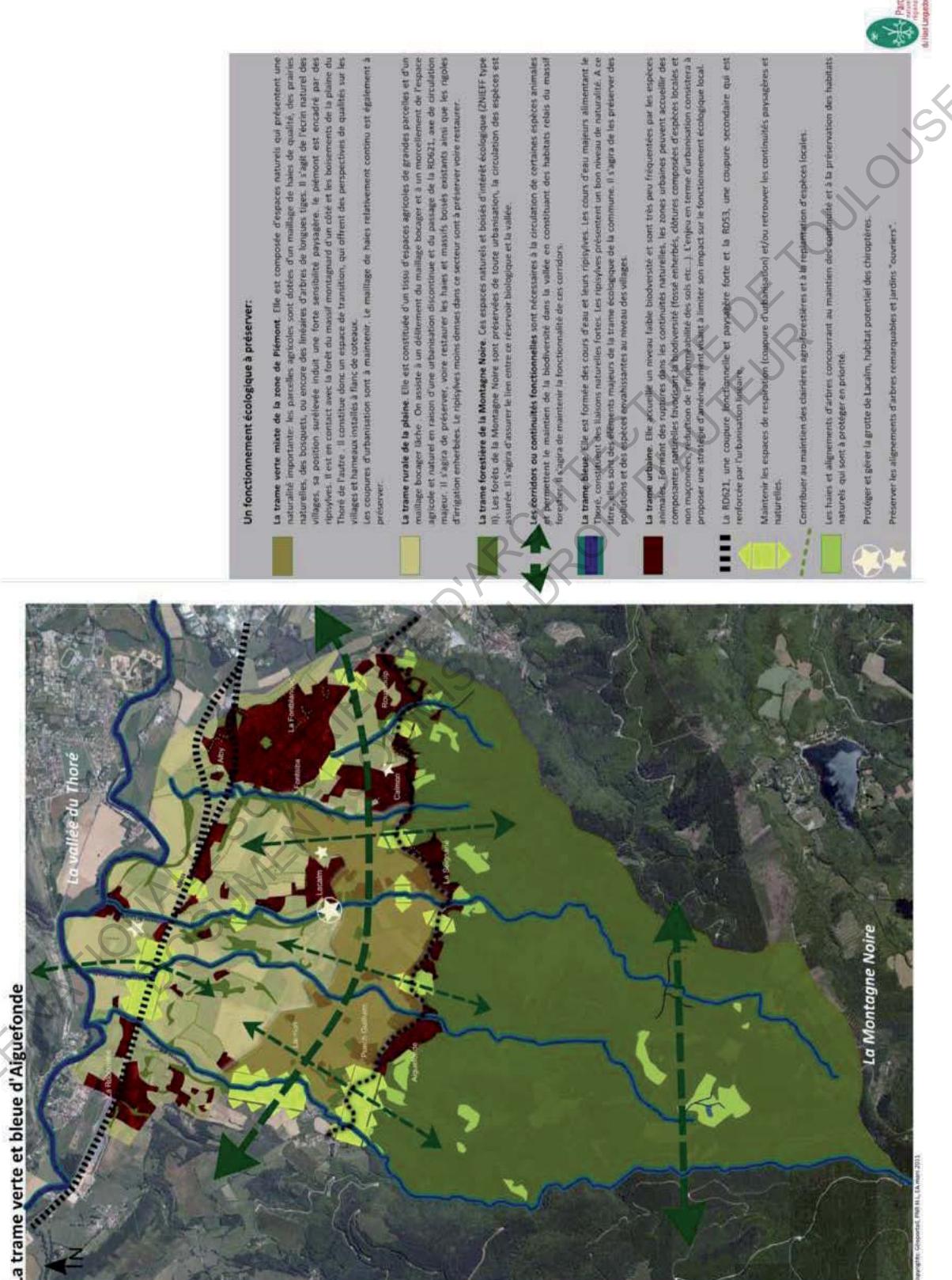


Figure 27 : Résultat du travail d'identification de la trame verte et bleue, Aiguefondre

5- La révision du PLU d'Aiguefonde, la trame verte et bleue comme support de projet

Le cabinet d'études G2C Environnement a été retenu pour réaliser le PLU. Les Orientations d'Aménagement et de programmation (OAP) proposées s'appuient sur les structures paysagères relevées par le Parc Naturel du Haut-Languedoc. Après avoir effectué une visite sur site pour vérifier si les OAP avaient été mises en œuvre, il est bon de signaler que rien n'a été fait depuis 2012 bien que les structures paysagères aient été conservées (bocage, haies, ripisylves,...). A Lacalm, si les terrains prévus dans les OAP n'ont pas été touchés, un lotissement avec maisons pavillonnaires de promoteurs récent est en construction en contre-bas. Ce lotissement se trouve dans une zone à urbaniser AUb (Zone d'urbanisation constructible sous forme d'opération d'ensemble) insérée dans une zone urbaine UB (secteur de bâti récent marqué par une mixité des fonctions urbaines.)



Figure 29 : Le ruisseau et sa haie, un élément de la trame verte et bleue

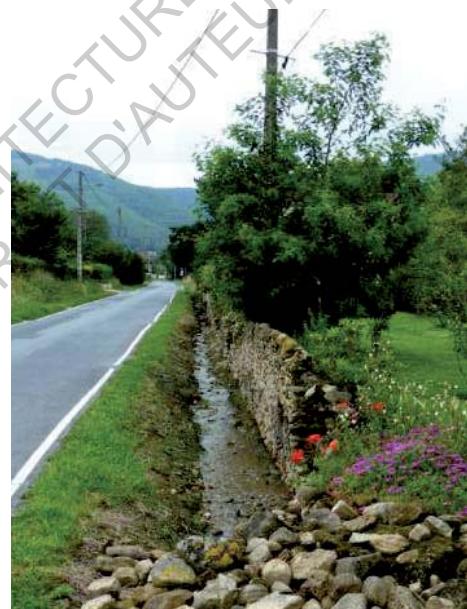


Figure 28 : Ruisseau en bord de route en descendant la plaine

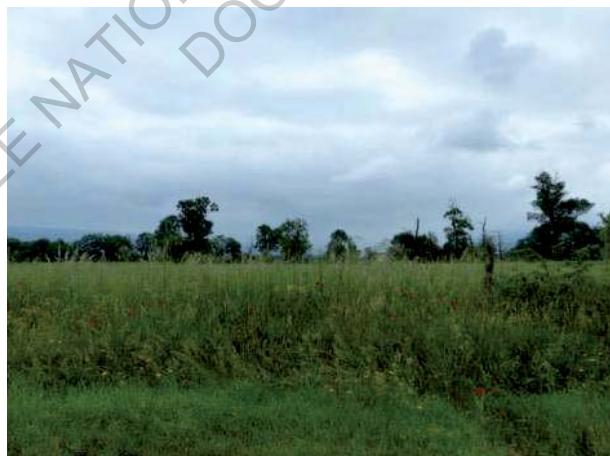


Figure 30 : Fossé planté en bord de champ



Figure 31 : Aiguefonde contre la frange forestière de la Montagne Noire

OAP 1 : Lacalm Sud (2,3 ha) :



Figure 32 : Situation, Lacalm

- Préserver le maillage d'arbres d'essences locales
- Conserver la haie persistante sur la partie Est, les arbres sur la partie Nord
- Conserver les vues structurantes du paysage sur la Montagnes Noire
- Concevoir une desserte centrale sur le terrain Ouest à sens unique favorisant les déplacements doux et sécurisés et laissant des vues sur la Montagne Noire
- Faire de la partie Nord un espace public, lieu de rencontre et d'échanges
- Envisager la mise en place de bassins végétalisés et de noues pour répondre à la problématique du traitement des eaux de pluie.
- Favoriser une densité moyenne d'habitat en mitoyenneté (phase 1) sur des parcelles de 500 à 800 m² pour obtenir une densité croissante et jouer sur la perception de l'automobiliste qui sera amené à ralentir.
- Envisager une seconde phase d'urbanisation de la partie Nord avec de la maison individuelle.

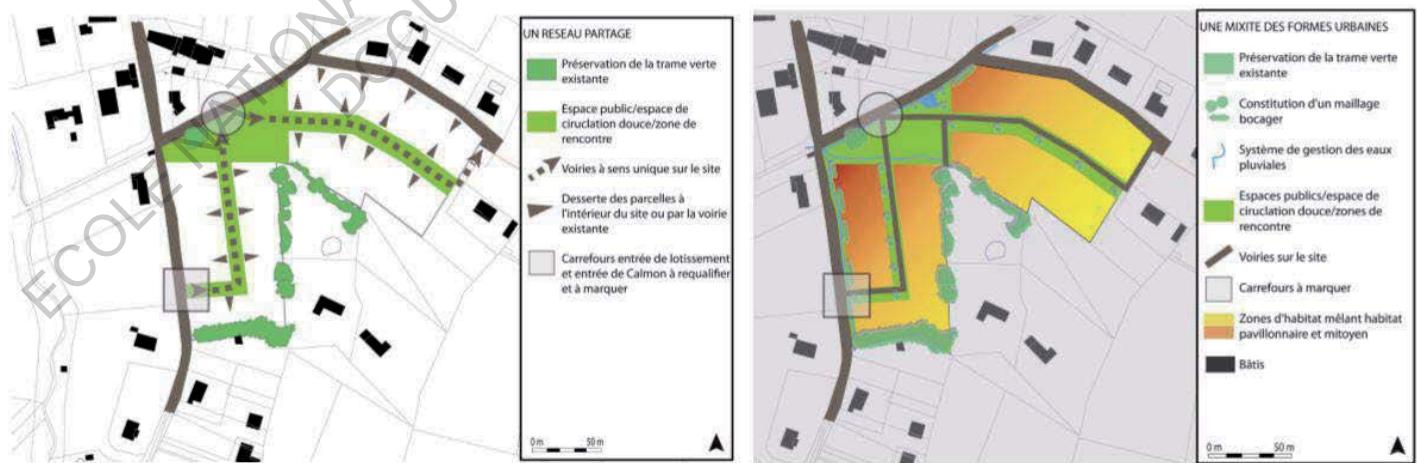


Figure 33 : Orientation d'aménagement, Lacalm

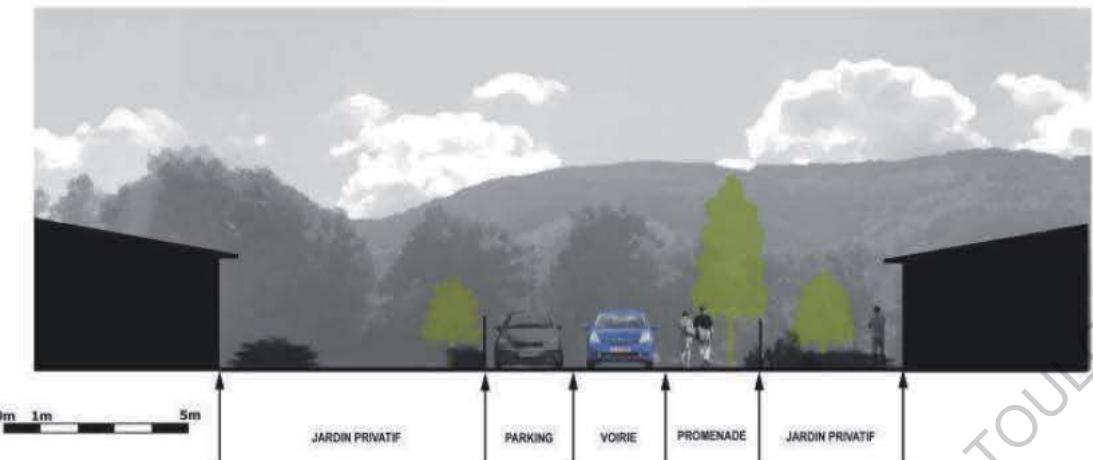


Figure 38 : Principe d'une voie partagée, vue sur la Montagne Noire



Figure 37 : Terrain Ouest avec haie champêtre en fond



Figure 36 : Terrain Nord avec habitat pavillonnaire en fond

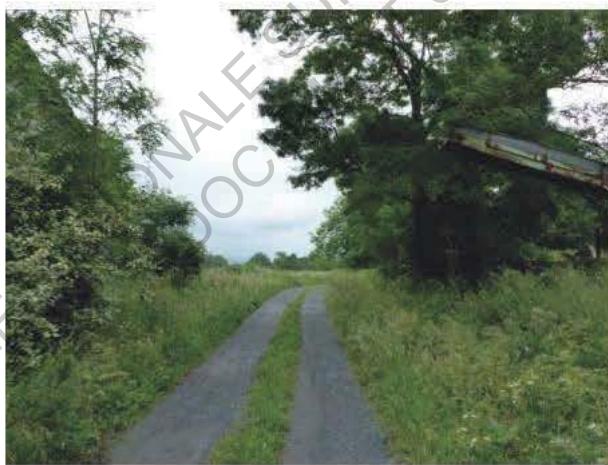


Figure 35 : Voie communale longée par un ruisseau



Figure 34 : Plus loin sur la route de Saint-Pierre, un lotissement se construit

OAP 2 : les Jardins de Calmon (1 ha)



Figure 39 : Situation, Calmon

- Appuyer l'urbanisation sur les haies structurantes qui jouent un rôle de frange naturelle et qui abritent une zone humide
- Conserver les jardins potagers et les intégrer au projet comme tels ou en faire des jardins partagés.
- Possibilité de diviser la parcelle en deux pour faire un espace public complémentaire à la place du village minérale sur une moitié
- Réaménager le chemin séparant les deux sites
- Doubler les voiries d'un cheminement piétonnier pour favoriser les déplacements doux
- Conserver le maillage bocager existant en le protégeant ou le replantant
- Rendre les chemins privés publics selon un axe nord-sud pour mieux desservir le site
- Utiliser le petit cours d'eau et la ripisylve pour gérer les eaux de pluie et constituer un aménagement paysager de qualité qui soulignera la séparation entre les espaces agricoles et l'urbanisation
- Insister sur la mixité des formes urbaines.

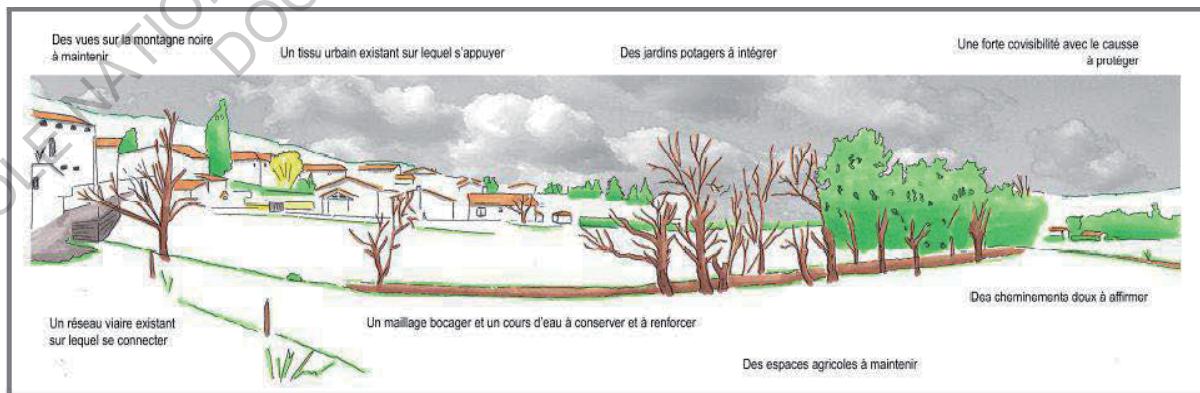


Figure 40 : Enjeux du projet, Calmon

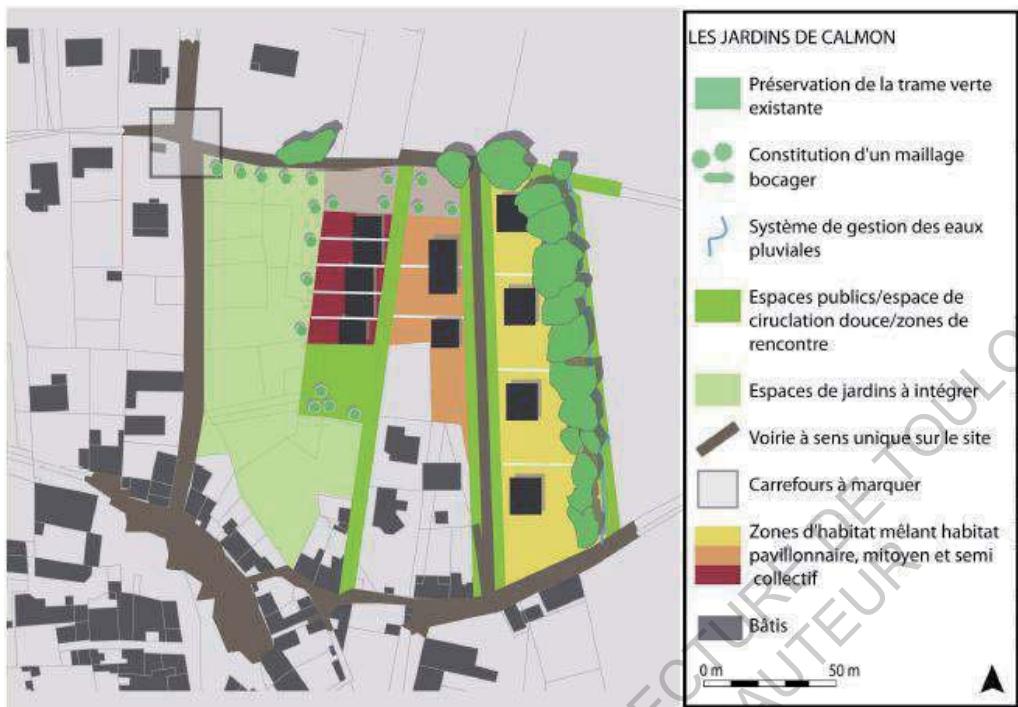


Figure 43 : Orientation d'aménagement, Calmon



Figure 41 : Les jardins potagers, Calmon



Figure 42 : Futurs jardins partagés ?

OAP 3: le pré de La Garrigue (5000 m²)

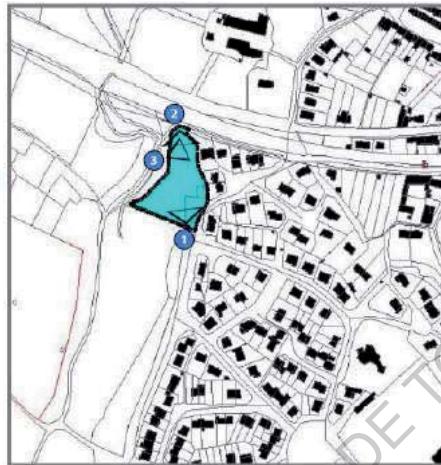


Figure 44 : Situation, La Garrigue

- Concevoir de petits collectifs proches des équipements (écoles, terrains de sport,...) pour assurer la mixité sociale et constituer un front urbain
- Autoriser la construction de logements individuels mitoyens
- Offrir des logements à la location pour permettre l'évolution et la rotation des parcours de vie des habitants d'Aiguefonde
- Ouvrir une voie de desserte interne à sens unique
- Permettre une connexion entre l'urbanisation projetée et l'urbanisation à très long terme.
- Permettre une bonne gestion des eaux pluviales et le libre écoulement des eaux en utilisant la ripisylve
- Limiter au mieux l'artificialisation des sols en multipliant les fosses pleine terre, les cavités ponctuelles, les sillons plantés.
- Créer un parc ouvert avec un aménagement paysager à proximité des logements.

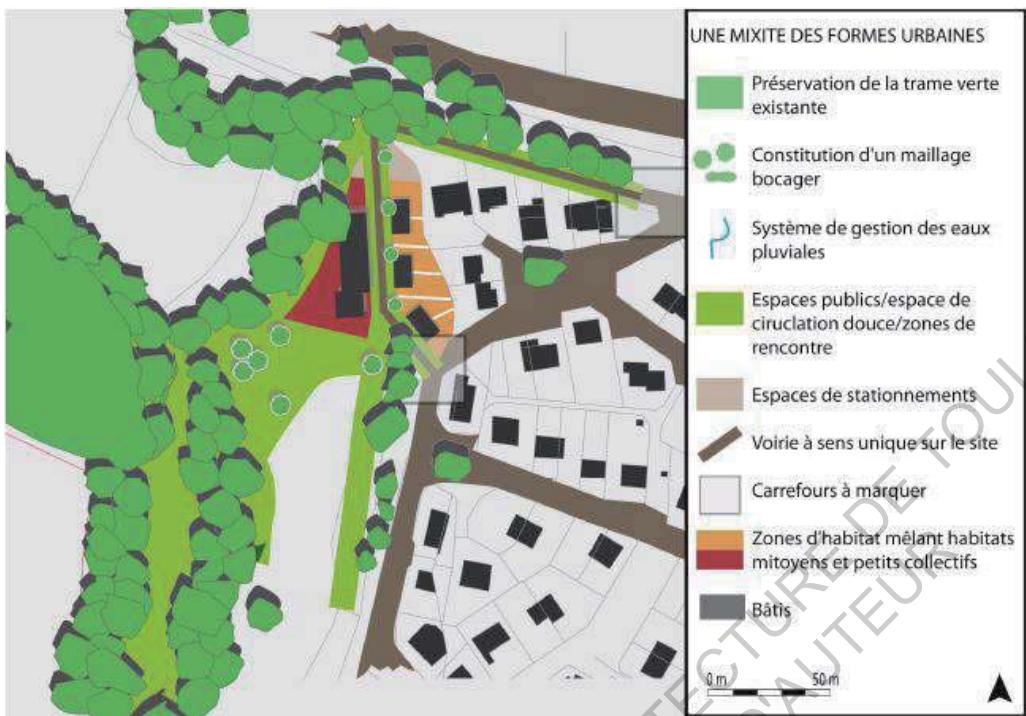


Figure 47 : Orientation d'aménagement, pré de La Garrigue



Figure 46 : Terrain de La Garrigue



Figure 45 : Abords du terrain, un tissu pavillonnaire

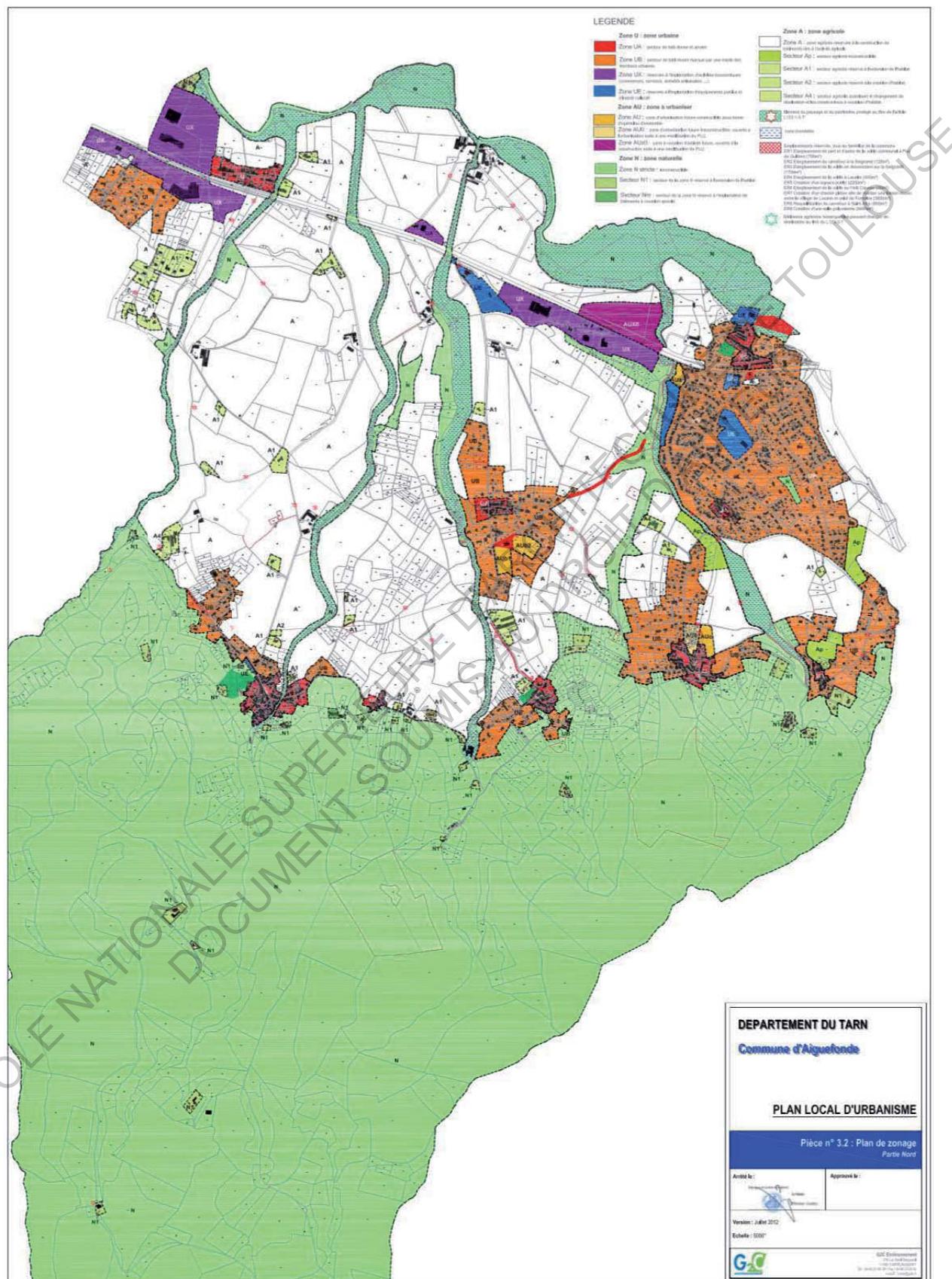


Figure 48 : PLU d'Aiguefonde

6- Un retour sur expérience encore court

Une fois la trame verte et bleue identifiée, le bureau G2C Environnement a élaboré les documents d'urbanisme en se servant de la trame verte et bleue, en s'appuyant sur ses structures paysagères et en veillant à les conserver et mettre en valeur. Trois OAP ont été dessinées en 2012. Si les élus ont poursuivi le travail de réflexion sur les trames vertes et bleues en travaillant sur les liaisons entre hameaux, les chemins ruraux et les coupures d'urbanisation, les orientations d'aménagement n'ont pas encore été réalisées. Le retour sur expérience est trop court pour être évalué. « *Je ne sais pas s'il y aura une application concrète des prescriptions du SCoT mais les discussions sont en bonne voie* » assure Elsa Achard.

Conclusion

Dès les années 1960s, les mutations agricoles ont profondément bouleversé le paysage rural à coup de remembrement et d'arrachage de haies massifs. Ces mutations ont aussi modifié les modèles économiques et sociaux d'un monde rural encore fondés sur la polyculture et l'artisanat, bientôt remplacés par une agriculture intensive monopolisée par de grandes entreprises agro-industrielles. L'exode rural qui a suivi a fait craindre, dès le début des années 1980, une « France en friche » livrée à une nature indomptable.

Mais, les modes de vie et d'habiter évoluant, les campagnes ont très vite attiré de nouvelles populations. Citadins en quête de nature et « néo-ruraux » ont vu en les territoires proches des pôles d'emploi, l'occasion de se mettre au vert. Petites et moyennes entreprises ainsi que professionnels du tourisme ont su tirer profit des atouts des paysages, fournisseurs de ressources renouvelables et d'un cadre de vie agréable pour les activités de nature mais aussi l'hôtellerie de gîte.

Bien que bénéficiaire d'une attention mineure par rapport aux métropoles, le sujet de l'attractivité des territoires ruraux est resté au cœur des débats politiques depuis les années 1970. De nombreux programmes plus ou moins éphémères ont tenté d'apporter leur soutien à un monde rural en peine. D'abord centralisées puis décentralisées en 1983, les formes de politiques d'aménagement rural allant dans le sens d'un développement local ont traversé les échelles régionales, nationales et européennes.

La protection et la valorisation des paysages sont apparues, dès lors, comme les outils par excellence pour légitimer tel choix d'aménagement ou telle restriction de l'urbanisation. Fonder un projet de territoire à la lumière d'une bonne connaissance de ses composantes paysagères, de son histoire géographique et historique permet d'instaurer une dynamique durable de développement. Le SCoT du Pays d'Autan en est un bon exemple.

Cependant, si la législation a su doter les communes d'outils pour dessiner ces projets de territoire, on peut constater quelques difficultés. L'évolution incessante de la loi en matière d'urbanisme essouffle les communes humainement et financièrement, obligées sans cesse à réviser leurs documents d'urbanisme. Ces transformations ne permettent qu'un temps trop court d'évaluation des premiers documents d'urbanisme qui, déjà, doivent être modifiés. Ensuite, parce qu'il touche au droit à urbaniser des communes désireuses d'attirer de nouveaux ménages, l'aménagement territorial est un sujet sous tension politique, tension renforcée par l'absence de continuité politique sur le temps long du projet de territoire. Enfin, le souci de préservation d'un paysage dans son état initial vient parfois en contradiction avec la volonté de développement d'un territoire nécessitant aménagements et constructions d'infrastructures. Les motivations des différents acteurs du territoire, agriculteurs, habitants, touristes, associations de nature, représentants des communes, professionnels du paysage ne concordent pas toujours et donnent souvent à voir des conflits d'usage.

Malgré ces difficultés, les enjeux d'un paysage atout de développement durable, source et ressource du projet de territoire, demeurent. Les territoires ruraux ne sont pas seuls concernés par cette mise en valeur des paysages comme outil de projet. Pour preuve, la Communauté d'Agglomération du Grand Albigeois, non loin du Pays d'Autan, est actuellement en cours d'écriture d'un Plan de paysage ayant répondu à l'appel à projet lancé par le ministère en 2013. Assurer le maintien des paysages emblématiques, préserver les vues lointaines, limiter l'implantation d'habitats diffus, améliorer l'insertion des constructions nouvelles sont autant d'objectifs allant dans le sens d'une qualité paysagère. Le paysage est l'outil par excellence d'aménagement des territoires ruraux mais également celui des territoires urbains de demain.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Entretiens

Pour alimenter ma recherche, j'ai pu m'entretenir avec plusieurs acteurs du paysage du Tarn et d'ailleurs. De par leur parcours, leur profession, les postes occupés, les missions auxquelles ils s'attachent, ils m'ont offert des regards divers sur leur paysage qui, bien que s'accordant sur sa diversité, la nécessité de sa protection et de sa mise en valeur, ont traduit des pensées diversifiées, à la fois techniques, naturalistes, théoriques comme artistiques et philosophiques.

J'ai ainsi pu rencontrer :

- Une représentante de SCoT : Brigitte Masquelin, représentante du SCoT du Pays d'Autan, basée à la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet à Castres (81) depuis 2006.
- Une représentante de PNR : Elsa Achard, chargée de mission, architecture, urbanisme et paysage du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, basée au siège de Parc à Saint-Pons de Thomières (34) depuis 2010.
- Un technicien d'une association de protection et promotion du paysage : David Campo, technicien de l'association Arbres et Paysages Tarnais, basé à la Chambre d'agriculture du Tarn à Albi (81) depuis 1993.
- Une architecte : Carmen Pigem, architecte de l'agence RCR Arquitects, basée à Olot (Catalogne) depuis 1987.

N.B : Mr Vincent Garel, maire d'Aiguefonde, n'a pas souhaité répondre à mes questions par manque de temps. Je me suis très rapidement entretenu avec lui entre deux couloirs après que je me suis déplacée dans sa commune pour tenter de le rencontrer personnellement.

Entretien avec Brigitte Masquelin, représentante du SCoT du Pays d'Autan.

En 2006, très en amont de ce qui est aujourd’hui obligatoire sur le plan réglementaire, nous avons constitué un petit groupe de travail avec le CAUE et le service paysage du Conseil Général pour travailler sur la trame verte et bleue et les corridors écologiques mais aussi sur les aspects enjeux paysagers. Tandis que le CAUE appréhendait le volet bâti et architectural ainsi que l’approche sensible, Patrick Urbano, Directeur du Service Environnement du Conseil général du Tarn, qui connaît parfaitement le département, traitait le volet paysager.

Camille Eychenne : Quel est votre parcours, depuis combien de temps occupez-vous ce poste ?

Brigitte Masquelin : Je suis quasiment en fin de parcours professionnel. J’ai commencé par une maîtrise. A l’époque, il n’y avait pas bac +3 mais plutôt des études Bac+2. J’ai donc réalisé une maîtrise en aménagement du territoire à Tours, aujourd’hui devenu Polytech. Puis j’ai été embauchée à la communauté urbaine du Mans, l’une des premières communautés urbaines de France. Après 2 ans là-bas, j’ai continué les études en réalisant un master à Paris à l’Ecole des Ponts-et-Chaussée. J’ai passé les concours pour être ingénieur de la fonction publique. J’ai ensuite travaillé 7 ans pour la ville de Toulouse. Et là je suis à Castres depuis 10 ans. Je fais toujours de l’urbanisme mais il s’agit d’urbanisme communautaire.

C.E. : Comment définissez-vous le paysage de votre territoire ?

B.M. : On peut le dire sûrement d’un peu partout mais là en particulier, on est vraiment sur un territoire métissé avec des paysages très variés. Dans un premier temps, il faut que je dise quand même que le SCoT du Pays d’Autan s’est étendu au niveau des plaines lauragaises jusqu’à Verfeil. Pour cela, il est en cours de révision mais aussi parce qu’au niveau réglementaire, les choses ont un peu évolué. La réglementation en matière d’urbanisme évolue sans cesse en ce moment. C’est un peu de la folie.

C.E : Pourtant, l’urbanisme se joue sur des grandes échelles temporelles mais le cadre législatif évolue très vite.

B.M : Oui oui, ça évolue très vite. Les documents d’urbanisme que l’on a fait en 2011 et qui ont été approuvés, doivent être désormais mis en compatibilité avec la loi. Bien que l’on ait six ans pour le faire, cela représente des investissements importants pour les collectivités.

Nous avons étendu le territoire car la question de périmètre entre en jeu. Par ailleurs, il est intéressant de retravailler sur un SCoT, premier cran de passé. En faisant un second SCoT, quand on revient auprès des élus en retravaillant sur des thématiques, on se rend compte qu’ils ont intégré un certain nombre de messages. Nous avions fait nous-mêmes le premier SCoT, en interne. Pour le second, nous avons fait appel à un bureau d’études parce que les

choses sont quand même beaucoup plus complexes. Le SCoT Grenelle est plus difficile que le SCoT SRU. Le territoire est plus complexe aussi et, politiquement, c'est quand même plus confortable (*rires*).

Faire un SCoT en interne est une expérience intéressante. Cependant, il faut être doté de compétences en urbanisme mais aussi en animation territoriale, deux métiers différents. Moi j'avais une faiblesse sur l'animation territoriale. Alors, nous avons appris.

Pour revenir au paysage, tout l'aspect plaine s'est développé avec l'extension du périmètre. Essentiellement, ce sont des plaines agricoles avec des collines que l'on voit quand on fait la route pour venir à Castres. Au Nord-Est, la fin des Cévennes qui couvre tout le plateau des Monts de Lacaune arrive avec le sillon du Thoré, un ancien sillon très industriel. Et puis, nous avons la fameuse Montagne Noire et son versant Nord. Le SCoT carcassonnais profite de son versant Sud. Enfin, il y a une formation, en plein milieu du territoire, un causse de type méditerranéen, exception paysagère dans l'ensemble avec une végétation très différente de ce qu'on a tout autour. Il est caractérisé par une influence océanique, tout de même, mais sa végétation est très différente liée au substrat calcaire. Sur plateau au milieu du territoire, on a des vues assez intéressantes sur le paysage.

C.E : C'est donc un paysage exceptionnel ?

B.M : Voilà ! Il est protégé au titre de site Natura 2000.

C.E : Pouvez-vous me raconter la genèse du projet ? Qu'est-ce qui a été l'élément déclencheur, les étapes, les acteurs... ?

B.M : Au début, la loi est un peu le bâton. Les élus ont été confrontés au fait que s'ils ne se dotaient pas d'un document d'urbanisme à grande échelle, ils auraient des difficultés à se développer et à développer un projet de territoire. L'Etat se positionne un peu en censeur. La loi dit qu'en l'absence de SCoT, on ne peut pas développer d'urbanisation. On ne peut le faire que si on a un projet de territoire au travers d'un SCoT. Le SCoT est issu d'un document plus ancien. Tous les documents d'urbanisme actuels sont issus de documents plus anciens. Les PLU sont issus des POS et les SCoTs sont issus des SDAU qui ont été créés par la loi d'Orientation Foncière en 1967. Nous sommes donc sur des documents parallèles mais dans un contexte de décentralisation. Les documents (POS, SDAU, etc.) ont été faits à l'origine par l'Etat et puis progressivement par les collectivités territoriales. Pour un SCoT, il faut que les collectivités s'organisent en intercommunalité. Donc le Syndicat Mixte du SCoT est une intercommunalité d'intercommunalités. Il regroupe 3 communautés : la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, la Communauté de Communes de la Haute vallée du Thoré et la communauté de Communes de Sor-et-Agout qui sont les maîtres d'ouvrage du SCoT.

C.E : Vous l'avez donc fait en interne, sans faire appel à un bureau d'études. Qui a rédigé le document d'urbanisme ? Vous ? Mr. Urbano ?

B.M : Oui. Avec Mr.Urbano, nous avons travaillé sur la question environnementale. Cette carte là est très précise (1/30000^{ème}.) Il connaît bien le coin et a réalisé cette carte en identifiant sur le territoire des espaces différents.

D'abord, nous avons repéré tous les pôles de nature identifiés au travers des zonages d'inventaire des ZNIEFF et des Natura 2000 dont les périmètres sont sur le site de la DREAL. Ce sont tous les secteurs tramés rayés. Les ZNIEFF et Natura 2000 représentent plus de 30 % du territoire du premier SCoT. Désormais, sur le nouveau périmètre, ce pourcentage est revu à la baisse.

Ensuite, nous avons identifié des périmètres de nature intéressants qui ne sont pas inventoriés sous forme de ZNIEFF mais lisibles en paysage. Par exemple, nous avons des secteurs de boisements assez importants. Ici, nous avions même repéré ce secteur de boisement qui a été classé par la suite lors de la publication d'une seconde génération de ZNIEFF. Nous étions un peu en avance sur le secteur.

Après, nous avons répertorié les trames bocagères un peu denses avec beaucoup de haies qui constituent des pôles de nature et de biodiversité intéressants.

Nous avons tramé tout le piémont de la Montagne Noire sur le versant Nord parce que ce sont des zones intermédiaires entre la forêt de la montagne et toute la plaine, zones de transition intéressantes sur le plan biodiversité. Et puis, sur le versant Sud, le territoire a été gagné par la forêt dans les années 1950s. Des plantations importantes de résineux ont été opérées dans un but d'exploitation forestière. Tous ces territoires, autrefois agricoles donc ouverts, ont été gagnés par la forêt, soit par la forêt cultivée soit aussi parce que les agriculteurs ont quitté le territoire petit à petit pour aller travailler dans les usines abandonnant leurs terres qui se sont enrichies. Tout ce qui reste, qui n'est pas en friche ou en forêt, sur tous ces versants sud là, ce sont des lieux tout aussi intéressants, secteurs ouverts, secteurs de biodiversité. D'ailleurs, il est vrai que quand on se balade dans les alentours, on voit souvent du gibier, des chevreuils, etc.

Sur cette carte, vient se superposer le réseau hydrographique, les cours d'eau amis aussi les zones inondable car sur ces zones humides où il n'y a rien, ces friches, il y a aussi des secteurs de biodiversité importants.

Le résultat est une carte très riche, tramée et précise qui peut être confuse dans un premier. Ce fléchage met en évidence les butées, les endroits où la faune et la flore ne passe pas à cause de l'urbanisation, de routes. Sur ces secteurs à enjeux nous avons identifié trois niveaux de prescriptions inscrits dans le DOG du SCoT.

Nous n'avions pas forcément de méthode de travail au départ. Comme quoi ce n'est pas forcément indispensable (*rires*). Nous étions un groupe de travail constitué de gens qui venaient d'horizons différents et nous avons peu à peu construit une démarche plutôt qu'une méthode. De ce fait, nous avons les plus grandes difficultés avec les services de l'Etat

par exemple ou les services de la DREAL pour faire reconnaître notre travail parce qu'ils demandent une méthode. Pour eux, il faut toujours que tout soit très rationnel. C'est rationnel d'une certaine manière mais ça a été un peu empirique. Nous avons cheminé, tâtonné et cette démarche là est aussi très motivante.

C.E : Nelly Jerrige m'a parlé de co-urbanité, c'est-à-dire que le long de la Vallée du Thoré, il y a des villes et des villages qui ont tendance à se rejoindre.

B.M : Ils ne se rejoignent pas encore tout à fait, parce qu'heureusement, ils sont encore assez loin les uns des autres. Mais c'est vrai qu'il faut être très attentif à ça et nous avons justement appelé l'attention de ces communes là en bord de départementale.

Ce sera difficile d'avoir une autoroute sur ces secteurs là. L'autoroute est espérée jusqu'à Castres avec un doublement 2x2 voies jusqu'à Mazamet. Avec un peu de chance, on pourrait réaliser une déviation du Mazamétain mais arrivé à Bout-du-Pont de l'Arn, on tombe dans la Vallée du Thoré pour aller sur la Méditerranée avec pas mal de villages. La déviation des villages avait été pensée dans les années 1960-1970. Dans les documents d'urbanisme, il n'y a pas d'emplacements réservés. Mais, il avait été noté qu'il fallait, dans ces communes là, réserver des terrains dans les zones naturelles et ne surtout pas urbaniser des terrains qui pourraient servir un jour à des déviations. Sauf que les élus voient passer le temps, les choses et ils se disent qu'il ne se passe toujours rien donc ils urbanisent ces terrains réservés. Dans les années 1970s, on pouvait imaginer faire des déviations de petits villages comme ça. Aujourd'hui, ça va devenir de plus en plus difficile. Les villages concernés ne doivent pas s'étendre en linéaire le long de la départementale parce qu'en développant l'urbanisme on crée aussi des zones d'insécurité mais aussi des zones où on va réduire la vitesse de circulation si bien qu'en résultera une route pas du tout performante. On voit déjà des gens qui d'Albi vont à Rodez et redescendent l'autoroute pour aller à la mer et éviter cette route qui traverse tant de villages. Cependant, il continue quand même à y avoir du monde, notamment le dimanche pour aller à la mer. On a porté l'attention là-dessus : quand c'est possible, il vaut mieux se développer en épaisseur qu'en linéaire.

C.E : Ce sont les élus du Syndicat Mixte qui votent les réglementations du SCoT. Avez-vous rencontré des difficultés pour faire valoir certains enjeux, faire prendre conscience aux élus de leur paysage comme Bien commun ?

B.M : La question paysagère est l'une des questions la moins difficile à travailler. Ils sont capables de très bien en parler et ils connaissent mieux que personne le territoire où ils sont. Mais lorsque que ça vient contraindre leurs possibilités de développement, leur potentiel, cela devient problématique. J'avais fait l'exercice au début de SCoT de faire la somme des PLU ou des POS et autres documents qui existaient. Quand on fait la somme des habitants, des logements et des hectares prévus dans chaque PLU, on arrive à des choses colossales et improbables : certaines communes ont des perspectives de développement bien trop

importantes et envisagent de doubler leur population actuelle alors que celle-ci n'évolue plus depuis longtemps.

C.E : Le taux de population est même en régression sur certaines communes.

B.M : Oui mais ce ne sont pas les communes qui prévoient les choses les plus importantes. Les communes qui sont assez attractives, sur les versants sud, ont des capacités d'urbanisation énormes qu'il faut ramener à quelque chose de raisonnable.

C.E : Y a-t-il eu des associations travaillant sur le paysage qui ont participé à vos côtés à l'élaboration du SCoT ?

B.M : Pas tellement. Nous avons essayé de faire quelque chose d'un peu plus précis et avons tenté à un moment de travailler avec le Pays pour aller un peu plus loin que le simple document d'urbanisme, pour aboutir à une sorte de cahier d'application pour les communes. On avait vu la LPO (Ligue Pour les Oiseaux), quelques organisations de nature, mais on n'a pas avancé sur cette question là. En fait, on a très peu sollicité les associations de nature. Patrick Urbano connaissait très bien le coin et les espèces. Il avait une vision de paysagiste et de géographe qui suffisait.

C.E : La réalisation du SCoT est-elle financée par le Syndicat Mixte ?

B.M : Oui. Ce sont les communes qui financent au prorata du nombre d'habitants De la part de l'Etat, nous avons généreusement reçu pour la révision une subvention de 25 000€. Alors que pour le premier SCoT, nous avions reçu 97 000€. Voilà, tout ce que nous avons comme financements. Pour la révision du SCoT, par exemple, il faut compter 200 000€. C'est très cher ! A cela s'ajoutent nos salaires, le temps que nous y consacrons. Je ne fais pas ça à plein temps, surtout depuis qu'on a le bureau d'étude, mais il faut compter 50% du salaire d'ingénieur en plus pour faire un peu chef d'orchestre.

C.E : Ce temps consacré, c'est du temps sur le terrain ?

B.M : Entre autre, c'est aussi du temps en mairie, dans les communes aussi. Tous les documents d'urbanisme des communes et communautés de communes doivent être compatibles avec le SCoT. Il faut donc assurer pas mal de présence auprès des communes quand elles se lancent dans des révisions et des modifications de leurs documents d'urbanisme.

C.E : Quels sont les résultats depuis 2011 ? Y a-t-il eu des répercussions sur le développement local de certaines communes ?

B.M : A vrai dire, ce que la loi impose c'est que les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux –on a deux PLUi de chaque côté mais pas au milieu- doivent être rendus compatibles avec le SCoT dans les 3 ans. Normalement, en 2014, on aurait dû avoir tous les documents d'urbanisme rendus compatibles. Mais nous n'avons pas mis le couteau sous la

gorge des élus en leur demandant de réviser dans la foulée du SCoT, parce que nous ne sommes pas des censeurs, au contraire. L'Etat ne l'a pas fait non plus. La révision des PLU ne s'est donc pas faite systématiquement.

Par contre, il y a quelques communes qui ont quand même révisé : Albine, Aiguefonde, Valdurenque, Noailhac... Systématiquement, elles ont fait un travail de réévaluation de leurs documents et ont développé un projet beaucoup plus conforme à la réalité sociale et économique du secteur. Si bien qu'elles ont énormément réduit les zones ouvertes à l'urbanisation. C'est une bonne chose !

D'un autre côté, il y a des communes qui ne sont même pas en révision parce qu'elles savent bien qu'il faudra à nouveau revoir les PLU après révision du SCoT et que cela représente un énorme investissement.

De nombreuses communes sont en révision, parce que c'est obligatoire, mais elles n'ont pas abouti à la révision. C'est-à-dire qu'elles sont en révision depuis quatre ou cinq ans (*rires*) comme Castres, Labruguière, Mazamet, Pont-de-l'Arn, les grosses communes. Ces communes-là doivent réduire énormément. Castres aujourd'hui équivaut à 500 Ha : la population peut doubler ! Et elle ne doublera pas...

Il y a aussi des communes qui ont fait un très bon travail sur la trame verte et bleue comme Aiguefonde qui a été aidée par le Parc, et Albine aussi. Ils ont classé des secteurs en zone N pour en faire des corridors écologiques même s'ils ne sont pas forcément là où nous les avions identifiés à la base mais la démarche est là. Par contre, ils ont construit en bas du versant. C'est une tendance : à partir du moment où une commune est en retrait de la route principale, elle va aller se rapprocher de celle-ci. C'est aussi un problème sur Mazamet. Sur la départementale, il y a énormément de commerces et de choses attractives, et c'est très compliqué de faire vivre le centre ville compte tenu de tout ce qui s'est développé sur la départementale. Il y a un affaiblissement des centres-bourgs à cause de cet effet de route.

Soual est aussi un cas de figure dans ce domaine. Autour du giratoire, une zone économique, des secteurs alimentaires se sont développés. Le centre-bourg a du mal à vivre.

C.E : Je viens d'Albi, et bien que ce ne soit pas la même échelle d'urbanisation, nous sommes en train de perdre tous nos commerces du centre ville, puisque le méga centre commercial des Portes d'Albi les absorbe tous peu à peu.

B.M : Oui ! Soi-disant c'est plus pratique, on peut y garer la voiture. Mais ça n'a pas l'attrait des centres villes où l'on peut s'arrêter, boire un coup, faire quelques courses. Moi je n'y vais jamais, je ne supporte plus les zones périphériques et donc je m'accroche (*rires*) je continue à aller m'habiller à Castres. Ce n'est pas facile, c'est certain qu'il n'y a pas beaucoup de choix.

C.E : Les élus avaient donc déjà conscience de leur paysage, de ce patrimoine naturel. Le SCoT n'a donc pas servi de prise en considération ?

B.M : Ce qu'il y a d'intéressant, ce sont les cartographies, les photos, c'est de valoriser ce paysage qu'ils connaissent au quotidien. Quand on fait tout un travail cartographique sur les corridors écologiques par exemple, ce sont des questions que l'on se pose depuis peu de temps. Ils ne s'étaient pas trop posé la question d'ailleurs, ils ne se la posent pas encore trop mais ça viendra. Eux connaissent leur commune, ce qui est intéressant est de montrer le grand ensemble paysager, le grand paysage et son contexte, de le cartographier, et d'y voir des enjeux.

Le paysage est un vecteur intéressant, entrée privilégiée sur la question de l'urbanisation. Lors de la rédaction des cahiers des charges pour les documents d'urbanisme, nous demandons désormais que ce soit l'entrée paysagère qui soit privilégiée plutôt que l'entrée socio-économique (nombre d'habitants attendus, construction de logements et emplois en conséquence,...). Où est-ce que l'on arrête d'urbaniser parce que ça devient laid, que le paysage est banalisé, qu'il y a du mitage et de l'étalement urbain ? Quelles coupures d'urbanisation met-on en place ? Quels corridors écologiques maintient-on ? Ce sont ces questions-là que l'on demande de privilégier quand on aborde la question du projet de territoire. On peut le faire dans la mesure où l'on a fait ce travail là en amont. Si nous n'avions pas fait ce travail-là, nous ne pourrions pas leur demander d'en faire autant.

C.E : Comment envisagez-vous l'avenir ? Qu'est-ce que la révision va générer ?

B.M : L'autoroute est un enjeu important et lourd. L'attractivité du territoire reste aussi un vrai enjeu. Bien que se stabilisant, ce territoire perd au niveau socio-économique même si au niveau de l'emploi ce n'est pas brillant. Sur ces enjeux importants, il y a des tensions politiques. Dans le cadre de la révision, il va falloir anticiper les effets de l'autoroute un peu plus que ce que l'on avait fait dans le premier SCoT. Sur la question de la maîtrise de l'étalement urbain, la maîtrise foncière, je pense que l'on a déjà fait le travail. On va le continuer mais on ne va pas non plus dire aux élus qui nous le reprochent déjà assez : « Il faut construire sur 300 m² ! » Nous ne sommes pas à Toulouse quand même !

Par contre, il serait convenu de travailler davantage sur la forme urbaine, la maîtrise de l'étalement urbain et la question des centres. Le bureau d'études avec lequel nous travaillons, ayant réfléchi au projet de territoire, nous a dit que la vraie question est celle des centres-bourgs et des centres urbains vis-à-vis des périphéries. Rendre les centres attractifs est une façon de lutter contre l'étalement urbain. Le problème, ce sont les outils, les moyens. Il y a de moins en moins de moyens qui sont donnés au travers des OPA. Il s'agirait de réinvestir les centres. Il y a des opérations de réhabilitation, de construction/démolition, des dents creuses mais il n'y a pas assez de pression sur le secteur. Par exemple, il y a beaucoup de friches industrielles, bâtiments très intéressants, surtout qu'il y en a de bien faits, imposants. Alors ce serait intéressant de s'inspirer de ces images du Nord où ils ont

réinvesti ces friches très intéressantes sur le plan habitat, culturel et commercial. Bien que dans le Nord il y avait une réelle pression économique, ce serait intéressant de l'imaginer ici. Mais pour quels usages ? Nous n'avons pas de promoteurs assoiffés qui arrivent en souhaitant faire des opérations.

Cela fait toujours mal au cœur quand on voit toutes ces capacités, ce potentiel, cet espace disponible, comment nous pourrions faire des choses vraiment intéressantes au plan architectural dans les centres et qu'à la place on est en train de grignoter les périphéries. La vacance est énorme, atteint des proportions monstrueuses. Soi-disant, on ne veut plus vivre dans les centres bourgs, ça ne correspond plus aux modes de vie actuels. Moi je ne sais pas ce que c'est que le mode de vie actuel.

C.E : Nous avons rencontré le comité de pilotage du projet urbain de Labastide-Rouairoux, la semaine dernière. Il y avait les élus et d'autres personnes intéressées par notre action. Nous leur avons présenté notre diagnostic et les enjeux. Une partie des élus qui vit dans la commune depuis très longtemps s'est montré quelque peu dubitative et pessimiste face à ces « belles idées ». C'est compliqué de leur faire comprendre qu'il y a du potentiel. Et notamment, il y avait un médecin, le seul du village, la cinquantaine, qui est resté sur sa réserve en disant : « Effectivement vous avez plein de belles idées, mais à votre âge, auriez-vous envie de vivre ici, à Labastide-Rouairoux ? ». La question est quand même compliquée, puisque nous sommes dans les études et il est difficile de se projeter ailleurs qu'à Toulouse pour les réaliser. Mais je sais qu'une partie de ma promotion est dans cette optique là, de s'installer à la campagne et de ne pas vivre en ville. Comment habite-t-on aujourd'hui, c'est difficile d'y répondre car cela dépend de chacun, et je sais que parmi mes amis, future génération d'actifs, il y en a qui habiteraient volontiers à Labastide-Rouairoux.

B.M : En plus il y a de très belles maisons, de beaux endroits, c'était une ville riche et il en reste un patrimoine intéressant. Mais dans les centres bourgs eux-mêmes, les bastides qui ont ce côté pittoresque, la question est difficile, parce que peut-on accepter d'habiter dans une maison où il n'y a pas le jardin attenant, où le jardin est plus loin, où la lumière est peu disponible ? On peut faire des puits de lumière, des terrasses dans les toitures. Il y a des solutions urbaines. Pour continuer à habiter dans les centres bourgs, il faut l'essentiel du mode d'habiter : la lumière, un bout de terrain et pouvoir garer la voiture. Les vieilles pierres ont du cachet, on ne les trouve pas dans le pavillonnaire.

C.E : Le problème majeur n'est-il pas aussi celui de l'emploi, problème complexe ?

B.M : Oui, je partais du principe que c'était acquis en trame de fond de notre entretien. Il y a une dynamique actuelle très concentrée sur les métropoles mais tout ce qui est dans l'environnement de celles-ci est en train de se chercher un peu. Les métropoles vident un peu les territoires. On dit souvent qu'elles dynamisent un territoire. Pas toujours ! Ici, l'employeur Pierre Fabre a arrosé tout le secteur et le Tarn de manière générale. A

Toulouse, l’Oncopole a été construite sur la zone franche de AZF défiscalisée. La métropole aspire aussi des énergies, des moyens. Un pôle sur des métropoles bien desservies est peut-être une condition sine qua non pour que les entreprises continuent à vivre. Fabre est un cas d’école, l’aéronautique aussi. Ils ont un peu déconcentré certains secteurs d’activités sur l’ensemble de la région. Dans ces cas-là, c’est vertueux. Mais en général, ce n’est pas comme cela que ça se passe. Les scénarios de développement sont loin d’être dans la solidarité volontaire.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Entretien avec Carmen Pigem, agence RCR Arquitects

Réalisé dans le cadre d'un voyage d'étude avec l'atelier de projet Territoire de nature de Louis Canizarès. L'objectif était de visiter de petites communes catalanes en perdition il y a une vingtaine d'années, remises à flot par de petites interventions architecturales comme celles de l'agence RCR Arquitects (Musée Soulages de Rodez). Nous avons eu la chance de rencontrer Carmen Pigem, l'une des trois associés avec Rafael Aranda et Ramon Vilalta, qui nous a ouvert les portes de son agence à Olot. Le professeur Louis Canizarès posait les questions au nom de l'atelier de projet.

Carmen Pigem : Je vais essayer de parler en français, je le parle un petit peu (*rires*).

Louis Canizarès : Pouvez-vous nous raconter votre ville ? Comment en quarante ans a-t-elle évolué ?

C.P : Même si c'est une ville de campagne, Olot n'est pas du tout une ville agricole. Elle a toujours été une ville industrielle avec beaucoup d'industries notamment dans le domaine de la teinturerie car nous avons beaucoup de ressources en eau. Ensuite, il y a eu une industrie alimentaire concentrée dans la filiale du cochon. Enfin, il y a eu les ateliers des images d'église, les icônes. Aujourd'hui, le musée des Saints a ouvert et l'activité de production continue avec une grande exportation en Amérique du Sud. A Olot, il y a même une école des Beaux-arts qui à l'époque était très importante, liée aux écoles en France dans un grand réseau des Beaux-arts autour des images mais aussi des motifs sur les linges. Il y a donc une tradition artistique à Olot. Petit à petit, l'industrie a décliné. Avec la délocalisation en Chine, l'industrie du tissu s'est ralentie à cause du changement des prix.

Maintenant, il y a encore une grande créativité dans notre région et beaucoup d'entreprises puissantes sont là. On a même une agence de mannequins qui emploie les mannequins des plus grandes boutiques du monde. Des entreprises technologiques sont aussi implantées ici. Les façades du musée Soulages à Rodez ont été réalisées par l'une d'elles qui a aussi réalisé le plancher de verre de la Tour Eiffel. Il s'agit donc d'une petite entreprise d'ingénierie puissante. Nous avons à Olot, un lot de petites entreprises très fortes.

Il y a eu une rénovation du centre industriel suite à l'implantation de ces nouvelles petites entreprises. Puis de la part de la mairie, le développement d'activités culturelles fait de cet endroit un espace assez vivant. Par exemple, la semaine dernière a eu lieu à Olot le festival de danse de Catalogne. Bientôt nous allons accueillir un festival de littérature.

Donc d'un côté, l'industrie créative est en plein essor, de l'autre, la culture est toujours une source de développement. Certains pourront penser que la culture est une perte de temps. Au contraire, c'est plutôt une source d'inspiration, de créativité.

Je pense qu'Olot en ce moment fonctionne bien, mais peut-être faudrait-il quelques habitants supplémentaires. Nous sommes 35 000 dans une vaste commune qui possède de

bons commerces, des rénovations de logements, des firmes connues. Mais pour que ces commerces et activités fonctionnent, il faudrait plus de vie donc plus d'habitants.

La ressource paysagère à Olot est aussi très importante. Nous sommes dans un parc naturel volcanique, le seul que nous possédons dans la péninsule. C'est un patrimoine naturel très ancien, un peu comme l'Auvergne, un paysage très spécial déclaré Parc Naturel en 1987. Cela a permis de préserver des zones paysagères intéressantes parce que sans cette protection, peut-être que les paysages auraient été profondément mutilés.

L.C : Le territoire sur lequel nous travaillons est lui aussi classé en Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc. Nous avons conscience du rôle important de ces entités.

C.P : C'est important parce qu'un certain nombre de visiteurs vient chaque année et séjourne ici. Le Parc a fourni toute une chaîne d'activité autour de l'accueil des touristes.

L.C. : Et cette activité touristique n'existe pas il y a quarante ans.

C.P. : Tout à fait, il y a quarante de cela, il n'y avait rien en termes d'activité touristique. La déclaration de Parc Naturel a permis de préserver un territoire et même de le faire évoluer dans un sens équilibré de beauté, d'activité. Tout cela attire les visiteurs, c'est une source économique.

De plus il a beaucoup de gens qui viennent pour nous voir à nous, ici à l'agence (*rires*).

L.C. : Quel est le rôle de RCR dans cette histoire contemporaine d'Olot ?

C.P. : On nous a dit qu'à peu près 15% de visiteurs venaient pour l'agence.

L.C. : Qu'elle a été l'influence de l'agence en termes d'urbanisme ?

C.P. : Nous sommes conseillers au Parc Naturel pour les gens qui veulent construire ou faire des interventions sur le patrimoine bâti. Nous conseillons sur la base d'une loi assez ouverte, qui laisse la place à l'interprétation et à la discussion. Je pense que cela se ressent dans le Parc Naturel au niveau des nouvelles interventions qui jouent avec le paysage. Nous n'avons pas vraiment travaillé l'urbanisme mais dans nos débuts à l'agence, nous avons fait un stade d'athlétisme à Olot. Qu'est ce que l'on pouvait faire de cet espace ? Comment traiter la seule rivière que nous avons et l'entrée de ville ? A cet endroit, il n'y avait aucune transition entre les limites du Parc Naturel et le sol urbain. Cet espace là a donc été conçu comme un espace de transition entre le parc naturel, le paysage et la ville. De là nous avons pensé à un programme d'activités liées au sport, au plaisir, à la nature et le projet est né de ce programme issu du paysage. A la base, le plan était un peu plus ambitieux, mais la ville a changé de politiques, d'élus (*rires*). Ne rentrons pas dans ce sujet-là. On n'a pas pu tout développer mais ça a permis de faire comprendre qu'on ne peut pas avoir un parc naturel et un sol urbain sans espace de transition entre les deux.

Au début, nous avons fait beaucoup de maisons individuelles. Cela a occupé tout notre temps. Nous sommes nés ici et sommes allés étudier à Barcelone puis, les études terminées, nous sommes revenus chez nous sans être allés travailler dans aucune agence. Nous avons commencé à travailler tous les trois, à faire des concours. A l'époque, ce n'était pas évident de commencer dans un petit village, mais juste au moment où nous avons commencé à décoller, Internet se développait et nous a permis d'être à la fois ici mais aussi un peu partout en même temps, en relation avec l'extérieur. Autrement, vivre dans une petite ville, nous permet d'aller manger chez nous le midi puisque nous y sommes à cinq minutes à pied. Olot est une ville très commode.

Aujourd'hui, nous avons créé une Fondation, la Fondation Bunka, qui aide à la décision en architecture à destination de la société plus que des architectes et qui promeut aussi la culture et les arts en général. Durant les mois d'été, nous réalisons un workshop international ici à Olot. Les gens viennent participer à un workshop d'architecture et un autre de photographie. Nous pensons mettre en place cette année, un workshop de scénographie. En parallèle, ont lieu des activités. L'année dernière, une danseuse était venue. La danse est très proche de l'architecture : c'est la figure, la personne en relation avec l'espace. Il s'agit de chercher des choses qui te donnent l'envie d'être vivant et non de se répéter.

L.C. : Pouvez-nous nous raconter la genèse de ce plan urbain original ?

C.P. : Un haut personnage d'Olot qui est allé aux Amériques, y a fait de l'argent, est revenu et a réalisé tout cet aménagement comme une cité-jardin avec la Place d'Espagne, la Place de l'Amérique et les ponts qui traversent le fleuve. L'un s'appelle le pont de Colomb, il y a donc toute une symbolique de la découverte du Nouveau Monde. Le plan rayonnant se lie très bien à la courbe du fleuve. Au bout de cette promenade, de la Place d'Espagne, du pont de Colomb jusqu'à la Place de l'Amérique, il y a un superbe parc qui est celui de la maison du créateur et de sa famille, avec une belle forêt contenant des arbres anciens et des séquoias qui nous viennent des Amériques.

Ainsi, partout il y a des histoires, qu'il faut extirper. Chaque endroit a son histoire, son esprit, ses sources. Il faut gratter puis tirer les fils et voir ce que l'on peut en faire. On ne peut pas prendre un modèle d'ailleurs et le poser là. Chaque territoire, comme chaque personne a son identité.

L.C. : Tout à fait, il n'y a pas de modèles applicables partout. Par contre, il y a des expériences possibles. L'histoire d'Olot que vous venez de nous raconter et très enthousiasmante mais la vraie question est celle-ci : comment dans un territoire qui a subit des difficultés peut-on arriver à provoquer un nouvel élan ? On parlait du tourisme, mais y a-t-il eu des investisseurs qui sont venus ?

C.P. : Non, pas vraiment. Il s'agit plutôt de gratter l'histoire et d'en tirer les fils. Ce qui revient à « rentrer en conversation avec le territoire », à lire l'endroit, le paysage, le territoire. Parce

que tout est paysage. Ce bâtiment ici (ndlr : l'agence), est un paysage industriel, ancienne fonderie de cloches, de sculptures. Il y a le paysage en ville, le paysage naturel. Même quand on parle de naturel ici, il n'y a presque pas du tout de paysage naturel, il s'agit plutôt d'un paysage urbanisé, résultat de la nature et du passage de l'homme sur la nature.

L.C. : Bernard Huet a marqué l'enseignement de l'architecture en France. Son enseignement était très intéressant par rapport à la relation au territoire. Il disait à ses étudiants : « Le projet est là, dans le sol. A vous de le faire émerger. »

C. P. : Oui, il s'agit de rentrer en conversation avec le sol. Puis dans ce monde actuel très connecté et où l'on peut tout trouver sur Internet, cela permet de trouver l'identité de chaque endroit. Je ne pense pas que les réseaux donnent une uniformité. Au contraire, ils permettent de connaître toutes les identités et se connecter. Comme les gens : on pourrait dire que tout le monde est pareil. Pas du tout ! Nous sommes différents. Faire vivre les territoires est une affaire de personnes. Ce n'est pas une théorie, ce sont les gens qui ont cette ambition, cet esprit dynamique, qui font le territoire.

L.C. : Et pour engager la discussion, il faut être dans le sujet. Dans le cadre de notre exercice de projet urbain. Nous avons récemment rencontré les élus de la commune de Labastide-Rouairoux sur laquelle nous travaillons pour leur présenter notre analyse sensible, notre diagnostic et les enjeux. Ce sont des élus quelques peu difficiles car ils n'y croient pas. Finalement le courant est bien passé parce qu'ils ont entendu que l'on parlait de chez eux, que l'on connaissait leur territoire.

C.P. : Il ne faut pas être visiteur de l'endroit mais résident le temps du projet.

L.C. : Nous faisons partie de quelques professionnels qui essaient de ramener à sa juste place l'urbanisme comme une discipline enseignée dans les écoles d'architecture. En France, nous avons un système d'enseignement un peu particulier puisque nous sommes un des seuls pays au monde où l'enseignement de l'architecture est en dehors de l'université puisqu'il dépend du Ministère de la Culture. Vu de l'extérieur, cela peut paraître intéressant mais en réalité, il s'agit d'une belle erreur car l'architecture se retrouve très isolée de toutes les autres disciplines. Nous faisons notre possible depuis de nombreuses années de faire en sorte que le projet urbain, le projet de territoire ait une place forte dans l'enseignement de l'architecture car ce n'est pas le cas en France.

C.P. : C'est dommage, car le projet urbain donne une vision très globale du territoire et rend compte de sa complexité.

L.C. : Une architecture simple, de qualité est une architecture qui dialogue avec le déjà-là. Cela demande de connaître là où l'on intervient. L'architecture-objet en France est la conséquence de cet enseignement déconnecté. En résulte des bâtiments extrêmement complexes, conçus comme du « hors-sol » car non bien situés.

C.P. : A partir de là, il n'y a pas de conversation avec le paysage. Le bâtiment doit être ancré dans son site. Je prends souvent l'exemple du terrassement agricole. De prime abord, on pourrait penser qu'il s'agit d'un paysage naturel. Pas du tout ! Il y a une intervention assez forte de l'homme, de prendre la pente et de décider d'en faire des plans horizontaux. A la fin, cette intervention tellement engagée est perçue comme naturelle, comme déjà-là. Nous avons essayé d'appliquer cette leçon un peu partout. Dans tout endroit et dans tout paysage, il y a cette préexistence. Il s'agit de concevoir un projet non pas en se cachant mais en n'oubliant pas l'existant. Etablir une conversation, un dialogue pour voir l'intervention comme un ensemble, un nouvel endroit, un nouveau paysage, une nouvelle unité indissociable.

L.C. : En Espagne, vous avez la chance d'avoir une culture de la ville compacte qui est plus solide que chez nous. En tant que président d'une association d'urbanistes, j'ai travaillé avec l'Institut d'Estudis Territorials de Barcelone durant cinq ans sur la question du développement de la ville. Chez nous, c'est la ville étalée qui prédomine, ici, c'est la ville de la mobilité qui a réussi à contrer l'étalement urbain. En 2002, nous avons fait un colloque sur la ville étalée à Toulouse. Je dis souvent que la France est probablement la ville européenne de l'étalement urbain et à l'inverse, l'Espagne est l'un des rares pays qui reste encore sur un schéma de ville compacte. Ce travail a confirmé les difficultés que l'on avait en France pour évoluer vers un nouveau modèle de ville et en mis en évidence le retard que l'on prenait.

C.P. : Dans les années 1960 à Olot, il y avait une ville compacte, puis en périphérie s'est développée la ville industrielle. On a compris que cela donnait un modèle de ville inhumaine. Maintenant, on s'attache à mélanger les fonctions, les ateliers, les commerces, les logements. Ne pas faire de ville-dortoir mais une ville vivante de mixité.

Entretien avec David Campo, technicien de l'association Arbres et paysages tarnais.

Camille Eychenne : Pouvez-vous nous présenter, m'expliquer comment et depuis quand êtes-vous dans cette association, et par la même occasion, présenter la structure ?

David Campo : Au début des années 1990s, je travaillais au Centre Régional de la Propriété Forestière. En travaillant au CRPF, nous nous sommes intéressés à tout ce qui touchait à l'arbre hors forêt et, en 1993, a été créée la structure Arbres et Paysages Tarnais. Il s'agit d'un opérateur technique de tout ce qui concerne l'arbre et la haie hors forêt. Les premières campagnes de plantations ont démarré en 1987. Les choses ont pris un peu d'ampleur et les agriculteurs à l'initiative de ces projets, accompagnés par la Région Midi-Pyrénées, ont souhaité qu'il y ait dans le département un opérateur technique. Ainsi a été créée l'Association Arbres et Paysages Tarnais six ans plus tard.

Cette association mène depuis 1993 des opérations de plantations d'arbres et de haies sur le département. Nos partenaires sont la Région Midi-Pyrénées, le département du Tarn et la Fédération Départementale des Chasseurs. Nous avons d'autres partenaires avec lesquels nous menons des actions un peu plus spécifiques tels que l'agence de l'eau et la DREAL Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon.

Chaque année, en termes d'activité, cela se traduit par la réintroduction de haies en milieu agricole et champêtre. Depuis le début des années 1970s, il y a eu des opérations de remembrement et la mécanisation de l'agriculture, déjà bien installée, a généré des arrachages massifs de haies. On s'est rendu compte que la haie pouvait apporter des bénéfices pour l'agriculture. Se sont donc créés dans quasiment chaque département des opérateurs techniques qui font la spécificité et la chance de Midi-Pyrénées. La plantation représente 60 à 70 % de notre activité. Les 30% restants concernent des projets un peu plus spécifiques en termes de communication, sensibilisation et information. Ce volet correspond à l'édition de brochures, de plaquettes, d'exposition, d'intervention dans les écoles, de soutien via une convention signée avec le Département du Tarn qui nous alloue une aide pour intervenir auprès de communes rurales sur l'aménagement de petits espaces publics.

C.E. : Avez-vous travaillé avec le CAUE 81 ?

D.C. : Par le passé, nous avons travaillé sur des problématiques spécifiques, par exemple, l'intégration des bâtiments agricoles dans le paysage. Cela s'est traduit par des interventions ponctuelles d'aménagement autour de bâtiments agricoles.

Le conseil aux petites communes rurales concerne les communes qui n'ont pour la plupart pas de services techniques bien définis, n'ont pas de gros moyens mais ont le souci, lorsqu'ils aménagent une salle des fêtes, un lotissement, de mettre en place un aménagement paysager autour. Nous n'intervenons pas comme un cabinet d'études mais en tant que conseil à destination de toutes les communes rurales du département du Tarn.

C.E. : Ce sont-elles qui font la démarche de faire appel à vous ? Faites-vous de la prospection ?

D.C. : Oui, elles se rapprochent d'elles-mêmes vers nous et nous faisons très peu de prospection puisque nous sommes deux techniciens et une secrétaire ici à la Chambre de l'Agriculture du Tarn.

C.E. : Comment pouvez-vous définir le paysage de votre territoire ? Celui du Tarn ?

D.C. : Plus précisément où dans le Tarn ? (*rires*)

C.E. : Disons celui que j'étudie, celui que recouvre le SCoT du Pays d'Autan, au Sud du département qui va de Castres-Mazamet, à la Frontière avec l'Hérault.

D.C. : Dans la vallée du Thoré, on a une grande région forestière. Plus près de Castres, on est dans une région de plaines avec sur l'enjeu arbres hors forêt, une problématique d'insertion du bâti dans l'environnement. Les aménagements faits, tiennent parfois compte de certaines spécificités locales, mais cela mériterait d'être un peu plus accentué.

C.E. : Quand vous parlez d'arbres hors forêt, vous entendez arbre urbain, arbre isolé ?

D.C. : Pas forcément. Il s'agit de l'arbre champêtre agricole, sous forme de haies, d'alignement et quand on touche aux communes, c'est aussi l'arbre public puisqu'il s'insère dans des espaces publics même s'ils sont moins flamboyants que ceux de grosses communes, il y a certaines petites communes rurales qui ont des enjeux aussi importants, comme une place ou une vieille fontaine à intégrer dans le paysage. Il n'y a pas de hiérarchisation à faire entre l'arbre champêtre d'une petite commune et l'arbre public d'une communauté d'agglomération. Tous les deux ont leur importance.

Par exemple, nous avons travaillé dans une commune de la communauté de commune Sor et-Agout, Aguts, dans laquelle ils mettaient des lots à la vente pour un lotissement. Ils y ont travaillé en pré-verdissement, c'est-à-dire, en mettant en place une séparation des îlots par des haies champêtres bien avant la construction. S'est instaurée une dynamique au niveau de la commune, où les acheteurs potentiels des lots à bâtir ont franchi le pas parce qu'il y avait déjà des aménagements, des arbres existants et que plutôt que d'avoir des lots séparés par des clôtures, ces lots étaient séparés par une végétation pensée.

C.E : Jouez-vous un rôle dans la rédaction des documents d'urbanisme ?

D.C. : On nous demande notre avis. Parfois, nous sommes sollicités sur des enjeux importants. Je pense par exemple à toute la partie de la Vallée du Thoré où l'on trouve les haies les plus majestueuses du département. Nous n'intervenons pas directement sur les PLU, mais on nous demande notre avis.

On a mené aussi des opérations de réhabilitation du bocage, en collaboration avec la Chambre d'agriculture et le Parc Naturel du Haut Languedoc. Je pense que sur le SCoT du

Pays d'Autan, il y a un gros enjeu d'entretien de l'existant, notamment sur toute la partie amont, il y a de très belles haies qui parfois sont entretenues mais qui, bien souvent par manque de temps, sont délaissées par les agriculteurs. Dès lors, ces structures prennent de plus en plus d'ampleur, pénalisent le travail et, l'agriculteur, embêté par ces structures, ne contribuent pas à leur préservation.

C.E. : Comment une opération de réhabilitation du bocage se traduit-elle en actions concrètes ?

D.C. : Sur Dourgues, suite à une étude effectuée par la chambre d'Agriculture, nous sommes intervenus auprès de tous les agriculteurs de la commune. Nous nous sommes déplacés et nous leur avons proposé des travaux de réhabilitation du bocage. L'idée était de mettre en place un programme de travaux : délimitation d'emprises, de largeurs des haies, entretien des trognes, élagage, etc. Récemment nous avons rédigé un article sur le paysan tarnais. Un à deux kilomètres de haies ont été entretenus, un certain nombre d'arbres têtards ont été réhabilités. Puis ont été réalisés des documents de sensibilisation sur la fonctionnalité des haies.

C.E. : Lorsque vous intervenez auprès des agriculteurs, arrivez-vous à faire entendre les enjeux que vous défendez ?

D.C. : La porte d'entrée auprès du monde agricole n'est pas tant agronomique mais plutôt cynégétique, en termes de chasse par exemple. Ils prennent conscience de la disparition du gibier, qu'il y a moins de gites et de couverts pour celui-ci et donc ils sont plutôt favorables à la remise en place d'arbres et de haies. Mais ce n'est pas tant la problématique en amont. Sur la Vallée du Thoré se pose la problématique de fermeture des paysages, de l'enrichissement, et de l'aménagement des centres-bourgs. Sur la partie Castres – Labruguière et toute la partie en amont, la problématique est, à l'inverse, celle de la réintroduction de haies.

L'agriculteur qui manque de temps, considère ces haies comme une perte de temps, une contrainte qui pénalise son travail. Elles prennent de l'ampleur, ne sont plus entretenues et finalement, la décision radicale de défrichement est prise.

Notre travail consiste en la sensibilisation, l'information et la promotion de l'arbre sur les différents enjeux érosion, qualité de l'eau, soutien aux pollinisateurs, aux auxiliaires, à la faune sauvage, production de bois, enjeux climatiques. Nous insistons sur tous ces aspects là. Cela ne fait pas mouche à tous les coups parce que certains sont totalement réfractaires. Petit à petit, nous parvenons à réaliser des opérations tâches d'huile, de campagnes de réintroduction d'arbres et de haies sur certains territoires.

Sur la partie, Castres-Labruguière, nous n'avons pas fait de grosses campagnes de plantations. Nous sommes très peu intervenus dans la région que vous étudiez.

C.E. : Mais la démarche globale de votre structure m'intéresse. Protéger la haie et l'arbre revient à protéger le grand paysage ?

D.C. : Oui, nous sommes sur le créneau des essences locales. Nous promouvons les arbres et arbustes champêtres. Quand nous participons à un projet chez un particulier, nous lui proposons des essences locales, adaptées à son contexte et sa station, spontanément présentes sur le secteur. Dès lors, nous nous heurtons à certaines difficultés de persuasion puisque souvent, le propriétaire ne veut pas planter d'espèces présentes partout sur son terrain.

Sur des aménagements d'espaces publics auprès des communes, on peut parfois être amené à utiliser des essences ornementales mais dans un contexte plus urbain. Même si ce sont des communes rurales, il peut exister un centre-bourg où l'on peut insister sur des essences un peu plus ornementales de type cèdre, tilleul, chêne, érable, merisier, tout ce qui pousse spontanément.

C.E. : Vous intervenez donc auprès des agriculteurs et auprès des communes. Qui d'autre ?

D.C. : Nous intervenons aussi auprès des particuliers non agriculteurs. Nous avons quelques programmes dédiés.

C.E. : Vous menez alors un travail de paysagiste ?

D.C. : Non, nous répondons à une demande de paysage mais surtout à des demandes en lien avec l'aménagement de l'espace rural. Nous intervenons auprès des communes à titre de conseil. Par contre, lorsque nous intervenons chez le particulier ou l'agriculteur, nous répondons à des problématiques agronomiques ou d'intégration paysagère. Nous ne dessinons pas de jardins.

C.E : Quel genre de demandes vous formule-t-on ?

D.C. : D'abord, nous nous intéressons qu'aux essences ligneuses, arbres et arbustes. Par exemple, nous pouvons répondre à une demande d'intégration paysagère d'une station d'épuration, d'une nouvelle salle des fêtes avec un chemin d'accès et l'aménagement autour en essences d'haies et d'arbres, de l'aménagement de tout petits espaces tel un talus. On ne propose pas un aménagement paysager mais plutôt une étude de sol, une aide aux choix des essences, un accompagnement dans la gestion et la promotion de la végétation spontanée locale.

C.E : Quels sont les résultats ? Y a-t-il des conséquences visibles de vos actions en termes de développement local ?

D.C. : Prenons la commune d'Aguts. Nous sommes intervenus avant la mise en vente des lots. Le fait d'avoir aménagé ces lots a encouragé les acquéreurs à venir s'installer sur la commune. Il est évident qu'une dynamique s'est instaurée.

A Dourgues, les opérations d'entretien du bocage ont fait prendre conscience à certains agriculteurs de l'importance d'entretenir l'arbre et la haie sur leur territoire. Par ailleurs, dans le protocole, nous avons fait appel à des entreprises locales pour réaliser les travaux.

C.E : Comment envisagez-vous l'avenir ? Y a-t-il des projets en cours, des actions à venir ?

D.C. : Quand une commune fait appel à nous pour l'aménagement d'un petit espace public, nous nous déplaçons sur le terrain. Nous essayons d'adapter le choix des végétaux au contexte local, social mais surtout pédoclimatique (nature du sol, présence de calcaire,...). Surtout, nous répondons à des communes qui n'ont pas de gros moyens. On ne pourra pas faire auprès des communes rurales le même type d'aménagement que sur Castres et Mazamet. Dans ces agglomérations, nous n'intervenons pas. Ils ont leurs propres services techniques compétents sur l'aménagement d'espaces urbains. Nous allons orienter les petites communes afin d'atténuer les coûts d'investissements dans les plants en les encourageant à acheter non pas de petits plants, car il y a souvent un enjeu d'accueil du public, mais des plants de bas niveau qui ne sont pas les plants que l'on utilise dans les grosses agglomérations. Il s'agit de trouver un bon compromis le trop jeune plant pour l'aménagement et le plan urbain dont les coûts sont énormes et ne pourraient pas être supportés.

Dans l'avenir, nous continuerons à répondre à ce type de demande sur l'aménagement de petits espaces publics auprès de communes rurales.

Nous nous heurtons souvent à la volonté du propriétaire ou du gestionnaire de la commune, le maire, de singulariser son espace. Ceux-ci souhaitent que leur espace ait une note un peu originale, qui se distingue, pour se démarquer. Cela est un vrai handicap pour l'aménagement et l'utilisation d'essences locales que nous essayons de promouvoir. Par ailleurs, nous faisons face à un second écueil dans lequel tombe la plupart des nouveaux propriétaires qui clôturent leurs espaces. Ils désirent des essences qui poussent vite et qui soient vertes toute l'année. On bascule alors dans des essences avec un potentiel de croissance important, certes, mais qui dénotent complètement dans le paysage et qui font des barrières vertes pas du tout intégrées.

Finalement, dans l'avenir, nous poursuivrons la philosophie générale de l'association Arbres et Paysages Tarnais qui est de redonner leur place aux arbres et arbustes locaux sous formes de haies, d'arbres isolés ou d'alignements.

Entretien avec Elsa Achard, chargée de mission au Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc²³

Elsa Achard : Sur le centre de ressources Trames Vertes et Bleues du ministère de l'écologie, il y a une note explicative sur le projet d'Aiguefonde qui fait partie des projets pilotes à l'échelle nationale. J'avais présenté à plusieurs reprises à la Fédération nationale des Parcs régionaux de France l'expérience d'Aiguefonde et le ministère avait choisi de le mettre sur son centre de ressources.

Le projet développé en 2010 remonte maintenant, fait des petits. Il s'agit d'une approche éco-paysagère. On part d'une analyse paysagère approfondie, d'une analyse de l'occupation des sols.

Camille Eychenne : Cette analyse éco-paysagère précède le SCoT ?

E.A. : Non le SCoT était déjà fait. Je suis arrivée au Parc sans avoir bien pris connaissance du SCoT à l'époque. J'ai croisé après, j'ai vu combien ça concordait donc je l'ai rajouté dans mon analyse qui est devenue une déclinaison du SCoT. J'étais au Parc depuis trois mois environ quand j'ai commencé ce travail donc je prenais encore connaissance de tout ce qu'il y avait sur le terrain. Je partage beaucoup de chose du point de vue de l'analyse technique, de la méthodologie puisque pour réaliser leur carte au 1/35000^e, ils ont effectué une analyse paysagère, une étude de l'occupation des sols et à partir de là, ils ont croisé avec les données naturalistes qu'ils possédaient.

Ce qui fait la particularité du SCoT et du PLU, c'est le volet concertation avec les élus. J'ai travaillé essentiellement avec la municipalité. L'idée était d'attribuer des valeurs paysagères, écologiques et d'établir une priorisation. Cette priorisation constitue le projet communal. Comment traduire les enjeux en termes de projet ? La carte des trames vertes et bleues est un début de mise en projet, de traduction des enjeux : comprendre la fonctionnalité écologique d'un territoire au regard d'une approche paysagère et le traduire progressivement en terme de projet. Je n'ai pas employé de termes que l'on utilise ailleurs aujourd'hui pour parler des trames vertes et bleues et qui sont purement écologiques comme « sous-trame forestière », « sous-trame bocagère ». J'ai préféré parler de mosaïque paysagère car il y a des systèmes complexes sur le piémont, de trames forestières, agricoles mais volontairement, j'ai utilisé des termes simples, accessibles, pour que les élus s'imprègnent bien du projet. Faire de bons choix d'aménagement au regard d'une bonne compréhension du fonctionnement écologique et paysager du territoire, telle était la méthodologie principale.

²³ Ndlr : l'entretien a démarré rapidement. Pour laisser parler l'interlocutrice, l'ordre des questions a été quelque peu chamboulé vis-à-vis de la grille d'entretien initiale.

A la base, ce travail de trames vertes et bleues fait à Aiguefonde était un projet lancé par le Parc qui voulait développer des méthodologies pilotes en termes de prise en compte de trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme. Dans les PLU pilotes, il y avait Aiguefonde et Villemagne-l'Argentière dans l'Hérault qui n'est pas terminé. On a appliqué deux méthodes complètement différentes. Sur Aiguefonde, j'ai fait le travail de A à Z avec une analyse paysagère, un croisement avec les données écologiques et une lecture globale du territoire sur la fonctionnalité écologique avec ma collègue à l'environnement du Parc.

Je viens d'une école d'urbanisme et j'ai travaillé avec des paysagistes par le passé. J'ai une sensibilité particulière pour le paysage. J'ai appris ça parce que j'aimais ça et arrivée au Parc, j'ai développé cette méthodologie avec ma collègue à l'environnement.

Après cela, il y a tout un travail d'accompagnement et de concertation avec les élus. A Villemagne-l'Argentière, j'ai fait une analyse paysagère synthétique mais on a aussi travaillé avec un écologue, un naturaliste du Conservatoire des espaces naturel du Languedoc-Roussillon. C'est un travail très différent puisque l'on croise l'approche paysagère et naturaliste mais cette dernière prend le dessus. Sur la fonctionnalité écologique pure, cette approche est plus étoffée avec un inventaire d'espèces, une lecture des habitats naturels avec repérage des zones de passage, relevé des traces. Il s'agit d'un travail d'écologue pur. Derrière, j'ai aussi opéré un travail d'accompagnement en tant qu'urbaniste du Parc.

C.E. : Pourquoi Aiguefonde a-t-il été choisi pour ce travail d'expérimentation sur les trames vertes et bleues ?

E.A. : Aiguefonde s'est porté volontaire. Nous avons fait un appel à candidatures et nous n'avons pas eu beaucoup de succès (*rires*). En effet, Aiguefonde est la seule commune à avoir répondu à l'époque en 2010. Je pense que les élus ont eu le nez fin : « Nous avons reçu le courrier du Parc. Nous avons compris que la loi Grenelle allait nous imposer les trames vertes et bleues dans notre PLU, donc nous préférons le faire par nous même sans qu'on nous l'impose. Nous souhaitons aller de l'avant », nous ont-ils dit. Ce public n'était peut-être pas très sensible aux petites bêtes mais se montrait très pragmatique. Il s'agissait d'une équipe municipale très unie derrière un projet avec une dynamique de groupe importante. Pour ma part, je n'ai pas employé un vocabulaire naturaliste volontairement parce que, il faut le dire sincèrement, quand on parle de petites bêtes, tout le monde n'est pas sensible. Alors que travailler sur un projet de territoire, sur le cadre de vie, ce qui passe par la préservation de l'environnement permet de faire du projet. Les élus ont vraiment été moteurs. Nous avons fait les choses par étape et je n'aurais pas cru que cette opération soit exemplaire un jour. Pour moi, c'était juste un travail bien fait.

Aujourd'hui, on s'écarte de cette méthodologie-là dans les SCoTs. Le but des politiques nationales reste celui d'arriver à un outil de projet via le paysage mais on ne passe pas par les mêmes méthodes de travail. On modélise plutôt les corridors, les points de rupture, les coeurs de nature, les réservoirs de biodiversité. On réalise des inventaires, des zonages de

protection type Natura 2000 qui sont plutôt dans une logique d'outil de protection de l'environnement et de repérage des habitats naturels d'intérêt écologique. Le volet écologique a pris le dessus. Maintenant, à nous urbanistes d'en faire un outil de projet, ce qui n'est pas chose facile et qui constitue, aujourd'hui, l'une de mes missions au Parc. Il faut du temps et de la méthode pour le faire.

C.E. : Comment s'est déroulée la phase d'analyse (jours sur le terrain, rencontre avec les élus,...) ?

E.A. : Il y a eu deux jours de terrain. Avec le bureau d'étude, le représentant de la Chambre de l'agriculture et les élus, nous sommes allés voir chaque zone pour discuter ensemble ce que l'on pourrait produire en orientations d'aménagement. Puis le bureau d'étude G2C Environnement a dessiné ces orientations d'aménagements. Par ailleurs, j'étais associée à toutes les réunions de travail sur le PLU en plus des réunions des personnes publiques associées. J'allais donc au-delà du rôle de personne publique associée du Parc en tant que vérificateur, aide à la décision et aide à la prise en compte de la Charte. J'allais vraiment plus loin dans l'appui technique. On se mouille un peu (*rires*).

C.E. : Brièvement, Mr Garel, maire d'Aiguefonde m'a avoué que l'accueil du public avait été difficile. Par ailleurs, il m'a signifié combien les élus eux-mêmes étaient dubitatifs au début du projet. Ce n'était pas gagné d'avance ?

E.A. : Non vraiment pas ! (*rires*). Ce n'est pas facile en effet. Les élus étaient dubitatifs, trop polis je pense pour me dire qu'ils n'y croyaient pas. Pour ce qui est du public, je ne sais pas, parce que je n'ai été qu'à une seule réunion publique en tant que personne publique puisque je n'avais pas le droit de prendre la parole pour présenter le projet, ce n'était pas mon rôle. Mais ce que je comprends, d'après ce que je peux voir dans les autres communes, c'est que les trames vertes et bleues sont quelque chose de très technocratique, technique et difficilement appropriable. Il y a donc tout un travail de pédagogie à faire et l'entrée paysage est très importante pour l'acceptation parce qu'elle est un outil de discussion, de dialogue, d'un langage commun. Quand on parle de cadre de vie, de la beauté d'une haie champêtre, cela parle à tout le monde. Mais la fonctionnalité écologique de la haie peut laisser plus dubitatif.

Ce qui est aussi difficile, c'est que les trames vertes et bleues servent aussi à une politique de réduction de la consommation des espaces par l'urbanisation, objectif national fixé par la loi au-delà de la Charte du Parc. Il s'agit d'un vrai problème actuel, puisqu'aujourd'hui, on pense le projet urbain en fermant l'urbanisation car, auparavant, nous avions des POS très généreux. Comment repositionner l'urbanisation et comment la réajuster au besoin ? Il s'agit là d'une inversion totale des politiques qui ont été menées pendant cinquante ans. Cette inversion est difficilement acceptable par la population parce que les gens perdent leur droit à construire et ne comprennent pas. Voilà ce qui est dur pour les élus, pris entre le marteau et l'enclume, entre l'administré qui râle et l'administration qui ne jure que par la loi

votée et adoptée et qui ne demande qu'à réduire. Les trames vertes et bleues sont un outil qui les aide à faire des choix. Protéger pour protéger, d'accord. A la grotte de Lacalm, on est sur de la nature extraordinaire. Mais après, on est sur de la nature ordinaire. Dans l'esprit des gens, c'est un paysage ordinaire.

C.E. : Il s'agit de faire prendre conscience à la population que ce paysage ordinaire est un Bien Commun à préserver aussi ?

E.A. : Exactement ! Pourquoi vouloir préserver un paysage ordinaire apparaîtrait comme moins légitime ? Le superbe paysage du piémont de la Montagne Noire, notamment, a été identifié comme l'un des enjeux importants, car, d'une part, les gens trouvent ces paysages magnifiques avec des vues imprenables, un cadre rural, sympathique mais, d'autre part, il s'agit d'un lieu de transition entre la montagne et la plaine avec des circulations d'espèces et au niveau paysage, c'est extrêmement fort. Tel a été notre argumentaire. Ce paysage fort est attractif mais pour quelles raisons ? Et c'est aussi pour ces raisons là qu'il faut le protéger. Je pense que l'on a manqué de temps et l'on manque, aujourd'hui, de disponibilités pour faire passer ces messages-là.

C.E. : Il aurait fallu une étape supplémentaire de diffusion des messages portés par les trames vertes et bleues ?

E.A. : Oui. Il faut beaucoup de temps pour que les gens s'imprègnent de ces idées-là, que ce soient les élus ou les habitants. Il est normal que l'élu ne soit pas sensibilisé à ces questions-là. Et effectivement on ne fait rien sans cette sensibilisation et sans cet accompagnement. On se rend compte qu'au fur et à mesure, que pour ces questions hypersensibles, qui sont à mon avis l'entrée idéale pour faire du projet urbain, il faut des moyens humains et de l'accompagnement technique approfondi. Il s'agit d'un travail au quotidien et c'est là que le bât blesse, aujourd'hui, notamment dans les territoires ruraux. Il y a aussi une approche nationale qui est devenue très technocratique. Nous avons fait des SCoTs, de grosses machines à des échelles pas forcément appropriées, loin du terrain, impalpables par les gens qui en ont peur puisqu'ils le voient comme un outil de renforcement de la politique environnementale nationale sans prise en compte du contexte territorial. Cela crée des récalcitrances.

C.E. : D'autant plus que certains la plupart des SCoTs sont faits par des bureaux d'études désancrés. Le SCoT du Pays d'Autan a été réalisé en interne. N'est-il pas plus en adéquation avec son territoire de fait ?

E.A. : Il y a eu un gros volet concertation très intéressant, à l'initiative de Patrick Urbano du Conseil Général du Tarn, accompagné du CAUE et notamment de Nelly Jerrige. Ces gens-là sont ancrés dans le territoire, ils en ont une très bonne connaissance et apporte une compréhension des enjeux locaux indéniable. Du coup, les élus ont été réceptifs. Un technicien à l'écoute et ancrés dans le territoire depuis longtemps, fait la force d'un projet. Les élus se sont sentis partie prenante du projet.

C.E. : Pour Aiguefonde, avec qui s'est faite la concertation ?

E.A. : Le SCoT était terminé. Au titre de personnes publiques associées, il y avait la Chambre de l'Agriculture, le Parc, le Conseil Général et le CAUE bien que ces deux derniers étaient moins présents ayant déjà réalisé la carte du SCoT, ils ont suivi le projet de loin. Après, Brigitte Masquelin s'est faite la parole du SCoT. Pour finir, il y avait les élus, bien sûr. Et la force d'Aiguefonde a été d'avoir constitué un comité de suivi du document d'urbanisme, un groupe d'élus comme une sorte de commission urbanisme. Ils y ont toujours associé un petit groupe de professionnels, la DDT, moi au titre du Parc, la Chambre d'Agriculture et le SCoT. Je pense que là a été la force de leur projet : être allé au-delà d'une association imposée par la loi et avoir voulu faire un groupe de réflexion. Il y a eu une certaine transparence de leur procédure et c'est un facteur de réussite. Puisque derrière, il y a un suivi, nous avons mis des avis favorables et ils ont fait des réunions publiques.

C.E. : Ce document a été fait puis concrètement, y a-t-il eu des réalisations concrètes ? Financées par la Parc ?

E.A. : Par le Parc, rien du tout. Nous, on a financé l'étude. Moi, j'ai passé la main aux élus, puis je n'ai pas vraiment suivi. Le document a été remis, le PLU a été rédigé, validé, reconnu. J'ai diffusé ce PLU au ministère quand on me l'a demandé. Dans la foulée, je sais que les élus ont travaillé sur des liaisons entre les hameaux, sur les chemins ruraux, sur des orientations d'aménagement notamment à Lacalm, ils ont travaillé sur les coupures d'urbanisation aujourd'hui zones inconstructibles dans les documents d'urbanisme. Il faudrait regarder aujourd'hui si dans les zones d'orientations d'aménagement, les maisons sont en construction. Dans un village qui a une dizaine de hameaux, les liaisons inter-hameaux sont très importantes, elles étaient donc intégrées à la réflexion sur la trame verte et bleue.

C.E. : Quel a été votre parcours ? Depuis combien de temps occupez-vous ce poste ?

E.A. : Je suis diplômée de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble. J'ai fait un IUP, Institut Universitaire Professionnalisé - Aménagement et développement territorial - option projet urbain et urbanisme. Je viens du projet. J'ai ensuite réalisé en apprentissage un master professionnel, urbanisme et projet urbain. Je travaillais trois semaines en entreprise puis une semaine à l'école en séminaire, en tant que salariée, urbaniste apprentie dans une agence d'architecture (SCP Boyer-Percheron-Assus à Montpellier). Puis, j'ai travaillé un an et demi chez G2C Environnement. J'ai répondu à l'appel d'offres d'Aiguefonde alors que j'étais encore chez G2C. Je l'ai gagné puis je suis partie au Parc. Tout s'est fait un peu par hasard et je ne pouvais pas savoir que j'allais être un jour amenée à travailler à nouveau à Aiguefonde. Chez G2C Environnement, je ne réalisais que des PLUs et quelques études urbaines : j'étais chargée d'affaires. En 2010, je suis arrivée au Parc, au moment d'Aiguefonde. Le cabinet G2C avait été choisi pour l'appel d'offre de réalisation de l'étude d'Aiguefonde. Je l'ai appris quand j'ai rencontré les élus en tant que représentante du Parc.

A mon arrivée au Parc, il a fallu que je me familiarise avec un territoire que je ne connaissais pas et à une structure de travail différente puisque je suis passée du privé au public. Cela fait six ans que je travaille au Parc en tant que chargée de mission, habitat, urbanisme, architecture et paysage.

C.E. : Comment définissez-vous le paysage du Parc ?

E.A. : Le paysage du Parc est très diversifié puisqu'il contient dix-huit unités paysagères identifiées dans la Charte. Même si on trouve aussi des secteurs périurbains et urbains, la tonalité de l'entité en général est rurale de moyenne montagne. Je ne dirais pas que ce paysage est menacé mais marqué par des évolutions avec des mutations paysagères plus ou moins acceptables, telle est la question. Il y a une réelle fragilité de certains paysages de caractère identifiés tels les paysages exceptionnels de terrasses du Haut-Languedoc qui valent ceux de l'Ardèche, de la Provence et qui, aujourd'hui, sont menacés car disparaissant peu à peu sous le couvert forestier à cause de la déprise agricole et le manque d'entretien.

Sur ce très grand territoire, on pourra trouver des paysages remarquables et identitaires, des paysages ordinaires et d'autres banalisés. La banalisation du paysage vient de deux choses : l'enrichissement et l'urbanisation galopante en fond de vallée, notamment de la Vallée de l'Orb et sur le piémont de la montagne noire. La qualité paysagère y est menacée par la banalisation d'une architecture standardisée.

Aujourd'hui, comment traiter ces espaces-là surtout que nous sommes en périmètre classé Parc Naturel Régional ? La Charte du Parc a des priorités de préservation et de mise en valeur.

Enfin, la déprise économique et humaine est aussi une menace pour le paysage puisqu'apparaissent des friches, des lieux abandonnés par exemple dans les Monts de Lacaune, dans le bassin mazamétain. Une économie entière s'est effondrée et a laissé les friches minières du bédaricien (Hérault), les usines textiles à Labastide-Rouairoux, des maisons vides, des endroits qui ont souffert. Il s'agit d'un réel enjeu puisque cela donne une image d'un paysage perdu. Un paysage dynamique renvoie une image très positive à la population.

Il s'agit aussi d'un paysage ressource. Le territoire vit de ses ressources. 67% du Parc est de la forêt et 40% de celle-ci est exploitée. Au même titre que l'agriculture, la sylviculture est une branche d'activité très présente sur le territoire. S'ajoutent à cela les carrières, les éoliennes. Autrefois on exploitait aussi le sous-sol dans les mines : le territoire vit de ses ressources et il doit les valoriser.

Les élus savent que pour faire vivre un territoire, il faut en créer l'économie tant par le tourisme, ancré, non délocalisable, que par l'exploitation des ressources naturelles avec une bonne prise en compte du paysage et de son caractère remarquable. D'où l'enjeu d'avoir le paysage comme un outil de développement local.

Je travaille actuellement sur la Charte paysagère des Hautes Terres d’Oc. L’entrée utilisée est celle du paysage source et ressource. Les élus sont en train de se donner un objectif politique commun pour la préservation et la prise en compte du paysage comme un outil de développement. Nous avons réalisé des fiches Unités paysagères avec l’association La Manufacture des paysages. Au Parc, j’ai développé une idée : on protège bien ce que l’on connaît bien. J’ai donc mis en place le document de référence pour le paysage, outil de connaissance des paysages, un petit cahier accompagné de fiches d’unités paysagères qui dresse un petit portrait du paysage et les dynamiques en cours, son évolution. Ensuite, nous avons créé des fiches de préconisations générales, outil pour accompagner les élus au quotidien dans la rédaction de leur document d’urbanisme. Ils ont été réalisés en concertation avec un panel d’habitants.

C.E. : Ces chartes que le Parc rédige servent-elles d’appui à l’écriture des documents d’urbanisme ?

E.A. : Les élus se sont engagés à prendre en compte dans leur SCoT et leur PLU, les chartes paysagères que le Parc fait en concertation avec eux. Ils doivent les retrancrire. L’objectif général du Parc est d’être un outil d’aide à la décision et d’application des chartes paysagères. Derrière, il y a ces fiches d’unités paysagères et cahier de prescriptions qui sont des déclinaisons locales de la Charte vers le projet opérationnel.

C.E. : Comment ces chartes et ces opérateurs de projet sont-ils reçus par la population ?

E.A. : Sur Aiguefonde, j’ai été très bien accueillie dès le début. Les élus n’étaient pas réticents mais dubitatifs. Lors des réunions sur la Trame Verte et Bleue que le Parc a pu réaliser, peu de personnes se déplaçaient. Cela montre bien un certain manque de compréhension et d’intérêt. Les élus se demandent à quoi tout cela sert-il ? A quoi auront-ils droit ? Le paysage permet de donner du sens.

C.E. : Sur le cas d’Aiguefonde, à la base, il y avait tout de même un élu motivé ?

E.A. : Oui ! Motivé et pragmatique. Je pense que si le projet de Trame verte et bleue sur Aiguefonde a bien pris, c’est parce qu’il n’a pas été pris comme une contrainte subie. Il faut avoir des techniciens qui sont capables d’amener les choses. Je ne dis pas que je fais mieux que les autres mais il faut avoir une capacité d’écoute.

C.E. : Comment envisagez-vous l’avenir de ce territoire du SCoT du Pays d’Autan en révision ?

E.A. : Ce qui m’intéresse, c’est de savoir ce qu’a répondu Brigitte Masquelin à cette question (*rires*). Je pense que l’association avec le Parc est en bonne voie sur le plan technique. C’est ma réponse de technicienne parce que sinon, la question du SCoT est une question très politique et il y a des choses que je ne peux pas te dire.

Sur la zone de recouplement du Parc et du SCoT, nous essayons de travailler intelligemment pour une bonne convergence des objectifs. Avec la DDT du Tarn et Brigitte Masquelin du SCoT, nous tentons de travailler ensemble, main dans la main dans l'accompagnement des élus. Nous avons opéré plusieurs tests sur des communes : Pont de l'Arn, le PLUi de la Haute Vallée du Thoré, Saint Amans Soult. Nous les avons aidées à reformuler leur cahier des charges. Nous sommes un appui technique qui a démarré en amont. Cela renforce la cohérence de notre travail sur le territoire. Il est très difficile pour les élus d'y voir clair face à cette superposition de couches, de documents, de planifications. A nous de simplifier la tâche des élus.

Le SCoT a un devoir de polarisation de la répartition des fonctions urbaines et de l'urbanisation. J'espère vraiment que cela va aboutir car aujourd'hui, chacun cherche à avoir un peu plus de terrains à bâtir. Le premier SCoT n'avait pas fait ce travail de polarisation, ne s'était pas mis d'accord sur comment répartir l'urbanisation sur le territoire sans léser les zones rurales, tout en confortant les pôles urbains. Il faut rendre opérationnelle cette carte des trames vertes et bleues très intéressante en terme de projet, outil de connaissance phénoménal mais dont les élus comme les bureaux d'études ont du mal à s'en saisir. La traduction en termes de projet est très importante donc j'espère que le futur SCoT sera une traduction et une extension de cette magnifique carte.

C.E. : Pour l'instant, ce SCoT est un document prescriptif et préconisateur, mais y a-t-il eu des applications concrètes ?

E.A. : Le SCoT doit être un outil de projet, non autoritaire, non censeur. Les PLU sont en cours de mise en compatibilité avec le SCoT du Pays d'Autan et de la Charte. Comme le SCoT est en révision, le temps d'évaluation du premier SCoT va être très court. Il faut du temps pour évaluer, mais les lois avancent tellement vite, qu'il faut déjà se mettre en conformité avec les lois avant que les communes aient pu se mettre en compatibilité avec les SCoT. Ces procédures sont longues et lourdes, elles épuisent les élus financièrement et humainement. On construit une politique et déjà, elle s'annonce obsolète. Ça ne peut pas fonctionner.

On ne doit pas se positionner en censeur et obliger les communes à se mettre vite en compatibilité. C'est par le dialogue et la compréhension du territoire que l'on y arrive.

C.E : Demain pensez-vous que de vrais projets seront réalisés dans ces communes ?

E.A. : Aiguefonde est un bel exemple de projet urbain rapide. Mais certaines communes rencontreront de plus grandes difficultés. Le PLUi de la Haute Vallée du Thoré pourra facilement être appliqué, l'unité politique pourra mener à une belle entente politique et à une retranscription intéressante du SCoT. Le PLU de Saint-Amans-Soult va aussi vers de la qualité car ils travaillent sur un projet politique global. Dans l'ensemble, je ne sais pas s'il y aura une application concrète des prescriptions du SCoT mais les discussions sont en bonne voie. Le problème, le nerf de la guerre, c'est le fait qu'il faille bloquer des terrains : lorsqu'un POS est repris en PLU et que l'on a enlevé 70Ha de terrains, les élus ne savent pas par où

commencer. Le diagnostic de territoire aide à faire des choix. Pour eux enlever des terrains revient à bloquer l'installation sur leur commune alors que l'enjeu le plus important est celui de la reconquête : accueillir de nouveaux habitants pour maintenir l'école, les commerces, les services publics,... Ils sont conscients de l'urgence pour faire vivre leur territoire. Le problème sont les modèles économiques encore véhiculés aujourd'hui. On pense encore que pour accueillir de la population, il faut du terrain à bâtir. On sait maintenant que ça ne marche plus. Le terrain ne vaut plus rien : dans la Vallée du Thoré, les prix des terrains constructibles avoisinent les 35 euros au m² ce qui est moins cher que le foncier agricole autour de Montpellier par exemple. Les constructions existantes de même valent peu mais, malgré ça, personne ne vient s'installer. Travaillons sur l'attractivité, sur le développement d'activités économiques !

Le SCoT porte des messages clairs basés sur l'entrée paysagère, cadre de vie et environnement exceptionnel. Allons-y ! J'espère que le projet politique suivra. La Charte paysagère des Hautes Terres d'Oc se base là dessus car il y a une urgence d'accueil des populations encore plus élevée qu'ici. Les paysages qui semblent ordinaires sont en réalité exceptionnels, diversifiés en termes de patrimoine rural, d'environnement, de points de vue. Il y a un manque de connaissance et de prise de conscience de cette force encore méconnue.

Bibliographie

BONNET Frédéric, 2016, *Aménager les territoires ruraux et périurbains*, Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la ruralité.

CLOAREC Jacques, 1995, «Un village se penche sur son paysage» (pp.194-207), in collectif, *Paysages au pluriel*, coll. Ethnologie de la France, cahier n°9, MSH, Paris.

DEWARRAT Jean-Pierre, 2003, *Paysages ordinaires - De la protection au projet*, Coll. Architecture +Recherches, Editions Mardaga, Liège.

FOTTORINO Eric, 1989, *La France en friche*, Lieu Commun, Paris.

LE CHATELIER Luc, 2016, « Debout les bourgs ! Comment redonner vie aux campagnes », (pp. 23-26) Télérama n°3457.

PERIGORD Michel & DONADIEU Pierre, 2012, *Le paysage*, 2e édition, Edition Armand Colin, Paris.

URCAUE Midi-Pyrénées, 2015, *Paysages de Midi-Pyrénées, de la connaissance au projet*, Editions URCAUE.

YTHIER Bernard, 1995, «Espace rural, paysage et patrimoine» (pp.184-193), in collectif, *Paysages au pluriel*, coll. Ethnologie de la France, cahier n°9, MSH, Paris.

Le Plan de Paysage, agir pour le cadre de vie, brochure de présentation éditée par le Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, Réf. : DICOM-CITIZEN-DHUP/BRO/14199 - Janvier 2015.

Sitographie

- Centre de ressources gouvernemental des trames vertes et bleues :
<http://www.trameverteetbleue.fr/retours-experiences/integration-tvb-dans-plu-aiguefonde>
- Portail « vie-publique.fr » :
<http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/projet-loi-relatif-biodiversite.html>
- Portail du Conseil de l'Europe :
<http://www.coe.int/fr/web/landscape/the-european-landscape-convention>
- Espace documentaire du SCoT du Pays d'Autan et de Cocagne :
<http://www.scot-autan-cocagne.fr/espace-documentaire>
- Portail de l'association Arbres et Paysages tarnais :
[http://arbespaysagestarnais.asso.fr/](http://arbrespaysagestarnais.asso.fr/)
- Portail de la Communauté d'Agglomération du Grand Albigeois :
<http://www.grand-albigeois.fr/1309-plan-de-paysage.htm>

Mémoire de séminaire : conditions de consultation

Ce document est protégé par le droit d'auteur (art. L. 112-1 du Code de la propriété intellectuelle).

L'auteur du document accorde les droits d'usages suivant :

	OUÏ	NON
Consultation sur place		
Impression		
Diffusion Intranet		
Diffusion Internet		
Exposition		
Publication non commerciale		

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR